

Précarité magazine 06 04 24

Lettre d'information pour les chômeurs, les précaires et leurs amis

Toute reproduction totale ou partielle recommandée

(Pour recevoir Précarité magazine envoyez une adresse mail à ericducoing75@gmail.com)

Affamer les précaires pour mieux les dresser



PRÉTEXTE ÉCONOMISTE (2)

CHÔMAGE (11)

ASS (21)

1 Français sur 2 favorable à la réduction des indemnités chômage (23)

À BAS JEAN-CLAUDE (25)

RSA CONDITIONNÉ (30)

ÇA CHANGE EN AVRIL (34)

INITIATIVES (37)

L'OFFRE D'EMPLOI (43)

SANTÉ (49)

RETRAITES (50)

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION SOCIALE CHEZ LES RICHES (52)

TARIFICATION GRATUITE DE L'ÉLECTRICITÉ (54)

SE LOGER (57)

LA VIE SDF (70)

TECHNIQUES DES SQUATS (73)

ÉTUDIER (77)

TRAVAILLER ET RESTER PAUVRE (82)



PRÉTEXTE ÉCONOMISTE

Le récit de la peur de la dette sert la destruction de l'État social

L'annonce d'un déficit public plus élevé que prévu a intensifié le discours lancé voici quelques semaines sur la menace de la dette. Ce récit a pour principale fonction de justifier l'austérité future en préservant les transferts vers le secteur privé.

Mediapart 27 mars 2024

C'est une pièce de théâtre sans cesse rejouée dans le spectacle général de l'économie. À intervalles réguliers, un placard s'ouvre et un ministre des finances découvre avec horreur l'existence de titres de dettes qu'il a lui-même placés dans le meuble. S'ensuit une panique générale bien rodée où les portes claquent et où chacun vient crier à la faillite, appeler à la responsabilité, menacer d'une attaque des marchés financiers.

Chacun alors appelle à la baisse de la dépense publique et à l'austérité « pour sauver le pays ». D'ailleurs, voici un employé de bureau du ministère qui se présente avec une pile d'études économiques fort sérieuses montrant que l'austérité renforce « la croissance structurelle ». Contre les populismes, la raison commande de couper dans les dépenses.

La scène se poursuit par un régime d'austérité sévère qui concerne principalement les plus pauvres. La misère croît, le pays voit sa croissance structurelle s'effondrer, et la récession est assurée. Le final est assuré par le même ministre qui jure, la main sur le cœur, qu'on ne l'y prendra plus. Avant de retourner remplir le placard...

La France, en ces premiers mois de 2024, semble être entrée de plain-pied dans ce mauvais vaudeville rejoué cent fois, mais dont les conséquences concrètes sont considérables. Les discours alarmistes sur la dette se multiplient, l'effet de surprise politico-médiatique est feint.

Benjamin Lemoine, sociologue et auteur de l'ouvrage *L'Ordre de la dette* (La Découverte, 2022) rappelle que, « quand les taux d'intérêt étaient au plus bas, grâce à la capacité de la BCE à administrer le marché des emprunts d'État, le souci des pouvoirs publics était la disparition de la dette en tant que problème ». Une fois ce soutien levé, « il convenait de préparer l'opinion à ce qu'on entrevoit aujourd'hui et qui s'apparente à un retour de l'ordre de la dette ». C'est à cette préparation, notamment, que s'attelle Bruno Le Maire depuis plus de trois mois.

Le ministre des finances a en effet ouvert le fameux placard. Soudainement, la dette publique de la France, qu'il a allègrement contribué à creuser à coups de largesses pour le secteur privé, est devenue insoutenable. Et il y a urgence.

Dans son livre-programme titré *La Voie française* et publié la semaine dernière chez Flammarion, le ministre consacre un chapitre au nécessaire désendettement. Il tente fort maladroitement d'y donner les raisons de l'urgence de la réduction des dépenses. C'est une véritable caverne d'Ali Baba des arguments, allant de la hausse des taux (dont la fin s'annonce en juin prochain) au « déclassement de la France » (avec le recours à des anachronismes grossiers convoquant les trop dépensiers Saint Louis et Louis XIV) en passant par la reine des preuves : la baisse de la croissance.

Depuis que l'on sait que les prévisions de croissance du gouvernement pour 2024 étaient beaucoup trop élevées, la majorité macroniste recourt en permanence à cet argument résumé ainsi par le ministre graphomane dans son livre : « La croissance faible ralentit notre désendettement ; elle doit donc nous amener à trouver dans l'immédiat d'autres leviers pour réduire la dette. »

Le vaudeville se mue alors en un pastiche d'Ubu roi, car réduire les dépenses pour réduire la dette en période de croissance faible, c'est s'assurer d'affaiblir encore davantage la croissance et donc de rendre la dette encore plus difficile à rembourser. La leçon a été clairement montrée au cours de la décennie précédente par la crise de la zone euro.

Bruno Le Maire et les dirigeants d'aujourd'hui étaient alors déjà en vie et actifs. Ils devraient avoir retenu ce fait simple. Mais ils ont désormais une autre histoire à nous raconter, la même, précisément, qu'en 2010-2014, lorsque la croyance dans « l'austérité expansive » proclamée par Jean-Claude Trichet plongeait la zone euro dans une des récessions les plus longues de son histoire.

La réduction en panique de la dette a contribué à alourdir durablement le poids de la dette. Et l'empressement à réduire la dette publique dans la zone euro a-t-il pu améliorer ses capacités à investir dans l'avenir et à construire une économie plus solide et plus durable, comme annoncé ? C'est en fait l'inverse qui a eu lieu.

La Cour des comptes, metteuse en scène du drame de la dette

C'est pourtant ce même récit que l'on retrouve déployé dans l'espace public depuis trois mois. À cet égard, on ne saurait trop sous-estimer le rôle de la Cour des comptes dans la construction de cette narration.

Depuis plusieurs années, l'institution de la rue Cambon s'est muée en gardienne du temple de l'orthodoxie financière. Compte tenu de son indépendance théorique, elle est un point d'appui extrêmement pratique pour construire le récit de panique sur la dette. Elle y joue une partition extrêmement bien rodée pour justifier l'idée d'une dette insoutenable.

Comme son prédécesseur Didier Migaud, le premier président de cette institution, Pierre Moscovici, gestionnaire désastreux pendant son passage à Bercy de 2012 à 2014 (qui avait mené une politique « d'austérité expansive » pendant son mandat, portant la dette publique de 80 à 95 % du PIB), mobilise, lui aussi, les figures classiques de la peur et de la honte pour justifier une politique rapide de désendettement.

Il utilise ainsi la comparaison, éternel levier des politiques néolibérales. Dans un entretien à La Dépêche du 13 mars, le premier président de la Cour des comptes fustige « nos dépenses publiques les plus dégradées de la zone euro ». Puis, il reprend l'argument de l'avenir gâché. Le 12 mars, lors de la présentation du rapport de la Cour sur l'adaptation au dérèglement climatique, il prétendait ainsi que la situation « préoccupante » de nos finances publiques rendrait plus difficile la mobilisation des moyens pour faire face à la crise écologique.

Bref, tout est bon pour justifier la future austérité, même l'injustifiable. Car on voit mal comment on aurait trouvé 20 % du PIB pour faire face au Covid alors que la dette publique était à 100 % du PIB, mais pourquoi on ne parviendrait pas à trouver l'argent nécessaire à l'adaptation climatique avec une dette à 110 % du PIB...

Peurs et tremblements

Une fois posé ce cadre narratif, les médias entrent dans la danse, multipliant les sujets sur la dette, assurant, sondages à l'appui (comme celui publié par La Tribune Dimanche voici dix jours), que la « France a peur » du niveau de la dette et multipliant les titres et textes alarmistes, de la « cure de détox pour notre État drogué à la dette » du Point à la « France au bord du gouffre » de François Lenglet sur TF1.

L'annonce, ce 26 mars, du déficit public pour 2023 à 5,5 %, contre 4,8 % en 2022, est alors traitée comme un choc majeur. Rapidement, un mot s'est imposé à la une des chaînes et des sites d'information : « dérapage ». « Que va faire le gouvernement ? », s'interroge ainsi BFM, alors même que le ratio dette sur PIB a reculé de deux points l'an passé et qu'il n'existe aucune tension sur les marchés financiers.

Peu importe, il faut agir, et vite. Évidemment, Bruno Le Maire sur RTL et Pierre Moscovici sur France Inter viennent renforcer cette idée d'une urgence, reprenant les arguments déjà cités en en ajoutant un dernier : celui de la morale. Car si la dette de la France « dérape », c'est parce que les Français sont nonchalants, incapables de la nécessaire rigueur.

« Nous avons une culture nationale qui fait qu'après les crises, nous ne savons pas réduire assez vite notre dépendance à la dépense », expliquait Pierre Moscovici dans La Dépêche. D'ailleurs, les Français refusent de voir la « vérité » en face, et le premier président de la Cour des comptes demande un « discours de vérité ». Et pour couronner le tout, Bruno Le Maire, lui, affirme que les Français doivent comprendre que « ça ne peut plus être open bar » sur le remboursement des frais médicaux.

Derrière ces leçons de morale, l'idée est bien sûr de préparer les esprits à l'austérité « difficile, mais nécessaire » qui devra frapper ceux qui sont ciblés comme « profiteurs » de la dépense publique. Pour Benjamin Lemoine, « tout est appréhendé à l'aune de la dépense publique et l'on oublie mécaniquement ce qui a produit ce déficit : le discours anti-impôts et la façon dont l'État se fait

providence pour le capital ». Une étude de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) a évalué à près de 200 milliards d'euros par an les aides diverses au secteur privé.

Pour détourner le regard de cette responsabilité, on concentre le problème sur la dépense sociale et les services publics. Ce seraient eux qui seraient responsables du creusement de la dette, et le récit sur la dette permet de justifier à la fois les futures coupes dans les services publics et les transferts sociaux. Ceux-ci ont d'ailleurs déjà commencé avec le coup de rabot de 10 milliards d'euros réalisé en urgence en février et avec les multiples réformes de l'assurance-chômage. Mais plus encore est à venir.

Un final de guerre sociale

Ce récit politique sur la dette, martelé à longueur de temps par le gouvernement, une partie de l'opposition (et désormais même le Rassemblement national) et les « experts », permet avant tout de justifier une politique de classe. On pourrait la résumer ainsi : l'épouvantail de la dette a pour fonction de démanteler ce qui reste de l'État social pour préserver les transferts vers le secteur privé et soutenir sa rentabilité face à une croissance stagnante.

Le spectacle des déplorations sur l'état de la dette publique semble donc venir régler un conflit interne au capital posé par les récents développements économiques sur le dos du monde du travail et des services publics. Benjamin Lemoine insiste sur la pression renaissante des créanciers et du secteur financier. « La qualité d'actifs sans risque n'étant plus explicitement garantie institutionnellement par les rachats de la BCE, il incombe aux gouvernements de rassurer les prêteurs », explique-t-il en résumant : « Si le revolver des maîtres chanteurs de la dette avait été désactivé par ces rachats, il est partiellement réarmé. » Il rappelle que le refinancement sans entraves sur le marché de la dette est « produit politiquement via les promesses de réformes aux investisseurs ».

Mais cette logique vient percuter la situation d'affaiblissement structurel de la croissance et le besoin permanent d'autres secteurs, notamment de l'industrie, de bénéficier de flux publics directs et indirects. Pour régler cette tension, et permettre de satisfaire tous les secteurs du capital, la solution est alors de faire peser l'ordre de la dette sur les dépenses sociales et les services publics. La proposition de hausse de la TVA de Bruno Le Maire pour régler le problème – déjà mise en place sous le quinquennat Hollande – s'inscrit également dans ce cadre de répression sociale.

« Le retour de l'ordre de la dette vient asseoir les inégalités de classes », résume Benjamin Lemoine, qui ajoute : « Il y a un cahier des charges social du maintien de la dette en tant qu'actif sans risques au service des financiers : les plus vulnérables, ceux qui dépendent des services publics, comme les organisations de la main gauche de l'État (santé, éducation, recherche, etc.) sont la variable d'ajustement automatique de cette logique perpétuellement recommencée. »

L'historien de l'économie états-unien Robert Brenner a, dans un article de la *New Left Review* de 2020, résumé de cette façon ce qu'il pense être un « nouveau régime d'accumulation » et qu'il appelle le « capitalisme politique » par cette formule simple : « la redistribution directe politiquement pilotée de richesse vers le haut pour soutenir des éléments centraux d'une classe capitaliste dominante partiellement transformée ». C'est cette logique qui semble pleinement fonctionner dans le cas français.

« Le maintien de l'ordre de la dette demande un dosage incessant entre le soutien au capital privé et une capacité à assurer sans chocs politiques le service de la dette, et depuis des années cette capacité repose entièrement sur le sacrifice de l'État social », souligne Benjamin Lemoine. Le problème est que cette logique, soutenue par le récit sur la dette, craque de toute part. Non seulement elle ne produit pas de croissance, mais elle affaiblit, par son coût social et environnemental, la capacité de remboursement de la dette. La guerre sociale alimentée par le récit sur la dette est une impasse. Derrière le vaudeville, il y a bien un récit mortifère.



"Non, le chômage n'est pas la faute à l'État-providence"

Tribune Par Liêm Hoang-Ngoc Publié le 02/04/2024

Ancien député européen et maître de conférences en sciences économiques à l'université de Paris-1 Panthéon-Sorbonne

Chacun connaît l'adage populaire « quand on veut abattre son chien, on dit qu'il a la rage... » À cet égard, on connaissait la thèse de la crise de l'État providence, inventée par la gauche girondine (Pierre Rosanvallon, *La crise de l'État providence*, Seuil, 1981) pour dénigrer l'égalitarisme du modèle jacobin, présumé coûteux et incapable de réduire les inégalités. Cette thèse ne résiste pas à l'observation empirique. Malgré la « rigueur » dont il est tributaire, l'État social s'avère particulièrement efficace en France, comme le montre l'INSEE : alors que l'écart de revenus entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches serait de 1 à 18 en l'absence de transferts sociaux, il n'est plus que de 1 à 3 après redistribution.

Mais voilà que l'État-providence est désormais désigné comme la cause des maladies chroniques du XXI^e siècle : la dette publique et du chômage de masse. Lors de la promotion de son dernier ouvrage, faite dans une matinale radiophonique, le ministre des Finances Bruno Le Maire soutenait ainsi que l'État providence s'avère incompatible avec la réalisation d'un objectif de plein-emploi inférieur à 7 %. Les dépenses sociales creuseraient non seulement la dette publique, mais entretiendraient, de plus, une armée de chômeurs-assistés désertant le front de la production.

UN ÉTAT TROP GÉNÉREUX ?

Selon cette thèse, le chômage n'est pas dû à la désindustrialisation consécutive aux délocalisations organisées par des groupes contrôlés par des holdings financières dont l'unique objectif est de créer de la valeur pour l'actionnaire. Il n'est pas la conséquence des politiques d'austérité, coordonnées par un stupide Pacte de stabilité, dont l'Allemagne, avec la duplicité de la France, a refusé l'assouplissement que proposait pourtant la Commission européenne pour favoriser les investissements en faveur de la transition écologique. Il n'est pas plus dû au relèvement des taux d'intérêt, opéré par la BCE pour contrer une inflation dont l'origine n'est pourtant pas liée à un excès de création monétaire, et ce, alors que sévit une crise du logement. Non ! Pour le ministre en charge de l'économie française, la cause de la persistance du chômage de masse est la générosité de l'État providence, qui pousserait des millions de chômeurs à préférer le loisir. Pour les inciter à travailler, le Premier ministre Gabriel Attal annonçait dans la foulée que la durée des allocations-chômage serait abaissée (de 18 à 12 mois, suggérait-il même aux négociateurs de la future convention), après que leur montant ait déjà été réduit par la précédente réforme.

Le « fond tiroir » ainsi raclé participera des 10 milliards annuels d'économies programmées pour atteindre le fétiche d'un déficit public inférieur à 3 % du PIB en 2017. Bien entendu, il ne sera en aucun cas question de revenir sur le péché originel des 50 milliards de baisses d'impôts octroyées depuis 2017 aux plus aisés à la demande de l'Association française des entreprises privées (AFEP). Ces baisses d'impôt échouent toujours à réindustrialiser la France dont le déficit commercial explose. Ce sont même elles qui, en privant l'État de ressources fiscales importantes, sont coupables de la lente résorption du taux d'endettement intervenant lors des phases de reprise.

Alors que le chômage repart à la hausse, le retour de l'austérité en France et en Europe est une grave erreur. Le principe de politiques anticycliques, opportunément brandi lors de la précédente réforme de l'assurance chômage, devrait s'incarner par des mesures de soutien aux bas revenus et à l'investissement lorsque l'économie s'éloigne du plein-emploi, et par la consolidation budgétaire lorsque l'économie retrouve son rythme de croisière. Le gouvernement agit à cet égard à contretemps. Contrairement à ce qu'affirme le ministre des Finances en évoquant les métiers en tension, la France n'est pas en plein-emploi avec un taux de chômage de 7,5 %.

L'IDÉOLOGIE DE LA MACRONIE

Sur une longue durée, la DARES comptabilise invariablement trois cent mille emplois vacants, dans les secteurs traditionnellement en tension (hôtellerie-restauration, construction), alors que plus de 5 millions de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C, cherchent toujours désespérément chaussures à leurs pieds, et ce d'autant plus vainement lorsqu'ils deviennent seniors. Le chômage involontaire de masse prédomine. Réduire le montant et la durée des revenus de remplacement détériorera non seulement le sort des chômeurs, mais aggravera, de surcroît, la conjoncture car

l'assurance-chômage joue aussi un rôle de « stabilisateur automatique » de soutien à la reprise. Les experts officiels le savent et le débat ouvert par les impétrants de la future élection présidentielle est avant tout électoraliste. S'il se fait l'écho de l'idéologie des milieux d'affaires, ce discours entend également opposer dans la France périphérique la « France qui se lève tôt » à celle qui « vit des allocations ».

La vieille idéologie économique est de retour dans sa version la plus crue : « L'économie est en plein-emploi et ne peut produire plus parce que le chômage est purement volontaire ; l'investissement est tributaire d'une épargne qu'il faut stimuler en réduisant les impôts sur le capital et les charges sociales ; il faut pour cela réduire les dépenses publiques parce qu'elles entretiennent l'assistanat, la bureaucratie improductive et pèsent sur les générations futures... » Cette idéologie n'est pas seulement l'apanage de la Macronie, alliance de la gauche girondine et de la droite orléaniste. Elle est largement partagée au sein de « l'union des droites » en passe de se constituer et prédomine a fortiori dans l'extrême droite. Une fois au pouvoir, la nouvelle droite légitimiste ne manquerait pas d'achever la bête traquée depuis plusieurs décennies par le monde de la finance, l'État providence, symbole de jours heureux bel et bien révolus...



PROBLÈME DE DÉFICIT OU CHOIX POLITIQUE ?

Tribune Aurelie Trouvé, députée LFI-NUPES de Seine-Saint-Denis

BILLET DE BLOG 1 AVRIL 2024

Les chiffres de l'INSEE l'indiquent clairement : seuls les 10 % les plus riches ont vu leur niveau de vie augmenter depuis 2 ans. 90 % de la population a perdu en niveau de vie sur la période 2022-

2023. Les dividendes versés aux grands actionnaires ne cessent d'augmenter, ceux du CAC 40 n'ont jamais été aussi élevés. Le 1 % des foyers fiscaux les plus riches perçoivent 96% des dividendes versés. Et les profits des multinationales battent aussi des records.

Plutôt que d'assécher les services publics et d'organiser la casse sociale, voilà donc où il faut aller chercher l'argent :

un rétablissement de l'impôt sur la fortune (ISF) sur sa base de 2017 rapporterait 5 milliards d'euros. En élargissant son assiette avec un volet climatique, on pourrait même aller chercher jusque 15 milliards d'euros ;

supprimer la flat tax, qui profite directement aux plus grands détenteurs de patrimoine financier, et rétablir une progressivité de l'imposition sur les revenus du capital rapporterait 1,5 milliards d'euros

supprimer le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui a été pérennisé en allègement de cotisations sociales, dispositif dont il est prouvé qu'il est inutile et coûteux, rapporterait 10 milliards d'euros ;

supprimer le Crédit impôt recherche (CIR) pour les grandes entreprises rapporterait 1,3 milliards d'euros ;

supprimer les niches fiscales les plus polluantes, comme la non-taxation du kérosène, rapporterait 6 milliards d'euros ;

supprimer la niche dite "Copé", qui favorise massivement les grands actionnaires et encourage les pratiques d'évitement au sein des entreprises, rapporterait 5 milliards d'euros ;

taxer les superprofits générés en période de crise rapporterait 15 milliards d'euros ;

rétablir la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui profite encore une fois aux grandes entreprises et assèche les comptes des collectivités territoriales rapporterait 12 milliards d'euros ;

renforcer et rendre plus progressif l'impôt sur les sociétés (IS), aujourd'hui affable et massivement évité par les grandes entreprises, rapporterait 11 milliards d'euros ;

renforcer la taxation des transactions financières (TTF) rapporterait au moins 10 milliards d'euros.

Bruno Le Maire dit chercher 10 milliards cette année, puis 20 milliards l'année prochaine. Voici quelques propositions de justice fiscale qui pourraient rapporter près de 90 milliards d'euros immédiatement ! Sans compter une lutte beaucoup plus efficace contre l'évasion fiscale, qui coûte près de 100 milliards d'euros comme le rappelle ma collègue Charlotte Leduc dans son rapport parlementaire.

La position du gouvernement sur ces sujets est intenable. Qu'attend-il donc pour agir sur les superprofits par exemple ? La soit-disante taxe mise en place l'année dernière, supposée rapporter 6 à 7 milliards, a été tellement rabougrie par le gouvernement qu'elle n'a fait entrer que 600 millions d'euros dans les caisses de l'Etat. Pire, il envisage déjà de la supprimer alors que les profits des grands groupes ne sont pas prêts de se tarir ! 20 milliards d'euros de bénéfices pour TotalEnergies en 2023, 11 milliards pour BNP-Paribas, 4 milliards pour Vinci... Ces trois exemples sont emblématiques : les prix de l'énergie sont insoutenables pour nos concitoyens, les banques refusent

de prêter à l'économie réelle et aux ménages qui veulent se loger, les prix d'accès aux autoroutes n'en finissent pas d'augmenter... Les bénéficiaires de ces entreprises ne sortent pas du chapeau, ils se font surtout sur le dos de la société ! Nous pourrions aussi citer quelques géants de l'agroalimentaire ou de la grande distribution, qui affichent eux aussi des bénéfices faramineux en cette période de crise.

Au final, ce sont 68 milliards d'euros de dividendes qui ont été distribués par le CAC40 en 2023, et 30 autres milliards distribués en rachats d'actions. Les records explosent partout, et les détenteurs de capital se gavent, littéralement.

La solution est pourtant simple : l'impôt. Notre proposition de prélèvement sur les superprofits est très précise, expertisée par des techniciens, et ne pose aucun problème de mise en œuvre : 20 % pour une première tranche de bénéfices, 25 % pour une seconde tranche et 33 % au-delà : 15 milliards escomptés !

Non à la "TVA sociale" !

Depuis quelques jours, Bruno Le Maire ressuscite le spectre d'une "TVA sociale". Encore hier à Bercy, face à nos relances, il admet y penser. L'idée est simple, bien que dramatique : substituer des cotisations sociales par une hausse de la TVA. Dans sa réunion avec les parlementaires, Bruno Le Maire a brandi un argument : il faut réduire l'écart entre le salaire net et le salaire brut. Autrement dit, il faut augmenter le salaire net en grignotant sur ce qu'on appelle encore le "salaire socialisé", c'est-à-dire la partie du salaire qui certes n'est pas touchée directement par le salarié sur sa fiche de paie mais qui finance la Sécurité sociale, nos retraites, nos frais médicaux, nos congés maladie et maternité, nos allocations familiales...

Avec la "TVA sociale", Bruno Le Maire veut d'abord porter un gros coup au système de protection sociale, car rien ne dit que cette perte de financement de la Sécurité sociale sera couverte par l'Etat. Mais Bruno Le Maire réalise un second coup avec sa "TVA sociale" : faire payer encore davantage les ménages aux revenus modestes pour continuer les cadeaux fiscaux au plus riches. Car la TVA est l'impôt le plus injuste, le plus cruel qui soit. Car plus on est pauvre, plus on paye la TVA en proportion de ses revenus ! Il se produira une augmentation nette des prix des produits de base, que subiront en premier lieu tous les ménages aux revenus modestes, déjà fortement impactés par une dure inflation depuis 2 ans. Nous ne laisserons pas passer cela.

Pas touche à l'Assurance chômage !

Quitte à faire les poches des plus précaires, le gouvernement envisage ENCORE de récupérer de l'argent dans la caisse de l'Assurance chômage. Rappelons donc une chose élémentaire : cet argent n'appartient pas à l'Etat, c'est celui des salariés cotisants ! Avec Gabriel Attal, Bruno Le Maire souhaite tout bonnement ponctionner une caisse excédentaire, jusqu'ici très bien gérée par les syndicats de salariés et patronaux, qui ne coûte rien aux Français. Les chômeurs n'ont rigoureusement rien à voir avec le déficit et le dérapage budgétaire du gouvernement !

Mais la situation, créée de toute pièce, représente une aubaine pour ces néolibéraux acharnés. Il faut continuer de détruire les droits des chômeurs. Non pas pour les mettre au travail - puisque ça ne marche pas, toutes les études économiques le disent - mais bien pour les mettre sous pression, les obliger à accepter n'importe quel emploi, les affaiblir dans les négociations face aux employeurs.

Affaiblir les droits et revenus des travailleurs en faveur du capital, voilà leur seul objectif. Nous ne laisserons pas passer cela non plus.

Une manoeuvre politique inédite pour accélérer la casse sociale

A Bercy hier, Bruno Le Maire n'a pas levé nos doutes, au contraire. Le déficit sur lequel la minorité au pouvoir feint de s'alarmer aujourd'hui a été construit sciemment. Le ministre nous promet la ruine, faisant planer la dépréciation de la dette française sur les marchés, alors qu'il n'en est rien et que les obligations d'Etat s'arrachent actuellement. Il nous jure qu'il est nécessaire de revenir aux 3 % de déficit d'ici 2027 en faisant des coupes budgétaires d'ampleur, alors que l'on peut s'y prendre tout à fait autrement. Après nous avoir présenté un budget insincère - une manoeuvre anti-démocratique majeure ! - il prépare la casse sociale.

CHÔMAGE



Face aux critiques, le premier ministre « assume totalement » son projet sur l'assurance-chômage

Le Monde 5 4 24

« Ce n'est pas une réforme d'économies, c'est une réforme d'activité », se défend le premier ministre, interrogé par « Le Monde »

Gabriel Attal dit « assumer totalement » un durcissement des droits à l'assurance-chômage, qui répond, pour lui, aux attentes des classes moyennes

Le locataire de Matignon croit savoir que cette réforme répond aux préoccupations de nos concitoyens et en particulier « de la classe moyenne », son cœur de cible. « Il y a beaucoup de Français de classe moyenne qui travaillent et qui se disent “je fais beaucoup d'efforts, je finance par mon travail un modèle qui permet parfois à certains de ne pas travailler. Or, si on travaillait tous, on n'aurait pas d'effort supplémentaire à me demander” », observe-t-il.

« Moi, je les entends, ces Français », dit M. Attal, évoquant les interpellations lors de ses multiples déplacements dans le pays. « Je ne cherche pas à diviser les Français, je cherche plutôt à les

rassembler, se justifie-t-il. Et je crois que le travail fait partie des valeurs qui rassemblent largement les Français. » Sinon, ajoute-t-il, « il y a un risque de rupture de confiance ».

Brutaliser les chômeurs, ultime étape du cynisme politique

Après six ans d'attaques contre le droit au chômage, Gabriel Attal a encore annoncé ce mercredi soir de nouvelles mesures d'économie. Taper sur les plus précaires est un moyen commode pour l'exécutif de faire oublier que ses choix ne favorisent pas les salariés ou les classes moyennes.

Mediapart 27 mars 2024

Des mots choisis et un ton démonstrativement volontariste, pour une dialectique tournant à vide et un argumentaire aux fondations aussi fragiles que du sable. Mercredi 27 mars au « 20 heures » de TF1, le premier ministre a annoncé la mise en chantier d'une troisième réforme de l'assurance-chômage en six ans.

L'objectif est inchangé depuis les débuts du premier mandat présidentiel d'Emmanuel Macron : réduire les droits des 5,4 millions de demandeurs et demandeuses d'emploi, au nom d'un mantra éculé : « Le travail doit toujours mieux payer que l'inactivité », comme aime à le répéter Gabriel Attal.

Refusant de fixer des règles détaillées avant que les syndicats et le patronat n'aient été consultés, le premier ministre a néanmoins donné un cadre très clair, à la sortie d'un séminaire gouvernemental sur le travail qui s'est tenu toute la journée.

Il souhaite réduire « de plusieurs mois » la durée d'indemnisation des demandeurs et demandeuses d'emploi, affichant comme souhaitable un horizon de douze mois maximum, contre dix-huit mois aujourd'hui. Il a aussi appelé à allonger la durée de travail nécessaire avant d'avoir le droit de toucher la moindre allocation-chômage. Cette durée de cotisation obligatoire était déjà passée de quatre à six mois en 2021.

Le chef du gouvernement veut aller vite, très vite : il souhaite que les paramètres soient fixés « à l'été », pour que la nouvelle réforme « puisse s'engager dès l'automne ». Les discussions entre la ministre du travail Catherine Vautrin et les partenaires sociaux débiteront dès que ces derniers auront achevé la négociation des règles d'indemnisation des seniors, normalement le 8 avril. Le but affiché est d'« inciter à la reprise de l'emploi ».

Officiellement, il s'agit aussi de trouver de l'argent, alors que la croissance française vient d'être révisée à la baisse, que les rentrées fiscales sont moins bonnes que prévu et que le gouvernement clame depuis un mois qu'il recherche dix milliards d'économies.

Cette priorité politique, encore une fois longuement détaillée mercredi soir, masque mal une destruction de l'État social. Et pour qui estimerait que cette affirmation est exagérée, on ne saurait trop conseiller de s'intéresser à la manière dont les bases mêmes de l'assurance-chômage sont sapées systématiquement depuis 2018, quand le gouvernement d'Édouard Philippe a lancé la première grande réforme dans ce domaine.

Obsession politique

Les déclarations du premier ministre s'inscrivent dans une continuité politique évidente, pour ne pas dire un ressassement obsessionnel. Le 30 janvier dans son discours de politique générale, Gabriel Attal avait déjà ouvert la porte à une nouvelle offensive contre les droits des chômeurs et des chômeuses, afin d'« inciter toujours plus à la reprise d'emploi, sans aucun tabou » et « déverrouiller le travail ».

Le 25 février dans Le Journal du dimanche, il avait récidivé, assurant qu'« une partie des Français ne supporte plus de ne pas vivre de leur travail, de ne toucher aucune aide tout en finançant un système qui permet à d'autres de ne pas travailler ».

Déjà, il évoquait la possibilité de réduire la durée d'indemnisation. « Vous prenez le risque de réveiller la colère sociale », interrogeait Le JDD. « Oui, et ? », avait-il rétorqué, bravache. Même volonté affichée le 27 février au micro de RTL, puis le 1er mars lors d'un déplacement dans les Vosges, où il se disait « prêt » à prendre des « décisions difficiles » pour « inciter au travail ».

Les mots du premier ministre sont identiques à ceux du président de la République. Le 16 janvier, à l'occasion d'une rare conférence de presse, Emmanuel Macron avait annoncé pour le printemps un « acte II de la réforme du marché du travail ». Le lendemain, devant le gratin de l'économie mondiale réuni à Davos, il avait confirmé vouloir ouvrir « un deuxième temps sur la réforme de notre marché du travail en durcissant les règles ».

Tout est donc prêt pour continuer de démanteler les droits des chômeurs et des chômeuses, les uns après les autres. Le gouvernement a le champ libre depuis qu'il a supprimé, le 1er octobre 2018, les cotisations chômage payées par les salarié·es : pour quelques euros de salaire net de plus, les travailleurs et travailleuses ont perdu le droit de dire qu'ils et elles payent pour s'assurer le droit à une allocation-chômage décente.

En 2023, la durée d'indemnisation a été amputée de 25 %. Et en 2021, la première réforme avait déjà réduit les allocations des travailleurs et des travailleuses aux parcours professionnels fractionnés.

Les réformes engagées avant 2024 ont déjà tapé très dur. Le 1er février 2023, la durée d'indemnisation a été amputée de 25 %, la durée maximale de versement passant de deux ans à dix-huit mois. Et en 2021, avec deux ans de retard sur le calendrier prévu, pour cause de Covid puis de camouflés devant le Conseil d'État, la première réforme du système avait déjà réduit très drastiquement les allocations-chômage des travailleurs et des travailleuses ayant des parcours professionnels fractionnés. C'était une redéfinition très sévère des règles de calcul en vigueur depuis quarante ans.

Les premiers bilans sont on ne peut plus clairs : un peu plus de la moitié des inscrit·es à Pôle emploi se voient verser moins d'allocations – elles ont baissé en moyenne de 16 %, et de 20 % à 50 % pour 15 % des demandeurs et demandeuses d'emploi. L'effet est certes radical sur la reprise d'emploi, mais il est éphémère, voire délétère.

Selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), l'institut statistique du ministère du travail, la moitié des demandeurs et demandeuses d'emploi retrouvant un travail n'ont droit qu'à un CDD de moins de deux mois ou à une mission d'intérim.

Oublier les faits

En revanche, les effets pour les caisses de l'État sont extrêmement puissants. Les deux premières réformes rapportent déjà plusieurs milliards d'euros par an. Et selon l'Unédic, l'organisme qui gère les caisses de l'assurance-chômage, une fois qu'elles auront atteint leur plein régime en 2027, elles permettront d'économiser 6,7 milliards par an ! Bien utile pour un gouvernement en quête d'économies budgétaires.

Une telle perspective mérite bien de jeter par-dessus bord toute rationalité. Et d'oublier les faits. Qui, au sein de l'exécutif, a pris la peine de rappeler que seuls 36 % des personnes inscrites à France Travail (qui a remplacé Pôle emploi le 1er janvier) touchent une indemnisation – d'un montant moyen de 1 033 euros ? Et parmi les inscrit·es en catégorie A, qui ne travaillent pas du tout, seuls 46 % touchent une allocation.

Au vu de ces chiffres, comment croire qu'un nouveau tour de vis va changer la donne et précipiter des centaines de milliers de chômeurs et chômeuses vers l'emploi, alors même qu'on comptabilise moins de 350 000 postes vacants, loin d'ailleurs d'être tous à temps complet ?

On ne trouve presque aucun économiste pour accorder du crédit au récit gouvernemental. Dès novembre 2022, Esther Duflo, titulaire de l'équivalent du prix Nobel en économie, rappelait qu'« on ne voit absolument pas la preuve » que la baisse des allocations incite les chômeurs et les chômeuses à reprendre un emploi.

Bruno Coquet, spécialiste des politiques de l'emploi qu'on peut difficilement qualifier de gauchiste, martelait encore ce 26 mars sur France Info que « durcir les règles de l'assurance-chômage, ça ne crée pas d'emploi ». Une affirmation reprise sans frémir par certains de ses confrères carrément classés à droite, comme Bertrand Martinot, économiste à l'Institut Montaigne, qui déclare à La Tribune : « On ne répond pas à une situation conjoncturelle d'augmentation du chômage par une réforme de l'assurance-chômage. Les gens ne sont pas devenus paresseux, c'est juste qu'il n'y a plus de croissance, donc le chômage augmente. »

Yannick L'Horty, qui a souvent défendu les réformes du marché du travail, n'y croit plus non plus, et suggère au Monde que le gouvernement cherche en fait à « parler à un électorat qui a une représentation des ménages à bas revenus et des chômeurs assez éloignée de la réalité ».

En effet, le discours anti-chômeurs est une constante du récit gouvernemental. Dès décembre 2019 dans une étude consacrée au RSA, France Stratégie – organisme placé sous l'égide du premier ministre – établissait que « le travail paie significativement plus qu'une situation d'inactivité, même pour de très faibles niveaux de rémunération ».

Le mythe du chômeur « optimisateur », qui jouerait savamment des paramètres de l'assurance-chômage pour jouir au mieux des allocations avant de reprendre le travail quelques mois puis de se replonger avec délice dans le bain du chômage, s'effondre également dans toutes les études scientifiques s'étant penchées sur la question.

Travailler rapporte plus qu'être au chômage, et l'immense majorité des demandeurs et demandeuses d'emploi ne le sont pas par choix. Ces évidences n'empêchent pas le premier ministre de répéter à chaque intervention que le travail doit payer davantage que l'inactivité, comme si ce n'était pas toujours le cas.

La « valeur travail » n'est pas rétribuée

La vérité du discours gouvernemental est à chercher ailleurs : taper sur les chômeurs et les chômeuses est un moyen commode de faire oublier à celles et ceux qui travaillent que, malgré les promesses et les discours, elles et ils ne seront jamais les bénéficiaires de sa politique. Là où la « valeur travail » est tant valorisée, elle n'est en fait pas rétribuée à sa juste valeur.

Rappelons une réalité, encore pointée dans la dernière note de conjoncture de l'Insee : sur la période 2022 et 2023, durant laquelle l'inflation a été intense, les salaires réels ont reculé de 2,5 %. Sur le papier, ils ont bien augmenté, mais moins vite que les prix, aboutissant à une baisse réelle du pouvoir d'achat.

Ce chiffre, l'exécutif se garde bien de le claironner sur tous les toits. Pourtant, il renseigne exactement sur la place que le pouvoir accorde aux travailleurs et travailleuses, face aux entreprises et aux détenteurs du capital. Et ce n'est pas la croissance atone qui permettra de changer la donne, tant l'activité économique tourne au ralenti.

Faute d'améliorer le sort des fameuses « classes moyennes », il faut dégrader la situation des privés d'emploi.

Le gouvernement l'a démontré à de multiples reprises : il n'entend imposer aux entreprises aucune hausse de la rémunération de leurs salarié·es, hors des hausses automatiques du Smic. Pas question de lester les employeurs de supposés poids supplémentaires dans l'interminable course mondiale à la compétitivité.

Comment alors ne pas désespérer les salarié·es ? Comment leur donner l'illusion que leur situation ne se dégrade pas ? Pour Emmanuel Macron et ses troupes, la solution est toute trouvée : faute d'améliorer le sort des fameuses « classes moyennes » dont ils ont pourtant fait officiellement leur boussole, il faut dégrader la situation des privé·es d'emploi. On appauvrit les plus précaires plutôt que d'améliorer le destin des mieux loti·es. Le travail n'est pas récompensé par des hausses de salaire, c'est le non-travail qui est sanctionné.

Pourquoi se priver ? Taper sur les plus précaires n'a aucun coût politique, voire est une mesure populaire. Comme nous l'avait confié l'ancien dirigeant de la CFDT Laurent Berger, lors d'une conversation où pointait la désillusion, les Français·es ne sont pas seulement indifférent·es au sort des chômeurs et des chômeuses, ils et elles sont même d'accord avec les mesures qui les stigmatisent.

Année après année, le baromètre de l'Unédic le confirme : la moitié des Français·es pensent que les chômeurs et les chômeuses sont responsables de leur propre situation. Un sentiment qui est facile à décrypter : plus on se sent proche du chômage ou de la précarité, plus on a besoin de se dire qu'on est différent de celles et ceux qui les subissent déjà. Ceux-là le mériteraient, se dit-on, là où moi, j'ai les ressources et la volonté nécessaires pour me sauver.

En jouant sur ce ressort pour détourner l'attention des effets réels de leur politique, Emmanuel Macron et Gabriel Attal utilisent les armes des populistes qu'ils clament à longueur de temps vouloir combattre. Pourtant, toute la théorie économique le rappelle : attaquer l'assurance-chômage, diminuer le montant ou la durée de l'indemnisation, cela fait du mal non seulement aux demandeurs et demandeuses d'emploi, mais aussi à toutes celles et à tous ceux qui travaillent.

La répression des chômeurs et des chômeuses est en effet l'une des clés principales si l'on souhaite s'assurer que les salaires des employé·es n'augmente pas. Une pression à la baisse sur les rémunérations d'autant plus efficace qu'elle est invisible. Surtout lorsque le chiffon rouge des chômeurs et chômeuses prétendument paresseux est agité, jour après jour.



Emplois vacants, chômeurs passifs : les faux arguments de Gabriel Attal pour réduire les droits

Rapports de force 4 avril 2024

« On veut qu'il y ait davantage de Français qui travaillent, parce que ça permet d'augmenter les recettes. On reçoit plus d'impôts et de cotisations. » Le Premier ministre a trouvé un nouveau prétexte pour justifier une baisse des droits des demandeurs d'emploi : le redressement des comptes publics, après l'annonce mardi dernier par l'Insee d'un dérapage du déficit budgétaire de près de 16 milliards d'euros. Pour l'occasion, le Premier ministre déroule un nouvel argumentaire lors de son passage au 20-heures de TF1, le 27 mars. Cette fois, ce n'est plus le bobard maintes fois répété d'un chômage qui payerait plus que le travail. Dorénavant, le storytelling consiste à affirmer que pour atteindre le plein emploi, c'est-à-dire un taux de chômage inférieur à 5 %, il faudrait encore durcir les règles de l'assurance chômage pour « inciter à la reprise d'emploi ». Plus de personnes en emploi, ce sont plus d'impôts et de cotisations qui gonfleront les recettes de l'État et réduiront le déficit.

Cette démonstration est fallacieuse, mais s'appuie cependant sur un bout de vérité. En effet, plus de personnes en emploi est bien synonyme de recettes fiscales et sociales supplémentaires. Mais faut-il encore que des emplois soient disponibles en nombre suffisant. Et c'est là que le raisonnement de

Gabriel Attal commence à prendre l'eau. Bien que, depuis deux ans, l'exécutif dramatise et amplifie les difficultés de recrutement rencontrées dans certains secteurs d'activités, les offres de postes non pourvues ne seraient pas en mesure de conduire au plein emploi si elles trouvaient acquéreur. Pour atteindre cet objectif, il faudrait que près d'un million d'inscrits dans la catégorie A de Pôle emploi retrouvent un travail.

« Réduire les droits à l'assurance-chômage ne crée pas des emplois »

Le discours sur l'incitation à la reprise d'emploi par la réduction des indemnités chômage se fracasse sur une réalité : l'absence d'emplois disponibles en nombre suffisant pour permettre aux chômeurs de trouver du travail. Cette situation ne devrait pas se modifier. Au contraire, au début de son intervention sur TF1 la semaine dernière, Gabriel Attal expliquait les mauvais chiffres du déficit budgétaire par « un ralentissement économique européen ». Un ralentissement synonyme d'une baisse du nombre de créations d'emplois. Pire, cette détérioration de la situation économique devrait gonfler le nombre de demandeurs d'emploi. Selon les prévisions macroéconomiques de la Banque de France datées de septembre 2023, « le taux de chômage, qui s'est élevé à 7,2 % au deuxième trimestre 2023, augmenterait progressivement pour atteindre 7,8 % fin 2025 ».

Ce contexte économique morose est sans liens avec les comportements supposés de demandeurs d'emploi qui bouderaient le travail. « Réduire les droits à l'assurance chômage ne crée pas des emplois. Certaines personnes vont peut-être reprendre un travail plus vite, mais dans des conditions dégradées, en acceptant la première proposition venue », expliquait dans les colonnes du Nouvel Obs l'économiste Bruno Coquet. Pour le chercheur associé à l'Observatoire français des conjonctures économiques, « face à deux candidats, le recruteur prendra le plus qualifié pour un poste qui aurait pu être occupé par quelqu'un qui l'était moins. Ce dernier ne sortira donc pas du chômage. C'est donc seulement la file d'attente qui change. »

Il n'existe donc pas d'effet mécanique et massif entre la réduction des droits des chômeurs et la reprise d'emploi. Et ce, d'autant que seulement 36 % des personnes inscrites à Pôle emploi, devenu France Travail, reçoivent une indemnisation. Ce taux s'est effondré après l'entrée en vigueur des précédentes réformes de l'assurance chômage. « On n'a pas de preuve que cela marche ou ne marche pas. On peut admettre que cela va mettre des personnes en emploi qui ne l'auraient pas été, mais ce qui est sûr c'est que ça ne marchera pas pour tout le monde. Les personnes qui n'ont pas de solutions vont se retrouver appauvries », expliquait Michael Zemmour à Rappports de force le mois dernier.

Pour justifier ce nouvel affaiblissement de l'assurance chômage, l'exécutif tentera sans doute de s'appuyer sur plusieurs études réalisées en Europe et aux États-Unis, citées dans le rapport intermédiaire du comité d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage. Celles-ci évaluent qu'un allongement de la durée d'indemnisation fait reculer la reprise d'emploi, mais dans des proportions très modestes. La reprise d'emploi pour cause d'indemnisation plus courte se fait, elle, très largement dans des emplois dégradés et précaires, qui renverront ensuite les personnes au chômage. Même dans la majorité présidentielle, la pilule ne passe pas pour tout le monde. Ainsi, Sacha Houlié, le président de la commission des lois à l'Assemblée nationale et député Renaissance de la Vienne estimait ce week-end sur le plateau du Grand jury RTL, qu'une réduction des droits relevait « plutôt d'une mesure d'économie que d'une mesure de retour à l'emploi ».

Seulement 2,2 % d'emplois dits vacants

Qu'importe pour le gouvernement. Pour faire diversion, celui-ci met régulièrement en avant l'augmentation du nombre d'emplois dits vacants, qu'il compare au taux de chômage. Ainsi, il suggère que les chômeurs ne font pas suffisamment d'efforts et resteraient volontairement au chômage. Mais qu'en est-il vraiment ?

Au quatrième trimestre 2023, ces emplois dits vacants étaient au nombre de 347 500 dans les entreprises de dix salariés ou plus, pour 15,56 millions d'emplois occupés, selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail. Ces emplois « vacants » avaient très fortement augmenté après la pandémie de Covid-19, mais reculent depuis un an, avec près de 50 000 emplois « vacants » en moins par rapport au même trimestre de 2022. Parmi ces presque 350 000 emplois dits vacants, à peine plus de la moitié sont des emplois effectivement inoccupés, en attente de candidats ou candidates. Les autres sont des emplois nouvellement créés (26 % des emplois dits vacants) – qui n'ont pas encore trouvé preneurs – ou des emplois encore occupés sur le point de se libérer (21 %). Ce qui réduit quelque peu le volume d'emplois réellement disponibles.

Les emplois vacants sont ainsi bien moins nombreux que les demandeurs d'emploi : 5,1 millions de personnes étaient, fin 2023, inscrites à Pôle emploi, devenu France Travail, et tenues de chercher un travail (catégories A, B et C) en France métropolitaine. Parmi elles, 2,8 millions n'avaient pas du tout travaillé (catégorie A) et 2,3 millions avaient exercé une activité réduite. Il y a donc huit fois plus de chômeurs en catégorie A que d'emplois dits vacants. Et si on ne retient que les emplois réellement disponibles, on compte un poste pour seize chômeurs et chômeuses.

Formation, logement et bas salaires au cœur des freins à la reprise d'emploi

Il est donc mathématiquement évident que le comblement des emplois vacants ne résoudra pas la question du chômage. Le gouvernement a-t-il cependant raison de rendre les demandeurs d'emploi responsable de leur grand nombre ? La réponse est clairement non, s'il s'agit de pointer une absence de volonté de travailler des chômeurs, comme le laisse imaginer le gouvernement de façon démagogique.

« Les difficultés de recrutement viennent d'abord d'un déficit de compétences liées aux besoins des entreprises, mais aussi des conditions de travail proposées. Ce sont les sujets des bas salaires, des horaires décalés, des contrats courts, de l'accès difficile au transport et au logement qui sont à l'origine des difficultés de recrutement », analysait la CFDT au moment de l'annonce, en novembre 2022, de la réforme visant la durée d'indemnisation, qui déjà utilisait l'argument d'emplois vacants trop nombreux. Cette analyse des causes des difficultés de recrutement est corroborée par une étude du service statistique du ministère du Travail (Dares).

La tension sur le marché du travail a alors pour cause tout autre chose qu'une trop grande passivité des demandeurs d'emploi. Première cause dans plusieurs secteurs d'activité : l'intensité des embauches et un déficit de main-d'œuvre disponible. Le tout assorti d'enjeux de formation, notamment chez les ouvriers qualifiés et techniciens de l'industrie, les métiers du soin ou encore ceux des télécommunications et de l'informatique. À cela s'ajoutent des freins géographiques d'adéquation entre les aires d'emploi et la répartition territoriale de la main-d'œuvre. Avec comme conséquence des enjeux de logement ou de transport qui limitent la reprise d'emploi. Par exemple,

une potentielle candidate aide-soignante ou assistante maternelle pour un poste à Paris ou en petite couronne aura de grandes difficultés à trouver un logement pas trop éloigné de son lieu de travail et financièrement accessible.

En plus de tous ces freins, celui de la qualité des emplois proposés n'est pas négligeable. « Inversement, pour les serveurs de cafés et restaurants, l'exigence d'une formation spécifique est moindre et davantage de demandeurs d'emploi sont disponibles. Toutefois, les conditions de travail et la non-durabilité de l'emploi y sont moins favorables », note la Dares. Le secteur de la restauration cumule souvent contrats courts, temps partiel, horaires fractionnés et rémunérations basses. « Être payé au Smic dans les stations balnéaires, alors que cela coûte un Smic de se loger, évidemment des gens n'y vont pas ! » rappelle comme une évidence Denis Gravouil, le négociateur CGT pour le dossier de l'assurance chômage.

Avec l'hypothèse exprimée par Gabriel Attal de réduire à douze mois la durée d'indemnisation, l'exécutif poussera les chômeurs à accepter n'importe quel travail, aussi dégradé soit-il. Mais c'est peut-être l'objectif, en plus de celui de faire des économies budgétaires. Et celles et ceux qui, nombreux, ne décrocheront pas d'emplois dits vacants risquent de sombrer dans la pauvreté.

DES MISES EN ACCUSATION, DES INTERROGATOIRES JUSQU'AU PLEIN EMPLOI

+ 50% de radiation en trois ans : comment France Travail plonge les chômeurs dans la galère

En trois ans, le nombre de radiations de demandeurs d'emploi a grimpé de 50 %, sur fond de discours culpabilisateur, plongeant les premiers concernés dans des situations parfois intenable.

L'humanité Publié le 3 avril 2024

Les radiations dans l'ensemble des sorties des inscrits de France Travail a bondi de 7,2 % à 10,6 %. Dans la grande majorité des cas (près de 60 % selon une estimation du médiateur de Pôle emploi), les chômeurs radiés le sont simplement parce qu'ils ne se sont pas présentés à une convocation ou à un rendez-vous.

C'est une histoire tragique, où la douleur d'une situation personnelle se mêle au systématisme parfois aveugle de l'administration. Une « affaire de fous », selon les mots d'un des protagonistes. Mais une affaire qui dit quelque chose, néanmoins, de la manière dont de plus en plus de chômeurs sont pressurés au quotidien. Michel1, demandeur d'emploi âgé de 60 ans, s'est retrouvé radié de France Travail fin janvier pour insuffisance de recherche d'emploi, alors qu'il avait pourtant invoqué une circonstance qu'on penserait de nature à susciter l'indulgence : s'il avait un peu levé le pied ces derniers temps, c'est parce qu'il s'occupait de son père mourant. Lequel s'est finalement éteint trois jours avant la sanction.

Tout commence le 14 décembre par une procédure de contrôle en apparence anodine. L'ancien ingénieur en génie civil, qui vit dans une petite commune du Nord, est prévenu par mail qu'il va devoir montrer qu'il recherche activement un emploi. En plus de remplir un fastidieux

questionnaire, il joint la liste de toutes les offres d'emploi auxquelles il a répondu les derniers mois, ainsi que les réponses reçues.

« Monsieur, ce sont les choses de la vie »

Le 10 janvier, il est convoqué à France Travail pour un échange avec sa conseillère, qui tourne au vinaigre. « Elle me dit que mon dossier est vide, que ça ne passera jamais la rampe, raconte-t-il. J'avais pourtant candidaté à de nombreux postes, avec des réponses systématiquement négatives. »

En désespoir de cause, Michel indique que, ces derniers temps, sa recherche est perturbée par sa situation personnelle : il doit s'occuper, seul, de son père de 84 ans, fraîchement hospitalisé pour une grave insuffisance cardiaque. Réponse de la conseillère, rapportée par le chômeur : « Monsieur, ce sont les choses de la vie. » Le 12 janvier, le directeur de l'agence rédige un courrier pour avertir Michel de l'imminence d'une sanction pour « insuffisance d'actions en vue de retrouver un emploi ». Le chômeur a dix jours pour envoyer ses observations.

Mais voilà que le climat décide de s'en mêler : un déluge de neige et de pluies verglaçantes choisit cette semaine pour s'abattre sur le nord de la France, semant la pagaille sur les routes au point d'en rendre certaines impraticables. « Dans ma petite commune, tout était bloqué, explique Michel. Le bus ne passait pas, le facteur non plus... Résultat des courses, je n'ai reçu le courrier que le 22 janvier. »

« Il y a une véritable pression au rendement qui pèse sur les agents. »

Claire Vivès, sociologue qui a enquêté sur les contrôles

Michel se rend à l'agence le 29. Trop tard : le matin même, un courrier l'informant de sa radiation pour un mois est parti depuis les services de France Travail. Le chômeur envoie un recours, contenant notamment l'avis de décès de son père, disparu le 26 janvier. « Ils n'ont rien voulu savoir, en me disant que j'étais hors délai », conclut-il sombrement.

Le voici donc privé d'indemnités chômage. Lui, qui ne touchait déjà pas grand-chose (545 euros par mois), se retrouve à devoir vivre avec rien, ou presque. « Il y a quelque temps, j'ai dû retourner habiter chez mes parents, dit-il. Ma mère, malade, touche 400 euros de pension de retraite : jusqu'à la mort de mon père, elle ne pouvait pas bénéficier de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), car l'administration prenait en compte l'ensemble des ressources de son foyer. » Autrement dit, le fils et sa mère doivent se débrouiller avec 400 euros jusqu'à la fin de la radiation. Michel brosse le tableau en peu de mots : « Nous avons un petit jardin dans lequel nous faisons pousser des fruits. Pour le reste, on fait tout nous-mêmes, on dépense très peu, on ne sort jamais. On survit, quoi. »

En 2021, Emmanuel Macron avait demandé d'accroître les contrôles de 25 %, afin de passer à 500 000 par an. Gabriel Attal, son premier ministre, vient d'annoncer son intention de tripler ce chiffre d'ici la fin du quinquennat et d'atteindre le cap de 600 000 dès cette année. L'objectif s'inscrit évidemment dans le discours macroniste de culpabilisation du privé d'emploi : toujours plus ou moins soupçonné d'indolence, ce dernier se voit ainsi rappelé à l'ordre par l'institution.

Tout porte à croire que les radiations vont augmenter. En trois ans, elles ont déjà grimpé de 50 %, pour atteindre 54 600 au dernier trimestre 2023. Leur part dans l'ensemble des sorties des inscrits

de France Travail a bondi de 7,2 % à 10,6 %. Dans la grande majorité des cas (près de 60 % selon une estimation du médiateur de Pôle emploi), les chômeurs radiés le sont simplement parce qu'ils ne se sont pas présentés à une convocation ou à un rendez-vous.



Suppression de l'Allocation de solidarité spécifique : le PS dénonce une «bombe sociale à fragmentation»

Libération 1 4 24

«Une bombe sociale à fragmentation». Alors que le gouvernement a annoncé la suppression de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), avec une bascule vers le Revenu de solidarité active (RSA), le groupe socialiste à l'Assemblée nationale publie mardi 2 avril une note pour la Fondation Jean-Jaurès, qui analyse l'impact de la réforme sur ses allocataires. Le député PS Arthur Delaporte, qui a participé à l'élaboration de la note que Libération a pu consulter en amont, estime que cette suppression s'inscrit dans la droite ligne de réformes qui «n'ont en réalité qu'un objectif : faire des économies sur le dos des chômeurs, et les rendre coupables de la mauvaise santé du marché du travail».

Pourquoi cette note ?

Nous recevons la ministre du Travail, Catherine Vautrin, mercredi soir à l'Assemblée nationale dans le cadre de la semaine de contrôle parlementaire, à l'initiative des socialistes, pour lui demander une justification du bilan des réformes du gouvernement sur l'assurance chômage et leurs conséquences sur les allocataires. Nous proposons donc en amont – et avant même la troisième réforme promise par l'exécutif – un chiffrage des économies faites depuis 2021 : à horizon 2027, le gouvernement aura ponctionné près de 30 milliards d'euros. Pour les allocataires en fin de droits, il restait l'ASS,

mais le Premier ministre, Gabriel Attal, a annoncé dans son discours de politique générale la fin de cette allocation, avec une bascule vers le RSA.

Avec quelles conséquences ?

D'abord, une perte de revenus. Une personne seule sans enfant à charge sans autre source de revenus que l'ASS perdrait 11 euros par mois. Pour un couple sans enfant à charge, dont l'un des conjoints touche des revenus entre 0,6 et 1 smic, cela représenterait une perte de 89 à 136 euros par mois, soit autour de 1 600 euros de moins par an. La suppression de l'ASS représenterait ainsi pour ces ménages la perte de l'équivalent d'un mois de salaire. Or les allocataires de l'ASS sont une population très fragile : 6 sur 10 sont des seniors. Au-delà de la baisse des prestations, le gouvernement ferait des économies sur les cotisations car aujourd'hui, la personne allocataire de l'ASS, comme celle qui bénéficie de l'allocation chômage, valide des trimestres de retraite, ce qui n'est pas le cas d'un allocataire du RSA. Le gouvernement, enfin, entend ainsi se défaire sur les collectivités locales puisque le RSA est financé par les départements.

Vous parlez d'une «bombe sociale» ?

Quand on additionne toutes les réformes, il y a un effet cocktail. La réduction des indemnités chômage rend les gens plus précaires, la réduction de la durée de l'indemnisation les pousse vers l'ASS et donc, avec sa probable suppression vers le RSA, dont les conditions sont toujours plus durcies. Avec la réduction de la durée de l'allocation chômage de 25% récemment rentrée en vigueur, c'est déjà 48 000 personnes de plus chaque année qui basculent vers l'ASS.

Cette réforme interviendrait en outre à un moment où le marché du travail se dégrade...

Il y a un an, le gouvernement justifiait ses réformes en disant que la situation s'améliorait. On entendait dire qu'il y avait une pénurie de main d'œuvre, avec l'idée sous-jacente que les gens au chômage étaient des paresseux qui allaient retrouver un emploi s'ils le voulaient. Mais aujourd'hui, la situation se dégrade et ils décident de dégrader encore plus la situation des chômeurs. Il y a un mot dans le discours du Premier ministre qui a été assez peu commenté : les trappes à inactivité. C'est la reprise d'une vulgate des années 90 : quand les socialistes ont créé le RMI, la droite parlait de trappes à inactivité, comme si les gens préféraient les allocations au travail. Depuis trente ans, toutes les études montrent le contraire mais le gouvernement continue. Ces réformes n'ont en réalité qu'un objectif : faire des économies sur le dos des chômeurs, et les rendre coupables de la mauvaise santé du marché du travail.



SONDAGE - 1 Français sur 2 favorable à la réduction des indemnités chômage

Un sondage réalisé par l'institut CSA pour CNews, Europe 1 et le JDD révèle des attitudes complexes et nuancées parmi les citoyens français sur le sujet des indemnités chômage, après les annonces de Gabriel Attal.

JDD 31/03/2024

Précisément, 54% des personnes interrogées considèrent qu'il faut durcir l'assurance-chômage. Et parmi elles, près de la moitié estime qu'il faut uniquement réduire la durée de l'indemnisation, alors qu'une autre moitié souhaite à la fois voir baisser la durée et le montant des indemnités.

46% des sondés ne souhaitent ni réduire la durée ni le montant des allocations. Cependant, un quart de la population est favorable à une réduction de la durée des indemnités, tandis qu'une faible proportion de 5% privilégie la diminution du montant. Notamment, près d'un quart des personnes interrogées soutiennent la réduction à la fois de la durée et du montant.

La répartition détaillée des opinions concernant les indemnités chômage en France, selon le sexe, l'âge et la catégorie socio-professionnelle, révèle des tendances intéressantes. Les données suggèrent une relative uniformité entre les sexes : 24% des hommes et 26% des femmes se prononcent pour une réduction de la durée des indemnités.

La divergence d'opinions est plus marquée lorsqu'on observe les tranches d'âge. Les jeunes de 18 à 24 ans se montrent majoritairement contre toute réduction, avec 53% qui ne souhaitent ni réduire la durée ni le montant. Ce pourcentage diminue progressivement avec l'âge, indiquant une plus grande acceptabilité des réductions chez les répondants plus âgés, en particulier ceux de 65 ans et plus, où 33% se prononcent pour une réduction à la fois de la durée et du montant.

Du point de vue professionnel, les catégories socio-professionnelles supérieures et inférieures partagent des vues similaires, avec environ 23% en faveur d'une réduction de la durée. Cependant, les individus inactifs se distinguent par une proportion plus élevée (28%) souhaitant des réductions tant en durée qu'en montant. Ce qui est également intéressant de noter est le taux de non-réponse, qui reste significatif dans toutes les catégories, allant de 44% à 47% chez les CSP et de 34% à 54% selon les tranches d'âge. Ce qui pourrait indiquer soit une indécision, soit un manque de connaissance ou d'intérêt pour la question des indemnités chômage.



La « classe moyenne » qui s'en prend aux « chômeurs » ne s'en prend qu'à elle-même

Mathieu Grégoire Sociologue, enseignant-chercheur à l'université Paris-Nanterre

Alter Eco 04 AVRIL 2024

Opposer artificiellement deux groupes imaginaires

On peut se demander si, politiquement, ce n'est pas la séquence de trop. Le pari politique, appuyé sur des sondages qui mettent en avant la faible estime dans laquelle les Français tiennent « les chômeurs », constitue une option populiste risquée. Il s'agit en effet de s'appuyer sur des représentations certes communément partagées, mais fondamentalement biaisées, de la réalité du chômage et de l'assurance chômage.

D'une part, on présuppose l'existence de deux groupes distincts en les opposant : d'un côté, une supposée « classe moyenne », qui travaille dur pour des salaires pas toujours à la hauteur, ne perçoit pas « d'aides » ; de l'autre côté, la catégorie « des chômeurs » composée de « précaires » ou de « pauvres », parfois soupçonnés d'être tentés par la fraude et peu enclins à l'effort.

D'autre part, il s'agit de considérer que l'assurance chômage a pour fonction d'opérer une « redistribution » : prendre aux uns ce qu'ils ont durement et honnêtement gagné par leur travail pour le donner aux autres qui ne peuvent certainement pas en dire autant.

Ces deux représentations sont en réalité dénuées de sens. La « classe moyenne » est une catégorie attrape-tout d'autant plus commode politiquement que ses contours sont indéterminés. Parler des « chômeurs » n'a guère plus de sens.

Être au chômage est un état plus ou moins passager, un moment dans une trajectoire professionnelle qui ne définit en rien une personne, et encore moins un groupe social. Parler des chômeurs a autant de sens que de parler des malades de la grippe. La grippe n'a jamais défini personne, ni aucun groupe. C'est un état passager et fort banal dans lequel chacun peut se trouver à un moment donné.

Le chômage, une expérience très ordinaire

Un événement fortuit est d'ailleurs récemment venu mettre à mal le narratif du gouvernement et illustrer l'inanité de cette représentation du chômage. Au milieu du mois de mars, les données personnelles de 43 millions d'individus ont été dérobées à France Travail par des hackers. 43 millions ! Le chiffre est certainement peu exploitable scientifiquement (il doit bien y avoir quelques morts dans le lot), mais l'ordre de grandeur en dit long.

La population active représente 31 millions de personnes. Les Français de plus de 15 ans sont 55 millions. 43 millions d'individus dans les fichiers de France Travail : cela démontre la banalité de l'expérience du chômage dans la population. Connaître une séquence de chômage est une expérience très ordinaire et très répandue.

43 millions d'individus qui se sont trouvés « demandeurs d'emploi » à un moment ou un autre de leur vie, cela signifie surtout qu'il n'y a pas matière à opposer deux groupes. La « France qui travaille » et la « France des allocations » sont les mêmes. La « classe moyenne » qui s'en prend aux « chômeurs » dans les sondages ne s'en prend en réalité qu'à elle-même.

La fonction de l'assurance chômage n'est pas d'opérer une redistribution : elle est d'assurer chacun contre le risque de chômage. Certes, comme tout risque, il est inégalement distribué. Il n'en reste pas moins que la vocation de l'assurance chômage est d'assurer tous les salariés contre le risque de chômage comme, par exemple, l'assurance maladie assure les uns et les autres indépendamment de la probabilité objectivement différente que les uns et les autres ont de tomber malade.

De ce point de vue, le gouvernement ferait mieux de ne pas sous-estimer l'hypothèse d'un retournement de l'opinion. Car réduire la durée de l'indemnisation du chômage à 12 mois, au lieu des 24 mois qui prévalaient il y a encore peu de temps, c'est objectivement insécuriser l'ensemble des salariés : pour tous, se trouver au RSA à l'horizon d'une année devient une possibilité.

Un licenciement, un divorce, une maladie, un deuil... Chacun sait que les accidents de la vie peuvent parfois se cumuler et rendre difficile, y compris pour les plus solides, un retour à un emploi satisfaisant dans le délai réduit d'un an. Même un évènement plus banal, comme un déménagement familial, peut susciter cette situation.

Une mise en cause des droits de tous

Vivre des seules allocations-chômage constitue déjà une mise en cause très significative des ressources d'un salarié par rapport à sa situation antérieure. Tous les salariés devront désormais envisager l'hypothèse de faire, au bout de 12 mois, sans cette ressource déjà limitée.

Jusqu'alors, les narratifs accompagnant les réformes opposaient des chômeurs entre eux en stigmatisant par exemple les salariés à l'emploi discontinu, accusés d'articuler en permanence emploi et indemnisation du chômage. Désormais, ils opposent ceux qui travaillent aux chômeurs.

Il suffirait que « la classe moyenne » prenne conscience du fait qu'il ne s'agit pas d'une remise en cause « du droit des chômeurs », mais d'une remise en cause des droits de tous les salariés à une couverture chômage, pour qu'elle se retourne contre cette réforme.

De leur côté, ceux qui s'opposent à cette réforme – la gauche et les organisations syndicales en premier lieu – ne devraient-ils pas éviter une posture de misérabilisme compassionnel qui ne fait qu'entretenir les représentations du chômage et de l'assurance chômage promues par le gouvernement ?

Posé dans les termes d'une généreuse redistribution des classes moyennes vers de « pauvres » chômeurs, l'appel à la compassion ne convaincrat que quelques idéalistes partageux et entretiendrait l'absurde opposition entre la « France du travail » et la « France des alloc' » qui fait le miel du gouvernement.

JEAN-CLAUDE SORS DU POUVOIR !

Le manuel de riposte de "Marianne" : non, Jean-Claude, les chômeurs ne sont pas des profiteurs

Marianne Publié le 31/03/2024

« Les chômeurs ont bien de la chance », « ils feraient mieux de se bouger », « ils sont fainéants »... Vous aussi, vous en avez marre d'entendre sans cesse les mêmes clichés sur les demandeurs d'emploi, assénées à chaque fois que faire se peut par votre oncle Jean-Claude au repas de famille ? D'autant plus marre lorsque le gouvernement semble aller dans le sens de ces idées. Dans son

interview télévisée du 27 mars, Gabriel Attal a annoncé son souhait de voir durcir l'accès à l'assurance-chômage. Le Premier ministre souhaite à la fois réduire la durée d'indemnisation et son montant, tout en modifiant le temps minimal qu'il faut avoir travaillé pour bénéficier du chômage. Et ça n'est pas le coup d'essai du gouvernement : en 2019, en 2023 et pas plus tard qu'en février 2024, l'exécutif a déjà réduit, à trois reprises en cinq ans, les indemnités de l'assurance-chômage. Dans ce contexte, retour sur les pires clichés qui entourent le statut de chômeur.

JEAN-CLAUDE : « AVEC DE LA VOLONTÉ, ON EN TROUVE DU BOULOT ! »

Malheureusement, non. Car le ratio nombre de demandeurs d'emploi / postes vacants est particulièrement défavorable aux demandeurs d'emploi. D'après la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 347 500 emplois étaient vacants, dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé, au quatrième trimestre 2023. À la même période, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) comptabilisait 2,3 millions de chômeurs français, en se référant aux critères du Bureau international du travail (BIT). Cela fait, en moyenne, un emploi vacant pour 6,6 chômeurs. On peut également noter qu'à la suite de la réforme de 2023, qui a fait passer la durée maximale d'indemnisation de 24 à 18 mois pour les moins de 53 ans, le taux de chômage a augmenté de 0,4 point, entre les premiers trimestres 2023 et 2024. Si cette évolution est sans doute liée à la conjoncture économique, il est intéressant de noter que le durcissement des indemnités du chômage n'a pas enrayé la courbe.

JEAN-CLAUDE : « JE NE COMPRENDS PAS, TOUS LES CAFÉS CHERCHENT DE NOUVEAUX SERVEURS »

Pas faux, mais les choses sont plus compliquées que cela. Certains métiers souffrant d'un manque de main-d'œuvre sont victimes d'un déficit d'attractivité. Dans une étude publiée fin 2021, les chercheurs de la Dares citent « les aides à domicile, les conducteurs routiers, les ouvriers non qualifiés de l'industrie [ou encore] les serveurs ». Autrement dit, ces tâches pénibles et souvent mal payées rebutent les demandeurs d'emploi, qui sont pourtant nombreux à pouvoir les mener à bien. Conclusion : « l'apaisement des difficultés de recrutement (et la baisse du chômage) pourrait donc aussi passer par l'amélioration des conditions de travail et/ou la revalorisation des salaires dans certains métiers », peut-on lire dans cette étude. Une solution qui ne semble pas prioritaire aux yeux de Gabriel Attal. Par ailleurs, un retour à l'emploi efficace dépend fortement des conjonctures économiques, qui évoluent aux dépens des chômeurs. C'est pourquoi le président du Medef Patrick Martin n'est pas particulièrement enthousiaste quant à la nouvelle réforme envisagée par l'exécutif : « L'objectif de plein-emploi que nous partageons ne sera principalement atteint que si l'activité économique retrouve un niveau satisfaisant », a-t-il indiqué dans une déclaration transmise à la presse.

JEAN-CLAUDE : « TRAVERSER LA RUE SUFFIT À TROUVER UN EMPLOI ! »

Si seulement, Jean-Claude. Les tensions sur le marché du travail peuvent s'expliquer en partie par une mauvaise « répartition » des candidats : ces derniers peuvent être nombreux à habiter dans une région qui propose peu de postes, alors qu'ils trouveraient plus facilement du travail ailleurs. Ou ne pas s'orienter en priorité vers les métiers qui recrutent le plus, par exemple faute d'en avoir les compétences. En mars 2022, une note du Conseil d'analyse économique (CAE) a évalué l'ampleur du déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi. Résultat : si l'on répartissait au mieux les

prétendants pour répondre aux besoins des entreprises, cela pourrait diminuer le nombre de chômeurs d'au maximum 15 %, d'après cette analyse. « Cela n'a pas l'air d'être une contribution très forte au problème du chômage », conclut Roland Rathelot, qui a coécrit cette étude. Le chômage de masse est donc loin d'être le seul fait des chômeurs, ne t'en déplaie, tonton.

JEAN-CLAUDE : « LES CHÔMEURS PROFITENT DU SYSTÈME, PEINARDS ! »

En mars 2023, la moitié des chômeurs français vivaient avec moins de 1 101 € par mois, d'après France Travail. À cette période, un demandeur d'emploi sur quatre vivait avec moins de 876 €. À ces données financières, on peut ajouter qu'un chômeur a un risque 80 % plus élevé d'infarctus et d'accident vasculaire cérébral, d'après une étude d'impact menée par l'association Solidarité Nouvelles Face au Chômage (SNC). Il est également plus susceptible de développer un cancer. Être au chômage augmente également de 50 % le risque de séparation, d'après Institut national d'études démographiques (Ined). On a connu plus grand profiteur, Jean-Claude.



Vivement lundi: le chômage

Slate - Louison - 30 mars 2024

Pour Emmanuel, pour Gabriel, et pour toutes celles et ceux qui sont en train de détruire les droits sociaux, voici un petit rappel utile.

«Coucou les loulous et bienvenue sur ma chaîne YouTube “La pizza quatre chômages”! Aujourd'hui je vais vous détailler ma morning routine pour avoir un glow encore plus éclatant qu'une nouvelle patiente d'Olivier Véran.

Alors c'est simple, déjà le secret c'est de dormir au minimum douze heures de suite, comme un enfant en bas âge. Vous remarquerez que les mioches ont bonne mine, donc on les remercie pour le tuto antipoches sous les yeux! D'ailleurs, est-ce que finalement les enfants ne sont pas des chômeurs de moins d'un mètre? Hein? LAULE.

Bref, après douze heures de coma léger, je me réveille avec la peau plus douce que le cuir des Louboutin de la ministre de la-Culture-parce-que-tous-les-autres-postes-étaient-pris.

Pendant que je brunche à l'heure où les bons petits travailleurs en sont déjà à leur onzième café pas bon de la machine au bout du couloir, j'en profite pour regarder les infos. Car oui, c'est pas parce qu'on est au chômage qu'on doit vivre sur une autre planète, hein. Et puis faut que je rentabilise cet écran plat grand comme une table de ping-pong que je me suis offert avec le chèque de France Travail du mois dernier, LAULE.

Avant, France Travail ça s'appelait Pôle Emploi, et avant, Pôle Emploi ça s'appelait l'ANPE. S'il y a quelqu'un qui n'est pas au chômage, c'est bien le type qui trouve ces noms complètement pétés les uns après les autres, AIMEDÉAIRE.

Bref, après ça, bah je fais rien. J'ai la belle vie, je profite des rayons du soleil à travers la fenêtre pendant que les oiseaux de la forêt viennent m'aider à m'habiller et retoucher mon balayage californien...»

Voilà sans doute ce que Emmanuel M. et Gabriel A. pensent être la vie des chômeurs et chômeuses de ce pays. Il faut dire que ni l'un ni l'autre n'a eu la (mal)chance d'expérimenter ce statut, bondissant de promotions en promotions, de pont d'or en pont d'or. Alors on pourrait presque ne pas leur en vouloir d'imaginer la (sur)vie perfusée à l'assurance-chômage comme le monde de Narnia. On pourrait presque pardonner leur ignorance quant à l'enfer administratif que doivent affronter chaque mois les bénéficiaires du chômage. On pourrait presque ne pas leur en vouloir de rajouter de l'humiliation à l'humiliation.

Presque.

Car Emmanuel et Gabriel sont nommés aux responsabilités par un pays qui compte quand même pas mal de gens au chômage. Pire, Emmanuel est même celui qui, en imposant aux gens de partir plus tard à la retraite, s'étonne ensuite que le chômage de longue durée stagne voire progresse.

Apparemment, il y a des choses qu'on n'apprend ni à l'ENA, ni au cours de boxe.

Donc pour Emmanuel, pour Gabriel, et pour toutes celles et ceux qui sont en train de détruire les droits sociaux encore plus vite que ne fond la glace des pôles, voici un petit rappel utile, que vous pouvez copier-coller pour vos post LinkedIn inspirés et inspirants (non).

Le chômage n'est pas un choix, il est une contrainte.

Il est souvent le résultat de ces accidents qui égrènent malheureusement la vie.

Le chômage n'est pas une période de congés payés.

L'assurance-chômage est une cotisation des travailleurs.

Elle est un droit.

Il n'y a pas un robinet d'aides à refermer. Pas d'open bar à supprimer, n'en déplaise au dramatique dramaturge Bruno Le Maire.

Et pour finir dans la métaphore aquatique, réduire le temps des indemnités, ce n'est pas aider les gens, c'est les plonger encore un peu plus vite dans la précarité.

C'est leur tenir la tête sous l'eau.

Et tout le monde boit la tasse à la fin.

Vivement lundi.



Gabriel Attal se réveille en sursaut, persuadé qu'un chômeur se cache sous son lit

Cette nuit, le Premier ministre, Gabriel Attal, a réveillé tout l'hôtel Matignon, apeuré à l'idée qu'un sans emploi se cache sous son lit. Reportage.

Le gorafi Publié le mar 03 Apr 2024

Selon nos informations, le Premier Ministre a vécu une nuit agitée comme en témoigne une source proche de Matignon : « Le couché du prince s'était pourtant passé comme d'habitude. Son équipe de com venait de lui lire sa page Wikipédia pour l'endormir, Gabriel suçait son pouce et commençait même à ronfler. On est ensuite partis sur la pointe des pieds. Tout était normal. Mais deux heures après... on a eu la peur de notre vie... ».

Un conseiller nous raconte avec effroi ce terrible moment : « On a entendu un énorme cri, j'ai immédiatement reconnu la voix de Gabriel. Il était debout sur son lit, il serrait son doudou très fort contre lui... et il pointait du doigt le dessous de son lit en criant : « un chômeur ! Un assisté ! Attention il y a une feignasse sous mon lit ! ». La sécurité et la police ont fouillé la chambre de fond en comble, heureusement ce n'était qu'un cauchemar. « On a tous eu si peur. Surtout Gabriel... il a même eu un petit accident » confie son collaborateur, gêné.

Nos sources sont depuis sur le qui-vive, prêt à intervenir si une telle terreur nocturne recommençait : « Désormais on prend les devants », raconte un de ses gardes du corps. « On l'endort en lui lisant les pages saumon du Figaro et on a exorcisé sa chambre avec une photo de Patrick Martin, le patron du Medef, au-dessus de son lit ». Après enquête, nous découvrons qu'ont été installés devant Matignon des pièges à chômeurs, des pièges à ours avec comme appât une télécommande, des écrans plats et des paquets de chips.

RSA CONDITIONNÉ

DISPARITION INQUIÉTANTE DE RSAstes EN CÔTE D'OR

Dans son bilan de l'expérimentation RSA, le président de la Côte d'Or François Sauvadet laisse entendre que Gabriel Attal a beaucoup exagéré dans son bilan national

LE BLOG DEMICHEL ABHERVÉ 31/03/2024

Le conseil départemental de Côte d'Or, présidé par l'UDI François Sauvadet a été saisi lors de sa dernière session d'un bilan de l'expérimentation du RSA conditionné conduite sur les secteurs de Beaune et de Genlis.

Le rapport présenté aux élus suscite au moins autant de questions qu'il n'apporte de réponses, comme nous le formulons ci-dessous

1 . Sur les chiffres : une interrogation entre cinq chiffres : 942, 1334 ; 1732, 1 000 ou 1359 bénéficiaires ?

942 personnes ont été convoquées, 660 co-diagnostic ont été réalisés conjointement par un binôme de professionnels du Département et de Pôle Emploi

184 personnes qui ne se sont ni présentées à ces entretiens, ni excusées ont fait l'objet d'une suspension administrative du versement de leur allocation RSA.

Qui sont les 98 qui ne sont pas présentées mais, n'ont pas été sanctionnées ?

Si on enlève les 18 pour lesquels le diagnostic est prévu, il en reste 80 dont on ne sait pas ce qu'ils font : cela fait tout de même 8.5 % de l'ensemble

Les choses se compliquent puisque

Au 31 décembre 2023, 1334 personnes (80 % du total des allocataires) sont entrées dans l'expérimentation.

Que sont les 342 (1 334 – 942) qui seraient entrées dans le dispositif sans être convoquées ?

Elles sont encore plus compliquées quand il est écrit

La mobilisation des moyens humains déployés dans le cadre de l'expérimentation a permis de se rapprocher de 1 732 bRSA durant les neuf mois d'expérimentation.

Qui sont les 790 bénéficiaires dont on s'est « rapproché » sans les convoquer et les 398 dont on s'est « rapproché » sans les faire entrer dans l'expérimentation ?

Les chiffres publiés sur le tableau de bord national sont encore différents Au 11 mars 2024 étaient pris en compte 1 359 entrants alors qu'ils étaient 1 000 au 31 décembre 2023

2 Sur les 15 heures d'activité hebdomadaires, 65 heures mensuelles

Les données sont fournies pour les 1334 personnes entrées dans l'expérimentation au 31 décembre 2023

51,8 % des personnes entrées en expérimentation font l'objet d'une orientation en parcours social soit 691 bénéficiaires

16,9 % , en parcours socio-professionnel soit 225 bénéficiaires

Si on divise le nombre d'heures d'activité effectuées en décembre on obtient une moyenne de 12.5 heures/mois pour le parcours social, de 47 heures/mois pour le parcours socio professionnel

A l'évidence nous sommes très loin de l'objectif pour le parcours social, ce qui est d'autant plus notable que ceux- sont sensiblement plus nombreux en Côte d'Or 39 % que dans la moyenne nationale 30 %.

3. Sur les résultats

Au 31 décembre 2023, le territoire d'expérimentation compte 1 665 bRSA contre 1 977 au 31 décembre 2022, soit une baisse de 312 allocataires (15,8 %). La baisse moyenne sur l'ensemble du Département, territoires d'expérimentation compris, s'établit à 6 %.

Ce résultat serait à rapprocher du nombre de radiations définitives (qu'on ne connaît pas), car sortir du RSA sans ressources peut difficilement être considéré comme une réussite

Le rapport mentionne 291 sorties vers l'emploi, soit 16.8%. Le tableau de bord national mentionne pour sa part pour fin février des chiffres proches de la moyenne nationale, 43.4 % de sorties vers l'emploi, 27 % pour les emplois de plus d'un mois et 14 % pour l'emploi durable

On ne comprend pas comment le chiffre départemental en fort décalage avec les chiffres nationaux est construit, ni comment il a pu être considéré par le président Sauvadet comme le «meilleur résultat parmi les 18 Départements expérimentateurs»

4 Sur les points à préciser

Est-ce qu'on a vidé le stock ? Autrement dit a-t-on contacté l'ensemble des bénéficiaires inscrits depuis longtemps ou reste-il des bénéficiaires dont on ne s'est pas (pas encore) occupé ?

Les services sociaux départementaux sont-ils attentifs à la situation des personnes à qui le RSA a été supprimé (surtout lorsqu'il y a des enfants) ?

Face à ces questions les propos de François Sauvadet dans Info-Dijon laissent pantois

Le président du Département se félicite des «résultats extrêmement encourageants» de l'expérimentation du RSA sous conditions de 15 à 20 heures d'activité hebdomadaire puisque ce sont 291 bénéficiaires du RSA qui ont «retrouvé le chemin de l'emploi» dans les secteurs concernés, soit 16,8% des bénéficiaires contre une moyenne nationale d'environ 10%. François Sauvadet souligne qu'il s'agit du «meilleur résultat parmi les 18 Départements expérimentateurs»

Si le taux de retour national moyen était de 10 %, cela veut dire que l'affirmation de Gabriel Attal d'un taux de retour à l'emploi proche de 50 % lors de son annonce de l'extension de l'expérimentation était vraiment très exagérée

Le bénévolat interdit durant les 15 heures d'activité des bénéficiaires du RSA

Dans 47 départements, le versement du revenu de solidarité active est maintenant conditionné à la réalisation d'une activité d'au moins 15 heures par semaine. Quelles sont les activités éligibles ?

RTL publié le 04/04/2024

Depuis la fin du mois de février, 47 départements expérimentent le versement du revenu de solidarité active (RSA) conditionné à 15 heures d'activité. Les bénéficiaires du RSA sont donc dans l'obligation d'effectuer une activité de 15 à 20 heures par semaine pour obtenir leur allocation.

Ces activités doivent obligatoirement entrer dans le cadre du Code du travail. **Il ne peut pas s'agir d'activités bénévoles.**

Les demandeurs d'emploi sont donc autorisés à effectuer une immersion en entreprise pour affiner leur projet professionnel.

C'est aux territoires concernés d'établir, avec les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, une liste des activités ensuite à proposer aux bénéficiaires du RSA.



Assurance chômage : FO vent debout contre l'attaque des droits

INFO MILITANTE (Force Ouvrière) Publié dimanche 31 mars 2024

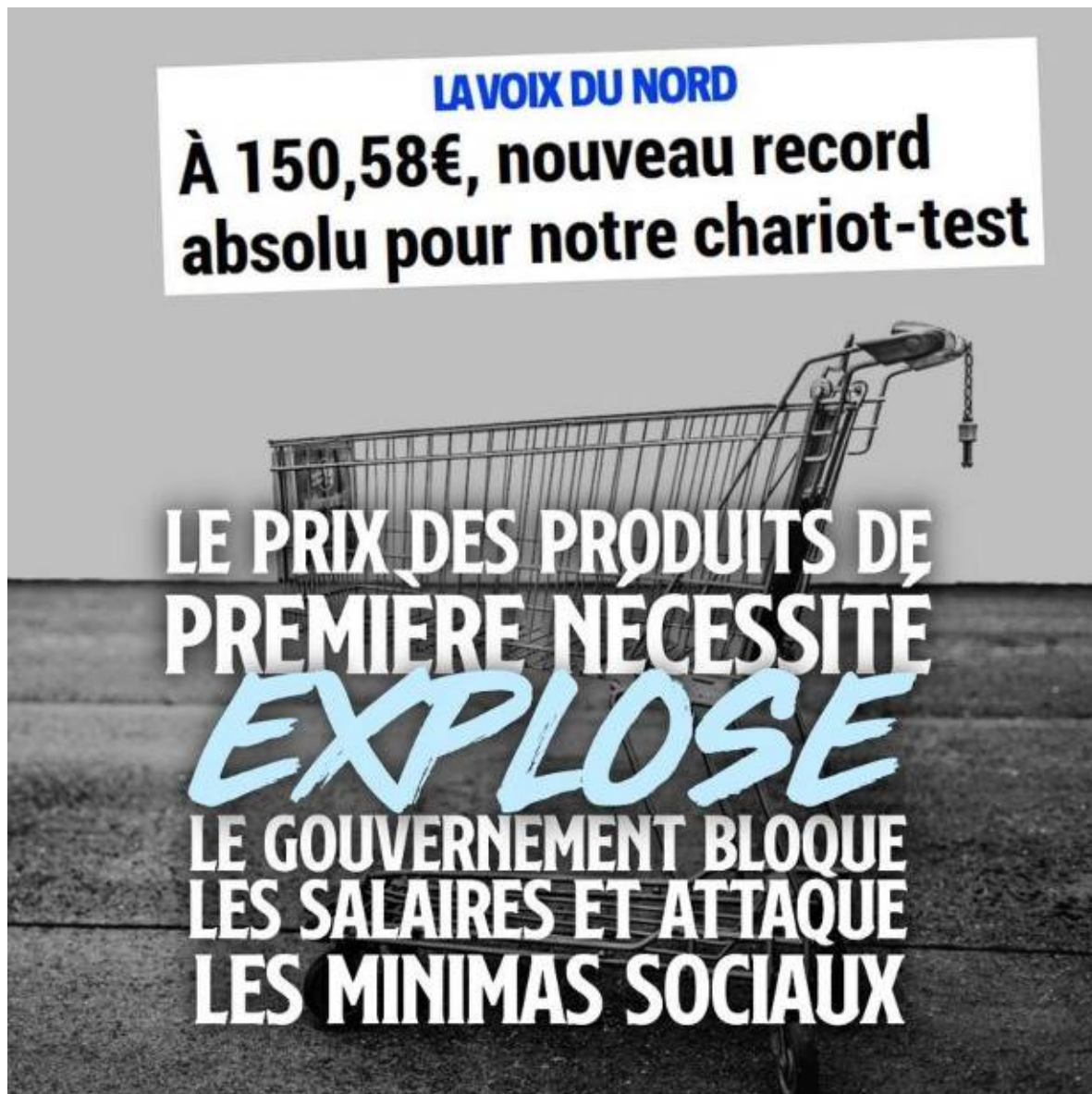
Il faut cesser la stigmatisation populiste des chômeurs, ont lancé au gouvernement les secrétaires généraux des cinq centrales syndicales, dont FO. Depuis plusieurs semaines en effet, l'exécutif, et en particulier le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, multiplie les annonces en faveur d'une nouvelle réforme de l'Assurance chômage. L'une des pistes serait de baisser encore la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi, déjà réduite de 25 % l'an dernier, et particulièrement pour les 55 ans et plus. Les leaders syndicaux demandent au gouvernement de renoncer à cette réforme budgétaire qui rognera à nouveau les droits à l'Assurance chômage et supprimera l'ASS.

Quatre réformes ont déjà été mises en place sous l'impulsion de l'exécutif depuis 2017. Elles ont engendré une baisse du montant moyen des allocations de 17 % par rapport à 2019 et de 25 % de la durée d'indemnisation. Désormais, seuls 36 % des inscrits à France Travail sont indemnisés. Or, selon les leaders syndicaux, l'impact positif des réductions successives de droits à l'Assurance chômage sur le marché de l'emploi n'est pas prouvé. Au contraire, les études montrent que les chômeurs sont contraints d'accepter des emplois plus précaires et que l'insertion n'est pas durable.

Le paritarisme en péril

Le paritarisme de gestion de l'Assurance chômage est également en péril. Le gouvernement, qui brandit la menace de reprendre en main le régime, n'a toujours pas agréé l'accord Unédic trouvé en novembre dernier par les interlocuteurs sociaux, malgré une lettre de cadrage particulièrement contraignante. Il a prolongé les règles actuelles dans l'attente des résultats de la négociation interprofessionnelle toujours en cours sur l'emploi des seniors. L'exécutif a également décidé unilatéralement de ponctionner l'Unédic à hauteur de 12 milliards d'euros sur la période 2023-2026, par moindre compensation des exonérations sur les cotisations.

Le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, est déterminé à défendre le paritarisme. Nous ne laisserons pas faire, a-t-il prévenu le 20 mars en conférence de presse. À chaque crise, l'État a besoin d'argent et se tourne vers les réserves, là où il y a une bonne gestion, a-t-il regretté.



ÇA CHANGE EN AVRIL

Hausse des franchises médicales, fin du bouclier loyer... Ce qui change au 1er avril 2024

Doublement des franchises médicales, fin du bouclier loyer et de la trêve hivernale... Le 1er avril, plusieurs mesures politiques, qui auront des répercussions dans la vie quotidienne, prendront effet. Tour d'horizon de six changements.

L'Humanité Publié le 29 mars 2024

Les médicaments et les soins vont coûter plus cher. Un euro par boîte de médicaments, 2 euros pour une consultation chez le médecin, 4 euros pour les transports sanitaires...

Le 1er avril, mise en application de plusieurs mesures gouvernementales. Tour d'horizon des changements.

1. Fin du « bouclier loyer » plafonnant l'IRL à 3,5 %

À partir du 1er avril 2024, les variations de l'indice de référence des loyers (IRL) ne seront plus soumises au « bouclier loyer » les limitant à 3,5 % (pour la métropole), l'inflation étant en décline (3 % sur un an en février 2024).

Créé en 2006, l'indice de référence des loyers, publié par l'Insee, est destiné à plafonner, à un pourcentage indexé sur l'inflation, les augmentations annuelles de loyers que les propriétaires peuvent appliquer à leurs locataires. Avec un taux moyen de 1 % depuis 2006, il constituait jusqu'à récemment un bouclier pour les locataires et permettait de lutter contre l'augmentation du prix de l'immobilier.

Or, en pleine flambée inflationniste, décision avait été prise par le Parlement, en août 2022, de créer « un bouclier loyer » visant à contenir la hausse de cet indice afin qu'il ne bondisse pas dans les mêmes proportions que l'inflation, avec un plafonnement des hausses à 3,5 % pour la France métropolitaine, 2 % pour la Corse et 2,5 % pour les départements d'outre-mer.

Adopté dans un premier temps jusqu'au 1er juillet 2023, ce plafonnement à 3,5 %, qui pariait sur le retour d'ici là de l'inflation à un taux normal, avait finalement été prolongé dans l'urgence jusqu'au 31 mars 2024, face à une inflation toujours au sommet. La prolongation avait ainsi été adoptée en procédure accélérée par l'Assemblée nationale, sur proposition d'un élu Renaissance.

Au grand dam des élus de gauche, qui appelaient au gel pur et simple de l'IRL, au regard de la perte de niveau de vie des classes populaires et de l'impact très important des frais de logement dans le budget des 42 % de locataires en France.

« Nous demandons qu'il soit gelé à 0 % pour les bailleurs privés. Limiter l'IRL à 3,5 %, c'est faire semblant de soutenir le pouvoir d'achat, sans prendre en compte l'augmentation des autres dépenses », avait en vain plaidé le groupe communiste au Sénat (CRCE).

2. Fin de la trêve hivernale, la menace de la rue pour des milliers de personnes

La trêve hivernale, qui avait commencé le 1er novembre 2023, s'achève ce 1er avril et, avec elle, la suspension saisonnière des expulsions locatives. De nombreuses familles, éprouvées par l'inflation, peinant à régler loyers et charges, risquent de se voir privées du dernier sursis avant une mise à la rue. Dans un contexte de pauvreté accrue et d'un manque sans précédent de logements, la levée des interdictions d'expulsions suscite l'inquiétude des associations, dans un contexte d'hostilité croissante à l'égard des personnes en difficulté, alimentée par les annonces gouvernementales.

Cent quarante mille personnes seraient menacées d'expulsion, selon Marie Rothhahn, de la Fondation Abbé-Pierre, qui cite, dans une interview à L'Humanité, l'estimation de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal). « C'est plus que les 38 000 – 17 500 ménages – expulsées avec le concours de la force publique, décomptées en 2022 », ajoute la représentante associative.

La tendance à la hausse est ancienne (+10 % en dix ans), mais se serait encore accrue avec l'aggravation du contexte économique et social, de l'inflation, du manque croissant de logements

abordables, l'application de la loi Kasbarian, et la perspective des Jeux olympiques 2024, qui a conduit à l'accélération d'un « nettoyage social », dans la capitale.

3. Doublement des franchises médicales, « un hold-up » de la Sécurité sociale selon les associations

Les médicaments et les soins vont coûter plus cher. Un euro par boîte de médicaments, 2 euros pour une consultation chez le médecin, 4 euros pour les transports sanitaires... À compter du 1er avril, le montant des participations forfaitaires et des franchises médicales, ces sommes déduites par l'État des remboursements lors du paiement de médicaments ou de soins paramédicaux et non remboursables par les mutuelles, va en effet doubler.

Instaurée en 2004, la participation forfaitaire désigne le reste à charge lors d'une consultation ou d'un acte réalisé par un médecin généraliste ou un spécialiste, tandis que les franchises médicales, mises en place en 2008, s'appliquent aux boîtes de médicaments prescrits, aux actes paramédicaux et aux transports sanitaires.

La mesure, annoncée par Emmanuel Macron le 16 janvier, lors d'une conférence de presse à l'Élysée, avait d'emblée suscité la colère d'une grande partie des associations et des syndicats, qui dénoncent « un hold-up » de la Sécurité sociale.

« Dès le départ, nous nous étions opposés à l'idée même d'instaurer une franchise médicale, avait expliqué, dans les colonnes de L'Humanité, Féreuze Aziza, chargée de mission assurance maladie au sein de France Assos Santé. Cela met à mal le principe qui préside à la création de la Sécurité sociale, où chacun est censé cotiser selon ses moyens. C'est un impôt déguisé ! On fait des économies sur le dos des malades ! »

4. Baisse de MaPrimeRénov'

Le montant de la subvention MaPrimeRénov', aide au financement de la rénovation énergétique du logement, gérée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), diminue de 30 %. Cette aide, variable selon les revenus des ménages et le gain écologique des travaux, est attribuée notamment pour l'installation de chaudières ou de poêles à bois, à bûches ou à granulés.

Lancé il y a deux ans par le gouvernement, le dispositif qui vantait un « outil extrêmement simple et beaucoup plus juste » qu'un crédit d'impôt, devait permettre aux propriétaires d'améliorer le confort de leur logement, réduire leur facture énergétique tout en limitant leur empreinte carbone.

La réalité s'est cependant révélée beaucoup moins séduisante pour ses bénéficiaires ou ses prétendants, dont les témoignages faisant état de bugs à répétition, de restes à charge démesurés et autres délais interminables avant l'obtention de cette prime, se sont multipliés au cours des derniers mois.

INITIATIVES (PASSÉES - FUTURES)



Paris - Assurance-chômage : des militants CGT occupent une agence France Travail

L'humanité Publié le 2 avril 2024

Après l'annonce d'une nouvelle réforme de l'assurance-chômage par Gabriel Attal, des militants et privés d'emplois CGT ont occupé une antenne France Travail du 18^e arrondissement à Paris.

Gabriel Attal a souhaité, mercredi 27 mars sur TF1, une nouvelle réforme « globale » de l'assurance chômage qui réduirait la durée d'indemnisation des chômeurs, au moment où les dépenses sociales sont une nouvelle fois dans le viseur de l'exécutif.

Quelques jours plus tard, le mardi 2 avril, des travailleurs privés d'emploi et précaires syndiqués à la CGT (CNTPEP-CGT) se sont mobilisés à l'échelle nationale. L'Humanité a suivi une vingtaine de militants qui ont occupé l'antenne France Travail, situé boulevard Ney, à Paris.

Leur objectif est double : alerter sur la situation des plus précaires et sensibiliser l'opinion publique à une nouvelle réforme qui verra une probable baisse de la durée d'indemnisation évoluée de 18 à 12 mois maximum.

Les syndicats opposés à cette réforme

Une proposition que les organisations syndicales ont jugé d'emblée « inacceptable » alors que le gouvernement est en quête d'économies après le dérapage du déficit public à 5,5% du PIB en 2023, selon l'Insee. Soit 15,8 milliards d'euros de plus que les prévisions du gouvernement, qui exclut actuellement d'augmenter les impôts.

« Le gouvernement rend les chômeurs responsables de la crise en cours et de la dette en France alors qu'en réalité, ce sont bien les employeurs qui ne veulent pas embaucher », martèle Victoire Bech, membre de la direction nationale de la CGT chômeurs et précaires.

« Le but final de cette attaque est de contraindre les plus précaires à accepter toutes sortes de contrats afin de créer une main d'œuvre corvéable à merci.», rajoute la syndicaliste.

« Ce n'est pas un statut d'être chômeur et ce n'est pas un accomplissement. Plus on stigmatise et plus on vit de l'humiliation », souligne Aimée, à la recherche d'un emploi depuis décembre dernier.

Selon Aurélien, intermittent du spectacle, c'est une attaque idéologique qui se prépare : « Il y en a de l'argent et beaucoup, il suffit d'aller voir le capital. »

Une troisième réforme de l'assurance-chômage en 6 ans

Une nouvelle réforme de l'assurance chômage, dont le gouvernement espère tirer « quelques milliards », s'ajouterait à celles contestées par les syndicats de 2019 et de 2023.

« La seule chose annoncée par Gabriel Attal ce soir, c'est encore taper sur les précaires ou les chômeurs », a réagi Denis Gravouil négociateur de la CGT sur l'assurance chômage. « Le régime d'assurance chômage ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire de l'Etat », a pour sa part prévenu la secrétaire générale de la CFDT Marylise Léon.



Cahors Lot - Chômeurs fragilisés, conditions de travail dégradées, salaires de misère : la CGT se lâche et se fâche

La plaque Pôle emploi est toujours accrochée au-dessus des locaux de France Travail, à Cahors, le nouveau nom de la très ancienne ANPE. Les noms changent, les revendications demeurent : "du respect et du travail sans fragiliser les statuts des chômeurs déjà très précaires" clame la CGT mobilisée ce mardi. Jérôme Delmas, secrétaire départemental de cette organisation syndicale, met en évidence ce que la CGT a appelé "une averse de mauvaises nouvelles." Sortez les parapluies.

Mobilisation très symbolique à Cahors ce mardi. L'objectif de la CGT était d'informer les demandeurs d'emploi, puis leur apporter son soutien et dénoncer "la privatisation de la gestion du chômage qui augmente encore les offres illégales ou scandaleuses, la suppression des ASS (Allocation de solidarité spécifique) qui jette au RSA (Revenu de solidarité active) de nombreuses personnes, le RSA conditionné à 15 heures de travail et la baisse du montant et de la durée d'indemnisation."

"Les allocs ne sont pas un cadeau !"

Le leader de la CGT dans le Lot rappelle, de surcroît, que tout cela s'applique "dans un contexte d'inflation, de hausse des tarifs électriques et du logement. Contrairement à ce qu'assène le gouvernement, fini le temps de la gratuité. Les allocs ne sont pas un cadeau ! C'est le résultat de nos cotisations. Comme si la vie était devenue facile, le gouvernement maintient des coupes budgétaires sur l'assurance-chômage, la formation, le logement, l'éducation, la transition écologique... Cette politique n'a pas pour seul but de faire des économies, c'est aussi et surtout le moyen de forcer les chômeurs à accepter n'importe quel emploi, même dans des conditions dégradées et pour des salaires de misère."

"Semons les graines de la résistance !"

Poursuivant ses revendications, en employant encore une métaphore climatique, la CGT enfonce le clou : "Après le beau temps, semons les graines de la résistance ! La CGT refuse cette pauvreté programmée qui ne sert qu'à augmenter les revenus des patrons et les dividendes des actionnaires. Notre force dépend de notre mobilisation. Ce n'est qu'en nous mobilisant que nous pouvons défendre efficacement les droits individuels et collectifs, stopper la politique de précarisation du gouvernement et gagner une politique de l'emploi plus juste."

"La chasse aux chômeurs est ouverte"

Se montrant encore plus virulente et cash, la CGT se lâche et ne mâche pas ses mots considérant que "la chasse aux chômeurs est ouverte. En conséquence, les radiations abusives, les refus de formations, les offres d'emploi scandaleuses et les sanctions vont encore augmenter."

Dans les rangs des syndicalistes mobilisés, Laurent V, délégué CGT des privés d'emploi, insiste à son tour sur le fait que "la mobilisation sera beaucoup plus dans l'action désormais. Nous serons à nouveau présents dans la rue, répondant à un appel national, autour de la date du 29 avril. Nous n'excluons rien. Cela se passera dans toutes les villes de France" annonce-t-il. Cahors ne sera pas à la marge. La ville bougera pour soutenir des demandeurs d'emploi en quête de reconnaissance de leurs réelles capacités professionnelles et rémunérés à leur juste valeur.



Montauban - Une vingtaine de manifestants devant France travail

la depeche Publié le 03/04/2024

Devant le pôle emploi Albasud, dès 9 heures du matin ce mardi 2 avril, les militants du Comité CGT des travailleurs privés d'emploi du Tarn-et-Garonne, ont planté un "piquet de la colère". Ils étaient un peu moins d'une vingtaine à informer les demandeurs d'emploi se rendant à France-Travail, oralement ou grâce à de petits dépliants, sur leurs droits et sur la nouvelle réforme de l'assurance chômage.

Pour Alexis Borne, le référent privés d'emplois et précaires, c'est une action importante : "Beaucoup des privés d'emplois sont coupés de la politique. Donc là, pour la majorité d'entre eux, on leur annonce que le gouvernement souhaite baisser la durée d'indemnisation. Il n'y a pas longtemps on faisait la même chose, mais sur la transformation de Pôle emploi en France Travail".

Contre la suppression de l'ASS

C'est la première riposte organisée par le syndicat majoritaire après l'annonce de la future suppression de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS). Elle avait été présentée par le Premier ministre Gabriel Attal, lors de son discours de politique général le 30 janvier dernier. Cette suppression baisserait la durée d'indemnisation du chômage de 18 à 12 mois pour de nombreux demandeurs d'emploi.

Mais le syndicat s'inquiète que cette future réforme touche également au taux d'indemnisation chômage. De quoi motiver les troupes pour les opérations "coups de poing" annoncé par le syndicat à la fin du mois.

Martinique - Un 3ème acte de vandalisme dans une agence de France-Travail

Sans Nom 5 avril 2024 RCI (Radio Caraïbes International), 4 avril 2024

C'est un triste spectacle qu'ont découvert ce matin les personnels de l'Agence France-Travail située à Acajou/Lamentin. Dans la nuit du 3 au 4 avril, une ou plusieurs personnes ont brisé des vitres et pénétré dans les locaux, vandalisant plusieurs bureaux.

Ce n'est pas le premier incident qui vise l'ex-Pôle Emploi : jets de pierre, graffitis, courriers anonymes contenant des balles [en février 2024] ont déjà fait l'objet de plusieurs plaintes. Des enquêtes sont ouvertes.

Ce jeudi après-midi, après leur droit de retrait, les agents sont en télétravail exceptionnel. À ce stade, la direction n'a pas souhaité s'exprimer sur ces nouvelles dégradations.

À Acajou, l'agence de France-Travail a été vandalisée

France-antilles jeudi 4 avril 2024

Une ou plusieurs personnes ont brisé plusieurs vitres du bâtiment de l'agence de France-Travail (ex Pôle-Emploi), dans la nuit de ce mercredi (3 avril) à ce jeudi (4 avril).

Les agents de France-Travail, à Acajou, au Lamentin, l'ont découvert ce jeudi matin (4 avril), en démarrant leur journée. Plusieurs vitres des façades de l'agence, donnant sur des bureaux, ont été

cassées dans la nuit. Une réaction de mécontentement, après l'annonce par Gabriel Attal d'un projet de réforme de l'assurance-chômage ? La police est venue sur les lieux. France-Travail a déposé plainte. Une enquête a été ouverte pour tenter de retrouver les responsables de cette "agression" et "mettre de la lumière sur ce qu'il s'est produit."

Une situation qui a créé un certain émoi parmi le personnel, dont une partie a exercé son droit de retrait. "Du télétravail a été mis en place et les dossiers urgents ont été traités. Un nettoyage a été réalisé et des travaux de réparation ont commencé".

Ces actes de vandalisme, pas anodins, sont malheureusement fréquents envers des sites publics. Pour rappel, dans cette même agence, au Lamentin, un agent a découvert une balle dans une lettre adressée à l'antenne, un matin de février dernier.

Saint-Étienne



Bordeaux - Rencontre/débat - Femme, chômage et autonomie : des droits sociaux pour abolir la précarité et le patriarcat

Publié le 31 mars 2024- La grappe

Soirée Débat organisée par AC ! et le collectif des Fauchés solidaires, en présence de Odile Merckling qui présentera son livre « Femmes, chômage et autonomie. Des droits sociaux pour abolir la précarité et le patriarcat »

Rdv au Café des Doves le samedi 13 avril de 18h à 21h

Le collectif des Fauchés solidaires a été créé en octobre 2023 pour lutter contre les attaques du gouvernement Macron à l'encontre de tous les salariés, les précaires et les privés d'emploi.

La loi plein emploi d'abord, avec la création de France Travail qui aura pour tâche principal de tripler les contrôles contre les demandeurs d'emploi avec pour conséquence une radiation et une exclusion, comme annoncé récemment par Le 1er ministre Gabriel Attal.

Le Rsa Conditionné ensuite, qui réintroduit une notion très réactionnaire, l'obligation de travailler ou d'avoir une activité de 15 heures par semaine. Le risque est une main d'œuvre, à terme, gratuite pour le patronat.

Ajoutons la volonté du gouvernement d'augmenter la régression des droits ARE en imposant à partir de fin juin 2024 une troisième réforme d'assurance chômage encore plus régressive que les deux précédentes (2019 mise en œuvre en novembre 2021 et fev 2023), qui au total entraîne pour les salariés devenus demandeurs d'emploi une baisse de 40% de leurs allocations. Pire, le gouvernement veut nationaliser l'assurance chômage en supprimant au passage totalement le paritarisme qui gère l'Unedic . Ce faisant Il fait ainsi une économie de 4 milliards sur le dos des plus pauvres.

Rappelons qu'au passage ils ont supprimé le droit aux allocations chômage pour les abandons de poste (Assimiler à une démission), supprimé l'ATS et supprimé l'accès aux allocations chômage pour tous ceux qui suite à un CDD refusent deux CDI.

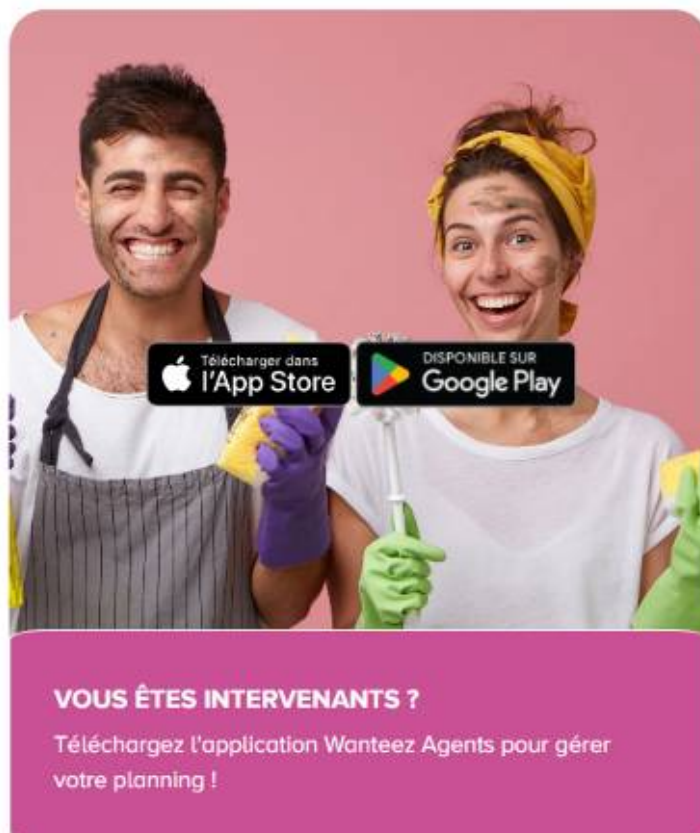
Pire, Le 1er ministre annonce dans son discours de politique générale qu'il va supprimer l'ASS, un minimum social qui permet aujourd'hui à 271 000 personnes de survivre en les obligeant à basculer vers le Rsa. Ce qui pose la question pour certaines familles de la conjugalisation des aides sociales. Autrement dit, certains qui aujourd'hui perçoivent l'ASS n'auront pas droit au RSA demain. Il est posé aussi la question des personnes en AHH qui cumulent avec l'ASS. Ils vont subir une perte sèche de 560 euros sur leurs revenus.

Contre ces régressions sociales et la destruction des acquis sociaux de la protection des travailleurs, notre Collectif appelle le 25 avril 2024 à 18H à un rassemblement place Pey Berland.

Au préalable nous vous invitons aussi à une soirée/ Débat le 13 avril 2024 où un camarade féministe d'AC ! qui viendra présenter son livre.

Deux temps importants de discussion et de mobilisation pour envisager la suite tous-tes ensemble notamment en perspective à venir un forum sur les précarités.

L'OFFRE D'EMPLOI



La chasse aux fausses offres d'emploi est ouverte...

À l'heure où le gouvernement s'apprête à relancer la chasse aux chômeurs, je vous invite à une chasse aux fausses offres d'emploi chez France Travail. 1 160 065 d'offres d'emplois disponibles annoncées ce jour sur leur site mais combien de ces offres sont du racolage pour des plate-formes d'uberisation ?

KorinneC BILLET DE BLOG 2 AVRIL 2024

Je suis inscrite à France Travail depuis de nombreuses années, Lorsque vous êtes inscrit(e) au chômage, vous pouvez enregistrer vos critères de recherche d'emploi. J'habite un petit village en zone très rural, nous sommes 300 habitant(e)s sur la commune, la première supérette se trouve à 10 kms. Eh bien, figurez-vous qu'une entreprise propose, sur un périmètre de 20 kms autour de chez moi des centaines d'offres de CDI tous les jours, tout au long de l'année, depuis 2 ou 3 ans. C'est pas génial ça ? Et dire que l'on se plaint de ne pas avoir de boulot à la campagne...

Si l'on y regarde d'un peu plus près, car tout de même, tous ces chômeurs et toutes ces offres non pourvues, c'est incroyable. Quelle bande de fainéants ces chômeurs ! Dans ses offres d'aide à la personne, de garde d'enfants à domicile, etc, c'est dans ce secteur qu'officie cette entreprise qui cherche désespérément des salariés en CDI, voilà comment elle se présente :

" DESCRIPTION ENTREPRISE

Wanteez by H&L intervient partout en France. Wanteez, c'est une vision entièrement repensée des Services à la personne : sans agences physiques, totalement digitalisé, entièrement pilotée en ligne et via notre plateforme et nos applications."

Je vous épargne le baratin qui suit dans la présentation de l'offre sur France Travail, qui n'est qu'un copier coller de ce que vous trouverez directement sur leur site (pour les emplois cliquez en haut à droite sur " Trouver un job". Ah oui, ça fait tout de suite moins rêver le chômeur, c'est clair.)

Bref, je me demande si tout cela n'est pas de la publicité à zéro euros pour la start-up Wanteez et l'uberisation du travail ? Même plus besoin de traverser la rue...

Il y a peut-être d'autres "boîtes" comme Wanteez, mais je n'ai réussi qu'à repérer celle-ci. Si vous avez d'autres exemples, n'hésitez pas à enrichir la liste dans les commentaires. Mais attention, eux sont très très forts, sur 30 alertes quotidiennes (que je reçois chaque jour par mail sauf le dimanche et les jours fériés, France Travail conserve certaines valeurs) au moins 20 sont des offres publiées par Wanteez.

J'ai évidemment signalé cette "anomalie" plusieurs fois à ma conseillère (lors de mon contrôle également) la réponse : "ce n'est pas de mon ressort." Ils ont soit dit fait remonter l'information. Remonter jusqu'où ? Elle n'est sans doute pas encore arrivée, car aucun changement n'a été constaté de mon côté.

Voilà, j'attends vos retours parce qu'une chasse aux fausses offres d'emploi sur France Travail, ça pourrait presque devenir un défi amusant, non ? Alors à vos Jeux ! Prêt ! Partez !!!

Wanteez : c'est les salariés qui en parlent le mieux !

Avis des employés pour Wanteez by H&L

Emploi chez Wanteez by H&L

1,0

À fuir

Auxiliaire de vie à domicile (ancien employé) - Isère - 20 mars 2024

J'ai postulé chez eux, il y a deux mois, ils m'ont contacté m'ont mis la pression pour que j'accepte le poste. Je devais partir de 30 km de chez moi ils m'ont dit que ça allait Payer Au premier mois ils m'ont bien payé le deuxième mois non il m'a enlevé beaucoup d'heures je me suis retrouvé à moins de 1000 € ça m'a juste payé l'essence des va-et-vient je quitte mon Emploi. Il m'envoie même pas mon solde tout compte franchement fuir toute l'équipe est parti. Ils embauchent des personnes du tout professionnel, les prestataires très mécontents de cette boîte franchement à fuir

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

Ne paye pas

Agent d'entretien (employé actuel) - St.-Avold (57) - 1 mars 2024

Mois et travail non payé.

Manque d'organisation, la direction n'est pas sérieuse et le prestataires très mécontent. Entreprise à fuir.

Manque de sérieux!

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

Aide à domicile (ancien employé) - Isère - 19 février 2024

Quel est l'aspect le plus agréable dans le fait de travailler dans cette entreprise ?

Société à fuir il paye pas .et les prestataires n en sont pas contents non plus de la gérance des patron

Quel est l'aspect le plus stressant dans le fait de travailler dans cette entreprise ?

Pas payer il paye po les km c est des arnaqueure

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

Pas d'organisation

Auxiliaire de vie (ancien employé) - Vienne (38) - 24 janvier 2024

Pas d'organisation travailler 1 semaine avec eux j'ai travailler 1 heure le matin et 1 heure le soir pas plus j'ai eu le vendredi après midi samedi dimanche et lundi je les ai appeler vendredi pour avoir mon planning on m'a dit on va voir lundi toujours pas de nouvelle je les rappelle j'avais toujours rien alors j'ai arrêter mon contrat

Points négatifs

Pas d'orientation

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

Non !!!

Auxiliaire de vie (employé actuel) - Vienne (38) - 13 décembre 2023

C'est horrible! Des menteurs, payé pas tout les heures, il faut travailler même quand on est en pause. Des missions en plus à la dernière minute

Fuir Fuir !

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

Responsable odieux

Aide à domicile (ancien employé) - Bessé-sur-Braye (72) - 8 décembre 2023

J'ai contacté l'entreprise pour avoir des renseignements, je me suis faite rabrouer d'une façon inacceptable !!

Cette personne n'a pas apprécié que je téléphone à 18h25 et de plus, a été très désobligeant sur le fait que des personnes comme moi, qui appelaient à cette heure là, ne pouvaient correspondre à ce poste, que j'étais dans l'ancien temps etc etc etc

J'ai été scandalisée et il m'a quasiment raccroché au nez !! Honteux

Points positifs

Rien

Points négatifs

Tout

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

À fuir

Auxiliaire de vie (ancien employé) - Angoulême (16) - 30 novembre 2023

Une folle furieuse au premier contact téléphonique qui m'a menacer !! Mais la blague j'ai jamais vu un truc comme ça..

A fuir les gens...

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

aide à domicile

Employée (ancien employé) - Finistère - 25 octobre 2023

Les recruteurs ne sont pas bienveillants et ce dès l'entretien téléphonique. Les explications ne sont pas claires et les phrases jugeante !

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

Minable

Aide ménagère (ancien employé) - Isère - 20 octobre 2023

J'ai donné une large amplitude de disponibilité jusque-là tout va bien 1h avant les interventions on me les annuler ou les clients ne sont pas au courant je garde donc mes disponibilités pour travailler 2 heures par semaine et je tombe sur un homme qui me dit que c'est lui le patron et que j'ai juste à me taire croyez-moi que cette entreprise ne vaud rien du tout. Dommage pour les bénéficiaires

Points positifs

Auxun

Points négatifs

Tous

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

Arnaque

Aide ménagère (employé actuel) - Annecy (74) - 20 octobre 2023

Ils ont voulu m'obliger à réaliser des missions sur 5 semaines alors que je leur ai dit que je ne pouvais pas les réaliser car plus de 40min de route.

De plus tous les téléconseillers que j'ai eu au téléphone ont été très malpolis.

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

Rémunération minable

Ancienne intervenante (ancien employé) - Morteau et russey - 6 octobre 2023

Aucune communication.

On m'a pas payé les heures travaillé au mois de juillet et ça n'était même pas le quart des heures que j'ai faite, et ne répondent même pas au téléphone.

Points positifs

Rien

Points négatifs

Arnaque et fraude

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

à fuir

Aide à domicile (ancien employé) - Dieppe (76) - 14 septembre 2023

pas payer, pas beaucoup d'heures dans le mois.. contrat de 24h semaine, même pas 8h par semaine.. des horaires aléatoire, modification sans prévenir...

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

Employeur malhonnête

Employé (ancien employé) - Rezé (44) - 7 septembre 2023

J'ai travailler pour cette société qui ne m'a payer qu'une parti de mes heure. Et pas mon 2eme mois travailler. Pas de réponse à mes demandes et courrier. A fuir !

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

Travail

Aide ménagère à domicile (employé actuel) - Le Cateau-Cambrésis (59) - 1 septembre 2023

Ils vous font signer un contrat 24 heures vous faites que 2 heures semaine en un mois j'ai fait que 8h chez eux . J'ai eu qu'un seul client vraiment une entreprise à bannière.

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

MISSION IRREGULIERE

Aide à domicile (ancien employé) - Gironde - 25 août 2023

Salaire bas ,pas d'agence tout se fait par mobile, long délai pour le versement du salaire, pas de remboursement km à moins de faire beaucoup de kms, pas de réponse si problème avec les clients.

Avez-vous trouvé cet avis utile ?

1,0

A fuir

Aide ménagère (ancien employé) - Dordogne - 20 août 2023

Ne paye pas, j'attends toujours mon salaire du mois de juillet. Vous envoie très loin de chez vous et sans pose repas. ne respectent pas le contrat. Choisi les mutuelles, si vous avez 6h, il refuse. (Pas assez intéressant pour lui). Il faudrait envoyer des inspecteurs dans cette société.

Points positifs

Aucun

Points négatifs

Tous

SANTÉ



Arrêts de travail : les pistes du gouvernement

LA TRIBUNE DIMANCHE 31 3 24

Un milliard d'euros d'économies

Alors que le déficit public dérape, l'objectif de l'exécutif est aussi de faire des économies. Certes, la branche de la Sécurité sociale consacrée aux accidents du travail et maladies professionnelles (dite AT-MP) est excédentaire de plus de 1,4 milliard d'euros, mais les prestations pour remplacer les revenus des actifs en incapacité temporaire ou permanente représentent 90 % des dépenses.

Par ailleurs, selon nos informations, pour réduire les dépenses liées aux indemnités journalières, qui représentent 16 milliards d'euros et augmentent de 6 % par an, le gouvernement prévoit de remettre au goût du jour une piste déjà envisagée lors du budget 2024 : baisser la prise en charge des arrêts de travail.

L'idée de rallonger le délai de carence – temps avant lequel la Sécurité sociale enclenche l'indemnisation - fait son chemin. Aujourd'hui, dans le privé, le versement des indemnités journalières démarre à partir du 4^e jour d'arrêt. Demain, il pourrait être repoussé au 5^e, au 6^e, voire au 8^e jour. Selon les scénarios, les économies estimées peuvent aller jusqu'à 1 milliard d'euros par an. Le gouvernement parie que la majorité des salariés n'y verra que du feu, puisque ces jours de carence supplémentaires pourraient être remboursés par les employeurs. Sans surprise, les entreprises voient d'un très mauvais œil ce possible transfert de charges.

Jours de carence non compensés

Aussi les patrons poussent-ils une autre option, sur laquelle planche également, en coulisses, l'exécutif : la mise en place de jours de carence dit « d'ordre public », c'est-à-dire sanctuarisés, que personne n'aurait le droit de venir compenser. Et qui, de facto, épargneraient les entreprises. Les salariés du privé, eux, seraient alors 100 % perdants. Selon des sources gouvernementales, cette solution présenterait l'avantage de rétablir une forme d'équité avec la fonction publique. En effet, les agents n'ont qu'un seul jour de carence quand ils sont en arrêt maladie, mais celui-ci n'est jamais compensé.

Pour l'heure, rien n'est tranché. Toute réforme des arrêts de travail est toujours socialement explosive. ■



RETRAITES

26 mars : Manifestation des retraités à Dijon, Besançon & Vesoul

Dijoncter.info Publié le 30/03/2024

Les retraités réclament une augmentation de leurs pensions pour faire face à l'inflation et à l'augmentation du coût de la vie. Le 26 mars, ils sont une centaine devant la permanence de Didier Martin à Dijon et une centaine sur la place Pasteur à Besançon.

Témoignages :

« J'ai travaillé durant 43 ans et je me retrouve avec une pension de 1.600 euros. Avec l'augmentation des prix, l'inflation, j'ai le sentiment de vivre en dessous du Smic. Je m'en sors, mais il faut renoncer à se faire plaisir ou partir en vacances comme on pouvait se l'imaginer. Je suis dépitée, j'ai l'impression que le gouvernement attend de nous que l'on reprenne des CDDs pour joindre les deux bouts et rendre service... mais non je n'ai plus envie, j'ai eu un métier difficile. Moi je veux pouvoir vivre dignement de ma retraite. »

« Bon, pour la suite des choses, je suis un peu perplexe. On n'est pas très nombreux, on est bien gentils. En France, si on ne bloque rien, on ne se fait pas entendre »

« Je touche l'ASPA, l'allocation de solidarité aux personnes âgées, c'est 1.012 euros par mois, mais ça ne suffit pas du tout. Par ailleurs beaucoup de gens qui gagnent à peine plus que moi ne touchent plus l'ASPA et se retrouvent du coup à payer des impôts parce que le seuil des impôts a été augmenté de 50 euros. Le problème des retraites, c'est que les augmentations ne compensent pas l'inflation. Et l'ASPA, je ne la toucherai pas cette année pour 1 euro. Et dans le même temps je vais devoir payer 25 euros de complémentaire. Plein de petites choses s'ajoutent tous les jours. Mon bois de chauffage a augmenté, je n'achète plus de viande rouge ou de poisson parce que c'est trop cher. Je fais très attention et je ne jette strictement rien, j'ai dû aussi diminuer ma consommation de pain de moitié, etc. Oui, je suis pauvre. Jusqu'à il n'y a pas longtemps je pouvais payer de quoi faciliter les études de mes enfants, aujourd'hui je ne peux plus, ça a une répercussion sur mes enfants. La pauvreté, on s'y habitue. Mais on s'enfoncé dedans d'une année sur l'autre. Je ne fais plus de cadeau à personne. Je n'ai plus les moyens. C'est difficile. Aujourd'hui, je ne peux même plus aller à Besançon, payer le gazole pour sortir ma voiture ».

« On est face à un gouvernement qui nous ignore, donc la seule chose qui pourrait le faire évoluer, ce serait un rapport de force important. Mais on voit que les gens ont du mal à se mobiliser parce qu'ils ont l'impression que cela ne sert à rien. Il faut les convaincre, car si ça ne marche pas le jour même, ça peut être utile par la suite. Beaucoup de retraités se retrouvent en dessous du seuil de pauvreté et sont obligés de recourir à l'aide alimentaire. »

« Un certain nombre de retraités avait tendance à soutenir le pouvoir en place, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui et personne n'a oublié la réforme des retraites. Aujourd'hui, on rappelle au gouvernement qu'on est là et qu'on ne lâchera rien. On en a marre du mépris de la classe dirigeante vis-à-vis des personnes âgées et retraités. À titre d'exemple, pour montrer le mépris de la classe dirigeante, on avait demandé un rendez-vous avec le préfet pour donner nos revendications. On n'a pas été reçu par lui, mais par sa cheffe de cabinet. »

SACS BIRKIN : LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION SOCIALE CHEZ LES RICHES



Hermès Birkin 35 Crocodile Sac à Main Porosus Neuf

État : Neuf avec étiquettes

Prix: 183 025,21 EUR

Offre directe :

Pas d'inquiétude | Retours acceptés



Hermès Hac 50 Birkin Sac Croco Mat Porosus Crocodile Palladium Neuf Full

État : Neuf avec étiquettes

Prix: 360 504,20 EUR

Offre directe :

Pas d'inquiétude | Retours acceptés

Livraison: 1099 EUR Autres: Afficher les détails

Procès Hermès: La marque de luxe vendrait ses sacs Birkin uniquement aux gros clients

hespress.com dimanche 31 mars 2024

Le célèbre détaillant de luxe Hermès se trouve au cœur d'une nouvelle polémique judiciaire aux Etats-Unis suite à une plainte fédérale class-action déposée cette semaine à San Francisco qui soutient qu'Hermès vend ses sacs Birkin uniquement à une élite de clients ayant déjà dépensé des sommes exorbitantes dans le magasin pour d'autres articles.

Grâce à un design unique mais surtout à son statut de symbole de luxe, le sac Birkin est l'un des articles les plus recherchés de la marque Hermès. En obtenir un n'est pas une tâche facile, et cela toutes les fanatiques de la mode le savent.

Cependant, selon la plainte, l'accès à ce sac convoité serait limité aux clients les plus fortunés de la marque. Cette restriction, qui semble prioriser les gros dépensiers, a suscité des inquiétudes quant à l'équité et à l'égalité d'accès aux produits de la marque.

L'accusation principale porte sur une violation des lois antitrust. La plainte soutient qu'Hermès enfreint ces lois en obligeant les clients à acheter d'autres produits de luxe avant de leur permettre d'acheter un sac Birkin. Cette pratique, si elle est avérée, pourrait être considérée comme une manipulation du marché et une discrimination envers les autres clients.

La réputation d'Hermès, connue pour son artisanat de qualité et son héritage dans le monde du luxe, pourrait être mise à mal par ces allégations qui sont pour le moins connues, dans les rouages des « fashionistas ». La marque n'a pas encore commenté publiquement cette affaire.

Alors que certains défendent le droit d'une marque à choisir ses clients, d'autres voient dans ces pratiques une exclusion délibérée des clients moins fortunés.



Hermès Hac 50 Birkin Sac Crocodile Or Neuf Plein

État : Neuf avec étiquettes

Prix: 194 117,65 EUR

Offre directe :



Hermès Hac 40 Birkin Sac Croco Mat Porosus Crocodile Palladium Neuf Plein

État : Neuf avec étiquettes

Prix: 360 504,20 EUR

Offre directe :

Pas d'inquiétude | Retours acceptés

Livraison: 1099 EUR Autres: Afficher les détails

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE OBTIENT DES RÉSULTATS

La France compte dix nouveaux milliardaires, selon le classement du magazine "Forbes"

Bernard Arnault conserve sa position d'homme le plus riche du monde.

Franceinfo Publié le 05/04/2024

La France compte dix nouveaux milliardaires par rapport à l'an dernier, selon le classement annuel de Forbes, publié vendredi 5 avril. Le magazine américain, qui évalue la fortune de nombreuses personnalités, estime que 53 Français ont une fortune d'au moins un milliard de dollars.

Pour la deuxième année consécutive, "l'homme le plus riche du monde et la femme la plus riche du monde sont Français" note par ailleurs le magazine. Le patron du groupe LVMH, Bernard Arnault, confirme en effet sa place de première fortune mondiale, et pèse 233 milliards de dollars (215 milliards d'euros). Françoise Bettencourt Meyers, héritière de L'Oréal et 15e du classement, est la première femme, avec une fortune estimée à 99,5 milliards de dollars. Elle devance Alain et Gérard Wertheimer, propriétaires de Chanel (36,8 milliards chacun). François Pinault (fondateur de PPR, devenu Kering) et sa famille, avec 31,6 milliards d'euros, qui complètent le top 5 français. Au total, seulement neuf femmes, deux de plus qu'en 2023, figurent parmi les milliardaires français.



MIEUX QUE LE CHÈQUE ÉNERGIE LA TARIFICATION GRATUITE DE L'ÉLECTRICITÉ



Le juteux business de la fraude au compteur Linky

Le parisien 2 4 24

Certains foyers n'hésitent plus à tomber dans l'illégalité pour alléger leur facture électrique en faisant trafiquer leur boîtier vert fluo par des techniciens sans scrupule.

La communication autour du compteur Linky à l'époque de son déploiement, en 2015, était formelle : le boîtier, « inviolable », est conçu pour anéantir la fraude. Mais les escrocs se sont penchés sur ce petit cube vert fluo qui orne le mur de près de 37 millions de foyers français. Et ils ont rapidement trouvé plusieurs méthodes pour contourner les différents systèmes de sécurité.

La plus fréquemment utilisée, une technique de dérivation, ne prend que deux minutes même pour un novice... Et permet de réduire sa facture électrique jusqu'à près de 70 %.

Un succès redoutable dans les grandes villes

Malgré tout, les spécialistes de cette manipulation se font de plus en plus nombreux sur les réseaux sociaux. Contre quelques centaines d'euros, ils proposent d'intervenir chez vous afin de réduire votre facture. Certains dispensent même une formation, en assurant beaucoup d'argent aux candidats une fois celle-ci achevée. « Je fonctionne sous forme de franchise. J'ai des gens formés un peu partout en France, ça me permet d'avoir quelqu'un capable d'intervenir même dans les campagnes les plus éloignées », confie l'un de ces spécialistes de la fraude au compteur Linky, qui reste pour l'instant essentiellement l'apanage des grandes villes. « À Paris, avec le nombre de

personnes par immeuble, on se sent un peu noyés dans la masse et moins détectable qu'avec sa maison personnelle », admet un particulier qui vit — de manière délictuelle — avec ce système de dérivation depuis près de quatre ans.

Sur les applications Telegram et Snapchat, le mot-clé « Linky » renvoie instantanément à des comptes spécialisés. « Toc-toc, c'est qui ? C'est ta facture exorbitante d'électricité. Contacte-nous et pour 300 € on te réduit ta consommation. Soit par câble, soit avec un logiciel », incite l'un d'eux. La plupart de ces « trafiquants » donnent directement leur numéro de téléphone portable dans leurs annonces publiques.

« C'est indétectable », assure le fraudeur précédemment cité. Des alertes arrivent pourtant chez Enedis, mais tous assurent avoir trouvé la parade : « Si tu surconsomes et que tu réduis progressivement pendant deux mois, il n'y a pas de pic de baisse qui les alerte. Fais-toi plaisir, vraiment, chauffe une pièce à 26 degrés et réduis au fil des semaines... Après, t'es tranquille pour la vie », filoutent les fraudeurs qui admettent une démarche « pas la plus écolo du monde ».

Gants, câble, tournevis et faux scellés

Nous avons fait appel à l'un de ses « collègues » via les réseaux sociaux pour une intervention dans un appartement parisien que nous avons équipé de caméras cachées. Lui facture 400 €. « C'est moins cher car vous avez un monophasé (un compteur pour petite surface). Pour un triphasé (plus gros), je demande davantage », glisse-t-il en arrivant en trottinette électrique. Pour achever de nous rassurer, lui y va de sa ruse en cas de détection par Enedis. « Votre Linky est chez vous donc ses agents doivent vous demander l'autorisation pour entrer, détaille-t-il. Mais vous planifiez leur passage, ensuite vous m'appellez, et moi je viens le remettre comme avant. Les contrôleurs ne verront rien, et je reviendrai vous remettre le système à nouveau ensuite. »

En moins de deux minutes, son opération de dérivation fait baisser l'affichage du Linky de 1 630 à 670 VA (volts-ampères). Le fraudeur savoure son petit effet. « Vous voyez, c'est immédiat. » Les alarmes qui informeraient Enedis ? Lui en rigole. « Déjà, la moitié des boîtiers envoient des alarmes n'importe quand, donc chez Enedis ils sont débordés ! Mais en plus, certains compteurs sont anciens et n'envoient plus de signaux. Celui-ci n'a pas transmis d'alerte », affirme-t-il en désignant notre boîtier .

Lui fonctionne beaucoup au bouche-à-oreille. « Mais je suis parfois surpris de voir des retraités au fin fond de la Bourgogne m'appeler après avoir trouvé mon compte sur Telegram », confie-t-il. Son client type n'a pas forcément de difficultés financières. « Ce sont aussi des gens riches avec de grosses consommations, des piscines... Et j'ai énormément de commerces, d'entreprises, des boulangeries par exemple. Eux, je les facture parfois 10 000 € car le compteur est plus gros, mais en trois mois, ils remboursent leur investissement. »

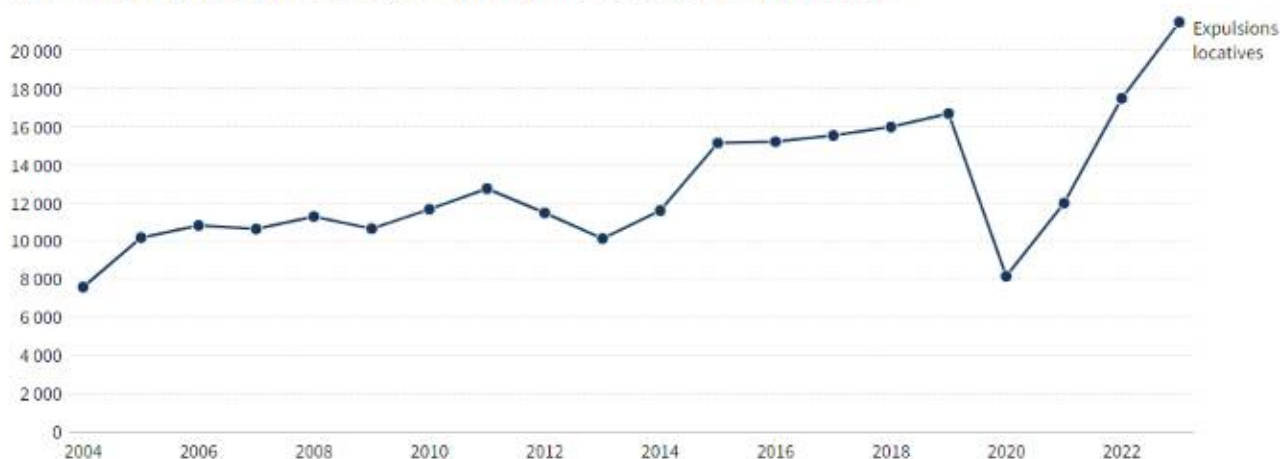
Depuis plus de deux ans, cet ancien étudiant en médecine a fait de ce business son gagne-pain. « Sans forcer, je gagne près de 10 000 € mensuels », assure-t-il avant de s'embarquer dans quelques anecdotes. « Parfois, je descends sur Marseille, et je fais une quinzaine de compteurs dans la journée. Eux, compte tenu du déplacement, je les facture bien plus de 400 € ! » Il affirme également avoir déjà été sollicité par des policiers ou des pompiers parisiens. « Une fois, j'ai eu peur, ils sont venus me chercher avec la voiture de la police municipale et en uniforme ! Ils m'ont dit : Ne t'inquiète pas, on n'a juste pas eu le temps de se changer. »

À lui seul, il aurait déjà trafiqué plusieurs centaines de Linky de particuliers et de commerces. D'autres fraudeurs contactés parlent en milliers d'interventions. Et au regard des dizaines de milliers d'abonnés à leurs comptes, cela peut sembler crédible. « Mais je ne fais pas toujours payer les plus pauvres, poursuit celui rencontré. Encore récemment, quand j'ai vu les conditions de vie d'une famille de Seine-Saint-Denis chez qui j'intervenais, je le leur ai fait gratuitement, ainsi qu'à leurs voisins. » Ce Robin des bois du compteur Linky compte désormais arrêter « et profiter » de l'argent engrangé. « Ça devient plus risqué maintenant, et il y a davantage de concurrence », analyse-t-il. Un trafiquant Linky du Val-d'Oise admet : « On baisse les prix pour rester attractifs, vu le nombre de gens qui proposent comme nous cette fraude sur les réseaux. Mais ça n'est pas un problème parce qu'on a aussi de plus en plus de gens qui nous contactent. On a encore de beaux jours devant nous. »

Enedis assure de son côté être actif sur ce dossier et indique dénombrer « 1 000 fraudes avérées transmises aux différents parquets de France » depuis 2015. Un maigre chiffre, d'autant que celui-ci « n'aboutit que très peu souvent à des sanctions judiciaires », regrette-t-on du côté de la police.

SE LOGER

Après l'accalmie du Covid, les expulsions locatives s'envolent



Les expulsions locatives ont atteint un nouveau record

Le monde 30 3 24

Elles ont progressé de 23 % en 2023. Les associations craignent une nouvelle hausse, alors que la trêve hivernale doit s'achever dimanche

Vingt et un mille cinq cents ménages ont été expulsés de leur logement par les forces de l'ordre en 2023, indique le ministère du logement en réponse aux sollicitations du Monde. Leur nombre a progressé de 23 % par rapport à 2022, qui constituait déjà une année record. Et en cette fin de trêve hivernale – qui, chaque année, suspend les expulsions locatives du 1er novembre au 31 mars inclus – la Fondation Abbé Pierre et de nombreuses associations craignent que l'année 2024 soit marquée par une nouvelle hausse.

« Je suis très choqué d'apprendre que 21 500 ménages ont été expulsés de force, réagit le délégué général de la Fondation Abbé Pierre, Christophe Robert. On voit bien qu'un rattrapage des expulsions non effectuées en 2020 et 2021 est à l'œuvre, alors que le gouvernement pourrait faire le choix d'en éviter une partie, en dédommageant les propriétaires. »

Amende de 7 500 euros

Seul le nombre d'expulsions faisant intervenir les forces de l'ordre est désormais rendu public, alors que jusqu'en 2019, les chiffres des décisions de justice et des fins de procédures étaient également publiés. « 140 000 personnes en moyenne chaque année sont obligées de quitter leur logement du fait d'un impayé de loyer », estime une instruction ministérielle du 23 novembre 2023, citée par la Fondation Abbé Pierre. Et plusieurs signaux laissent augurer de nouvelles hausses. Les ménages modestes ont été particulièrement touchés par l'inflation, tandis que la réforme des aides au logement leur a souvent été défavorable.

De plus, la loi Kasbarian-Bergé, entrée en vigueur en juillet 2023, a accéléré les procédures d'expulsion, réduit la possibilité pour le juge d'accorder des délais de paiement et de maintien dans les lieux, et divisé ces délais par trois. Les locataires qui restent dans leur logement à l'issue de la procédure d'expulsion sont devenus passibles d'une amende de 7 500 euros.

La Fondation Abbé Pierre et ses associations partenaires dans l'accompagnement des ménages menacés d'expulsion s'attendent à un durcissement dès les prochaines semaines. « On arrive moins qu'avant à trouver des solutions avec les préfetures pour éviter les expulsions. Même quand il s'agit de personnes particulièrement fragiles, âgées, handicapées ou ayant de très jeunes enfants. » Les expulsions de squats, de bidonvilles et de campements, qui se sont poursuivies durant la trêve hivernale, pourraient, elles aussi, progresser.

Le dispositif d'hébergement d'urgence risque de ne pas pouvoir accueillir les personnes nouvellement mises à la rue. Bien qu'il ait été porté à un niveau record depuis 2022, et compte plus de 200 000 places, il ne répond pas aux besoins. « les demandes d'hébergement non pourvues ont augmenté de 35 % par rapport à l'hiver précédent », constate Nathalie Latour, directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité. « Alors qu'on est encore en période de trêve hivernale, chaque jour, plus de 5 700 personnes qui réussissent à joindre le 115 se voient opposer un refus. »

De plus, des fermetures se profilent. « On a effectué un sondage auprès des SIAO [services intégrés de l'accueil et de l'orientation], qui gèrent le 115. Au sein des 60 % qui ont répondu, un millier de places devraient fermer à la fin de la trêve hivernale », précise Nathalie Latour.



Rhône - "On va se retrouver à la rue" : la trêve hivernale terminée, les associations craignent "des milliers d'expulsions"

france3-regions Publié le 31/03/2024

Ousseini a 46 ans, il vit dans un squat à Lyon depuis décembre 2022. L'habitation appartient à la SNCF et le bâtiment est censé rester vide et en l'état d'ici à 2027. Alors il ne comprend pas pourquoi la trentaine de personnes hébergées doivent quitter les lieux et perdre tout ce qu'elles ont pu rassembler, frigo, matelas, vêtements.

"On va se retrouver à la rue. On n'a pas de solution. Il y a un bébé de trois mois ici, des enfants ... On est très très inquiets car on va se retrouver dehors. On ne comprend pas. Si on part d'ici on ne va rien prendre, à part nos papiers, même nos vêtements... les bagageries sont pleines, on a nulle part où les déposer."

Un retour à la rue annoncé du fait de la fin de la trêve hivernale. "À partir du 1er avril, on peut être dehors" précise Ousseini. "On a cherché à contacter la SNCF, à les rencontrer, mais on n'a pas de réponses à nos mails. On a vu avec un élu de la mairie qui va essayer de voir ce qu'il peut faire, mais on n'a pas eu de retour. À Rennes j'ai des amis qui ont pu conventionner leur squat le temps où l'immeuble est inoccupé. Ici on a gagné une année après un procès qui nous a accordé un temps pendant la trêve hivernale mais c'est fini."

Des délais plus courts d'expulsion

La loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite prévoit en effet la réduction à un an du sursis que peut prononcer le juge de l'exécution ou le juge de l'expulsion après avoir ordonné l'expulsion de l'occupant, contre trois ans auparavant.

"Avec cette loi les locataires peuvent être expulsés beaucoup plus rapidement et ça va être une catastrophe" estime Pierre Delivet de l'association Droit au Logement. "En plus, avec l'inflation, l'augmentation des prix du gaz etc... on ne sait pas comment les gens vont s'en sortir et on craint des milliers d'expulsions sur le Rhône dans les semaines et les mois à venir".

Bernard Merlin, référent du Collectif Intersquatt 69, ajoute : "auparavant, le juge faisait l'équilibre entre l'urgence pour le propriétaire de récupérer ses biens, ce qui est légitime a priori, et la nécessité pour les personnes qui occupaient ce lieu, parce qu'elles ont besoin d'un toit. Mais on craint que les habitants ne puissent plus faire valoir leur situation sociale".

Occupation des lieux vacants

Plusieurs associations ont organisé une manifestation à Lyon qui a réuni environ 300 personnes le samedi 30 mars 2024. Un appel à se faire entendre "en fanfare". Au milieu des instruments, les voix portent et demandent "plus de logements sociaux !" et un moratoire pour éviter aux expulsés de se retrouver sans solution de relogement. Les 300 militants protestent contre la loi Kasbarian-Berger.

"Une solution : la réquisition des lieux vacants" exigent plusieurs collectifs de défense du droit au logement. La possibilité d'obtenir un droit de résidence temporaire encadré par une association dans des locaux vides a cependant été pérennisée par la loi Kasbarian. Selon le rapporteur de la loi, André Reichardt, "depuis la création du dispositif en 2009, environ 1 000 bâtiments ont fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire de locaux, permettant d'héberger près de 10 000 personnes".

Des conventionnements sont en cours avec la métropole de Lyon et les villes de Lyon et Villeurbanne, reconnaissent les associations. Mais pour les collectifs, cela est loin d'être suffisant. "On a six squats soient 250 personnes qui concrètement vont se retrouver à la rue à Lyon et qu'on amène à des situations de déchéance sociale" estime Bernard Merlin. Plusieurs associations alertent donc sur la probable multiplication des campements extérieurs dans les semaines à venir.

En France entre 2008 et 2022, plus de 400 000 personnes ont déposé un dossier pour faire valoir leur droit au logement opposable, selon les chiffres officiels du gouvernement, dont près de 28 542 en Auvergne Rhône-Alpes.



Montpellier : action en mairie contre l'inaction de l'État en matière de logement

Le Poing Publié le 2 avril 2024

Ce mardi 2 avril, le collectif Robin des Toits a mené une action symbolique à la mairie de Montpellier pour marquer la fin de trêve hivernale. Ses militants demandent la réquisition de logements vides pour y loger des sans-abris. Une délégation a été reçue

Dans l'enceinte de la mairie, le son du froissement des couvertures de survie brandies par une quinzaine de militants sont bientôt recouverts par les slogans : "Delafosse honte à toi, tout le monde mérite un toit."

Après avoir occupé une ancienne auberge de jeunesse vide pour demander sa réquisition, les militants du collectifs Robin des Toits ont mené une action dans le hall de la mairie de Montpellier ce mardi 2 avril. L'auberge de jeunesse dont ils demandaient la réquisition étant au cœur d'un projet avec Emmaüs, leur objectif est désormais de maintenir la pression auprès des autorités. par ce happening, il souhaitent marquer symboliquement la fin de la trêve hivernale, qui permettait aux locataires de ne pas être expulsés.

"Il y a toujours 1 000 à 1 500 personnes à la rue à Montpellier selon la préfecture. C'est la responsabilité de l'État, qui ne fait que baisser le nombre de logements d'urgence disponibles", décrit Cécile, membre du collectif Robin des Toits. "Si Delafosse [maire de Montpellier, ndlr] ou

ses enfants étaient à la rue, ils ouvriraient des gymnases. Cela se fait ailleurs, comme en région parisienne pour accueillir des mineurs non accompagnés. On demande que la mairie attaque l'État en justice pour inaction, mais la mairie nous a répondu que cela ne servait à rien. Delafosse dit que 50 % de son agenda est dédié à la sécurité, mais la sécurité ce n'est pas que des flics partout, c'est aussi avoir un toit sur la tête." Outre les réquisitions de logements vides appartenant à l'État, le collectif milite également pour un encadrement des loyers.

Un boucan qui fait son effet : François Vilette, adjoint au cabinet du maire, arrive soudain pour parler aux manifestants : "Non je ne cherche pas à vous mettre dehors. Ce n'est pas le moment, notre maire a perdu son père, il vit un moment difficile." Le collectif demande une entrevue, ce que le François Vilette accepte.

A la sortie de cette entrevue, Yves-Michel, membre du collectif, débriefe : "La mairie a botté en touche concernant la plainte auprès de l'État, et que l'Etat finance déjà d'autres actions en matière de logement, comme la résorption des bidonvilles. Ils ont dit qu'ils étaient une mairie de gauche, et qu'ils faisaient déjà ce qu'ils pouvaient. Ils ont parlé des 300 logements intercalaires qu'ils ont construits en trois ans, ça nous paraît peu. Le point positif, c'est qu'ils nous ont proposé une réunion de travail sur ce sujet à condition qu'on écrive un courrier au maire. D'ici là, on va continuer de se mobiliser."



Tours. Le Collectif Pas d'enfants à la rue investit le dojo avec plusieurs familles sans logement

Au total, 12 familles, 16 adultes et 27 enfants, sans solution d'hébergement, ont investi le dojo du Palais des sports à Tours avec le Collectif Pas d'enfants à la rue.

mon actu Publié le 3 Avr 24

La trêve hivernale s'est achevée le 31 mars et ces familles n'ont pas de solution d'hébergement. Mardi 2 avril 2024, au total, 12 familles, 16 adultes et 27 enfant ont investi le dojo du Palais des sports à Tours avec le Collectif Pas d'enfants à la rue.

« N'acceptons pas l'inacceptable et exigeons le logement de toutes et tous ! » écrit le collectif sur les réseaux sociaux.

Le dojo doit être libéré ce mercredi 3 avril. Le collectif explique que la mairie de Tours devait mettre à disposition de ces familles dès mercredi soir un lieu d'hébergement pour une durée indéterminée.

Le centre d'hébergement d'urgence fermé

Depuis janvier, le gymnase des Fontaines à Tours faisait office d'hébergement d'urgence pour 70 personnes sans abri.

La réquisition du gymnase avait été faite par le préfet d'Indre-et-Loire sur avis du maire de la Ville. En 2023, le complexe sportif des Fontaines avait été réquisitionné de la même façon du 23 au 31 janvier. Mais celui-ci a fermé ses portes cette semaine en raison de la trêve hivernale.

1er avril l'angoisse, la reprise des expulsions

Une crise du logement historique : Jamais depuis 70 ans, notre pays n'a connu autant de mal logés, de sans-abris dont des milliers d'enfants, ni autant de demandeurs HLM, d'expulsions, de logements vacants ... Elle est la conséquence de la cherté du logement qui atteint des sommets.

lolasun BILLET DE BLOG 29 MARS 2024

Militant(es) au DAL, nous appelons à manifester dans plusieurs villes de France et d'Europe pour l'arrêt des expulsions, des démolitions HLM, la baisse des loyers, la réquisition des logements vacants et la réalisation massive de logements sociaux à loyer réellement modéré. Appel d'hier à la permanence : famille avec 7 enfants, Monsieur au chômage, suspension de l'aide au logement, 5000 euros de dettes de loyer, bailleur social, règle le loyer de façon irrégulière. L'huissier a prévenu, nous viendrons le 2 avril !

La situation s'aggrave chaque année et le nombre d'expulsions ne cesse d'augmenter. Environ 140 000 personnes sont menacées d'être expulsées de leur logement, selon la Fondation Abbé Pierre. "Les expulsions ont déjà augmenté de 52 % en 10 ans alors que l'accès au logement est de plus en plus difficile. Le nombre de ménages expulsés s'ajoute aux 330 000 personnes sans domicile fixe, aux 2,6 millions de demandeurs de logement social et aux 93 000 ménages prioritaires DALO non relogés".

Les diverses lois anti pauvres RSA, chômage vont contribuer à augmenter encore et encore ces chiffres. Cette politique de harcèlement et de stigmatisation à l'encontre des personnes précaires témoigne d'une maltraitance organisée.

Il y a une forme de déni à ne pas voir la réalité de ces nombreuses personnes menacées d'expulsion. Dans la majorité des situations, cela concerne une grande partie de la population qui s'est appauvrie. En effet, le constat le plus édifiant est celui de l'inadéquation des ressources en rapport avec le loyer, y compris pour les loyers modérés du secteur social. Les locataires, « les sans droits, ni titres » nommées ainsi lorsque le bail a été résilié, disent souvent : "on doit choisir manger ou payer le loyer". Et après, on fait quoi ? On expulse, on envoie un temps à l'hébergement qui a son coût, ou tout simplement à la rue, ça coûte moins cher ! Et maintenant avec l'autre guignol de Kasbarian, on criminalise.

Il existe tout un lexique de termes utilisés par les services sociaux et les services d'Etat. Le plus clair est celui de inadéquation/ressources, au moins on sait à quoi s'en tenir. D'autres qualifications relèvent du registre "criminel", notamment dans les diverses commissions qui examinent les situations des personnes menacées d'expulsion et où les membres décideront de leur sort. Se succèderont les mots de « récidivistes », « mauvaise foi », alors que pour l'essentiel ces ménages disposent de ressources insuffisantes. Les préjugés et commentaires donnent le ton alors que la plupart ne saurait vivre avec aussi peu de ressources. Bien entendu, toutes les personnes n'émettront pas ce type de jugement, certaines arrivent à résister, tout en ressentant un malaise.

Aujourd'hui, nous devons nous unir pour faire respecter le droit au logement pour touTEs : Faire appliquer et améliorer les lois protégeant les habitantEs, les locataires, les mal-logéEs et les sans-toits telles que : l'encadrement des loyers, le logement décent, le gel des loyers à la relocation, la loi de réquisition, le droit à l'hébergement, la loi DALO, l'arrêt des démolitions HLM....

Tout est à revoir, garantir un revenu décent pour vivre, le droit au logement doit être un droit constitutionnel. Derrière ces vies, règne l'angoisse au quotidien y compris pour les enfants, alors qu'ils devraient vivre et grandir dans la joie. Et pourtant tant de richesses... triste époque où l'absurdité règne !

Logement : « Il y a de plus en plus d'expulsions sans solution »

Alors que s'achève, le 31 mars, la trêve hivernale, Marie Rothhahn, de la Fondation Abbé-Pierre, revient sur l'augmentation des mises à la rue sans solution, facilitées par la loi Kasbarian, ainsi que sur le climat hostile aux personnes en difficulté.

L'humanité 28 mars 2024

À quoi peut-on s'attendre en matière d'expulsion locative cette année 2024 ?

Cent quarante mille personnes sont menacées d'expulsion, selon l'estimation de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal). C'est plus que les 38 000 – 17 500 ménages – expulsées avec le concours de la force publique, décomptées en 2022.

Ce décalage s'explique par l'inclusion, pour la première fois dans les statistiques, des ménages ayant reçu un commandement à quitter les lieux, mais partis avant l'arrivée de la police. Il reflète sans doute aussi la hausse des expulsions qu'observent tous nos partenaires qui accompagnent les ménages sur le territoire depuis 2023, même si, faute de données fournies par le ministère, nous ne pouvons pas la mesurer précisément.

La tendance à la hausse est ancienne (+10 % en dix ans), mais s'est encore accrue avec l'aggravation du contexte économique et social sous le coup de l'inflation, le manque croissant de logements abordables et les débuts de l'application de la loi Kasbarian.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les effets de cette loi ?

La loi Kasbarian raccourcit les délais d’instruction des dossiers des personnes menacées d’expulsion, donc les possibilités de trouver un arrangement entre locataires et propriétaires. Elle permet aussi au juge de supprimer le délai de deux mois entre le commandement à quitter les lieux et l’expulsion, s’il considère qu’un ménage est de mauvaise foi, ce qui est un critère assez flou.

Par ailleurs, les ménages qui restent dans leur logement en fin de procédure encourent désormais 4 500 à 7 500 euros d’amende, ce qui va en contraignant à partir d’eux-mêmes, sans attendre l’intervention de la police. Avec ce système, même des personnes ayant trouvé un moyen de régler leur dette sont confrontées à une amende importante. Avec cette loi, on enfonce les personnes les plus en précarité.

Constata-t-on d’autres régressions liées à l’adoption de cette loi ?

La loi Kasbarian, et le battage médiatique et politique qu’elle a entraîné, a renforcé la stigmatisation des ménages les plus précaires. Cela se voit dans l’attitude des propriétaires, qui se sentent plus légitimes à déloger leurs locataires. Mais c’est aussi visible dans la multiplication des arrêtés d’expulsion pris par les préfets. Avant la loi, cette procédure d’expulsion rapide et sans décision de justice était réservée aux squats de domiciles.

Désormais, elle concerne tous les logements sans titre, même des locaux vides ou désaffectés. En outre, certains préfets outrepassent la loi et procèdent à des évacuations express, dans des situations où une procédure d’expulsion aurait clairement dû être engagée. C’est une pratique qui se multiplie et nous sommes souvent amenés à la contester en justice. Mais tout cela constitue sans doute la partie émergée de l’iceberg. Nous savons que de nombreux ménages sont expulsés sans décision de justice

Les personnes concernées sont-elles toujours les mêmes ?

Depuis 2023, de plus en plus d’expulsions ont lieu sans qu’aucune solution alternative ne soit proposée au ménage concerné. Des catégories comme les familles avec enfants en bas âge, les personnes handicapées ou vulnérables, pour qui un hébergement un peu pérenne était trouvé, sont désormais mises à la rue avec, au mieux, quelques jours à l’abri.

Notre étude, publiée en 2022, montrait déjà qu’une expulsion a des effets durables, sur l’emploi, l’éducation, etc. C’est probablement encore pire maintenant, d’autant que la chaîne est complètement grippée : de la production de logement social au secteur de l’hébergement, en passant par l’accès au logement privé et à la propriété, tout est engorgé.

Peut-on dire que cette loi constitue un moment de rupture ?

Même si on la dénonçait comme insuffisante, il existait une politique de prévention des expulsions qui, au moins dans son principe, semblait faire consensus. Même si toutes les avancées législatives n’étaient pas parfaitement appliquées, nous étions dans une dynamique positive. Mais, aujourd’hui, nous sommes confrontés à un retour en arrière brutal et inattendu. Cette loi qui pénalise encore plus fortement les personnes vivant en squat, faute d’autre solution, marque un recul immense en matière de prévention des expulsions des locataires.

La vision de Guillaume Kasbarian, c’est qu’il n’y a que des petits propriétaires en difficulté et des locataires de mauvaise foi. Mais dans la réalité, ces petits propriétaires sont très minoritaires. La

grande majorité des propriétaires appartiennent aux classes les plus aisées et possèdent plusieurs logements.



“JE ME SENTAIS COMME UN DÉCHET” : ILS RACONTENT LEUR DÉTRESSE ET LEUR “HONTE” APRÈS AVOIR ÉTÉ EXPULSÉS DE LEUR LOGEMENT

“Je me sentais comme un déchet” : ils racontent leur détresse et leur “honte” après avoir été expulsés de leur logement

Une enquête publiée en 2022 révélait que 32 % le nombre de ménages n’ayant toujours pas retrouvé de logement un à trois ans après avoir été expulsés

Par charente libre.fr 29 mars 2024

La fin de la trêve hivernale s’achève ce dimanche. Des dizaines de milliers de personnes sont expulsées par les forces de l’ordre de leur logement chaque année. Un «traumatisme» qui dure. «Pour les adultes, c’est difficile, mais pour les enfants c’est encore plus violent», confie une mère de famille.

Je ne savais plus où j’étais, je n’arrivais même plus à réagir » : un an a passé mais Édith se souvient « comme si c’était hier » de son expulsion de son appartement parisien. « L’huissier et la police ont sonné vers 17h, ils m’ont dit de sortir et m’ont fait savoir que je ne serai pas relogée, j’étais abasourdie », raconte la quinquagénaire, qui après avoir perdu son travail s’est rapidement retrouvée dans l’incapacité de payer son loyer.

Comme elle, des dizaines de milliers de personnes sont expulsées par les forces de l'ordre de leur logement chaque année, notamment pour cause d'impayés successifs, le plus souvent à la fin de la trêve hivernale qui s'achève ce dimanche. Une procédure souvent annoncée en amont mais qui n'en reste pas moins vécue comme un « traumatisme » par les personnes concernées, avec des séquelles tant au niveau des relations sociales que de la scolarité des enfants, de la santé ou encore de l'emploi.

La « froideur » policière

« J'étais préparée, je savais que j'allais être expulsée mais je ne m'attendais pas à ce que ce soit dans ces conditions », poursuit, encore secouée, Édith, se souvenant de la « froideur » policière.

Elle dormira le soir même à la rue, se refusant d'appeler sa mère « très âgée » de peur « de lui faire faire une crise cardiaque ». Elle vit depuis avec elle dans un « petit studio », une solution de repli temporaire qui est loin d'être une exception selon la Fondation Abbé Pierre.

« Effets en cascade » du désordre social

Dans une enquête publiée en 2022, l'association chiffrait en effet à 32 % le nombre de ménages n'ayant toujours pas retrouvé de logement un à trois ans après avoir été expulsés. Près d'un tiers (29 %) des personnes interrogées disaient par ailleurs ne pas avoir pu poursuivre leur activité professionnelle en raison de l'expulsion et 43 % évoquaient un impact sur leurs enfants (décrochage scolaire, troubles du comportement, problèmes de concentration).

En septembre, cela fera trois ans que nous sommes à l'hôtel, c'est une horreur.

Enfin, 71 % des ménages déclaraient faire face à des problèmes de santé ou des difficultés psychologiques. « Ce sont des chiffres qui font froid dans le dos, on voit les effets en cascade du désordre social que produit l'absence de politique de prévention digne de ce nom », estime Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre.

Et la récente loi Kasbarian, qui accélère les procédures judiciaires dans les cas de litiges locatifs pour loyers impayés, « ne va pas arranger les choses », ajoute-t-il. Loin d'être limitée au seul jour de l'expulsion, la « détresse » qui en découle joue souvent les prolongations.

« En septembre, cela fera trois ans que nous sommes à l'hôtel, c'est une horreur », souffle Nadia*, qui a du mal à retenir ses larmes quand elle parle de l'impact de son expulsion sur sa famille. « C'est une explosion familiale, ça a tout fichu en l'air pour mon plus jeune fils, je suis tout le temps convoquée par le proviseur, il n'a pas de vie sociale, nous non plus. On vit cachés, on a honte de le dire à notre famille et à nos amis », ajoute-t-elle, « désespérée » en l'absence de proposition de relogement.

« Comme un déchet »

Un désespoir également ressenti par Sophie lors de son expulsion de son appartement en 2019 après une « spirale infernale » ne lui permettant plus de payer le loyer. « Je pleurais beaucoup, je n'arrivais pas à dormir », se remémore-t-elle. « J'ai dormi à la rue, je voyais les gens qui passaient devant moi sans s'arrêter, je me sentais comme un déchet ». Epaulée par l'association Droit au Logement (DAL), elle finira par obtenir un logement social en 2021.

Pour les adultes, c'est difficile, mais pour les enfants c'est encore plus violent.

Une stabilité retrouvée à laquelle aspire Mohammed, 62 ans. Sa vie a basculé en 2011 quand il « fait une chute », perd son travail et voit son appartement, dont il est propriétaire, « être saisi par la banque ». Après avoir dormi, durant plusieurs années, à l'aéroport Charles-de-Gaulle, il est hébergé en ce moment par un ami et attend toujours une proposition de logement.

« Pour les adultes, c'est difficile, mais pour les enfants c'est encore plus violent », estime Nadia. « Devoir grandir dans des hôtels... je ne sais pas comment ils peuvent se construire dans ce cadre-là ».



Blois (Loir-et-Cher) - Une quarantaine de mères isolées, et leurs 76 enfants, bientôt expulsées de leur hébergement

Le conseil départemental du Loir-et-Cher a choisi de ne plus financer l'hébergement d'urgence de 39 mères isolées. Dans l'attente d'une régularisation, la plupart étaient hébergés à l'hôtel depuis plusieurs années.

Le monde 1 4 24

Le 13 mars, Hawa Camara (tous les noms des personnes prises en charge par le conseil départemental ont été modifiés) descend dans le hall de l'hôtel Bellagio de Blois pour réceptionner un courrier recommandé. Celui-ci est signé « Julie Thierry, cheffe du service de l'Aide sociale à l'enfance ».

Dans la lettre, il est indiqué que Mme Camara bénéficiait, avec son enfant, d'un hébergement payé par le conseil départemental depuis le 22 septembre 2020. Le courrier se poursuit ainsi : « Nous vous rappelons que selon l'article L222-5 du code de l'action sociale et des familles, le service de l'Aide sociale à l'enfance, sur décision du président du conseil départemental, prend en charge les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile. »

La missive se fait ensuite plus précise : « Or, en date du 1er septembre 2021, vous avez accueilli votre deuxième enfant (...) puis votre 3e enfant (...) le 11 avril 2023 : tous deux reconnus et déclarés par M. Mamadou Camara, également père de votre aîné, né le 25 novembre 2019. De ce fait, nous remettons en cause votre isolement en constatant que celui-ci n'est pas avéré. »

La lettre se termine par un ultimatum : à partir du 1er avril, Madame Camara doit quitter le Bellagio, ou payer. Au total, 39 femmes ont reçu un courrier similaire. Soixante-seize enfants sont, de facto, concernés. « On a aussi connaissance d'une mère avec un enfant polyhandicapé, d'une femme qui va accoucher de jumeaux ces jours-ci. Eux aussi seront à la rue le 1er avril », se désole Julien Colin, du collectif Pas d'enfants à la rue 41.

« Un coût extravagant »

Plusieurs avocats se sont saisis du dossier. Vingt-deux référés suspension ont été introduits auprès du tribunal de Blois, pour faire annuler ces fins de prise en charge. « Nous sommes confiants. Qu'il y ait un père biologique n'enlève pas le statut de mère isolée ! J'ai une cliente dont le père est à Reims. Une autre qui a demandé en vain une pension alimentaire au père, qui lui travaille. Ces pères ne sont certainement pas en mesure de sortir les mères de l'isolement », explique Me Sandrine Cariou.

Avant de devenir le Bellagio, cet ancien Novotel a fait les grandes heures de La Chaussée-Saint-Victor (Loir-et-Cher), commune en périphérie de Blois. Mais depuis bientôt quatre ans, l'établissement, décati, n'accueille plus de touristes. Son unique client est le conseil départemental, qui assure un accueil provisoire pour vingt mineurs non accompagnés, une poignée d'hommes majeurs et vingt-neuf mères isolées, avec leurs enfants. La grande majorité vient d'Afrique.

Ces dernières sont dans des situations administratives variées. Certaines ont adressé une demande de titre de séjour à la préfecture après un visa touristique expiré, d'autres une demande d'asile pour elle puis pour leurs enfants, une poignée sont sous obligation de quitter le territoire français. Enfin, des femmes guinéennes sont arrivées en France avec un ou plusieurs garçons avant de donner naissance à une fille, laquelle risque l'excision en cas de retour de la famille au pays : elle est alors éligible à l'asile.

Comme la préfecture, le conseil départemental rechigne à répondre aux questions, mais met en avant des chiffres : 3,6 millions d'euros dépensés en 2023 pour la prise en charge de 61 mères et 123 enfants. « Ce sont des dizaines de milliers de nuitées dans plusieurs hôtels. Tout cela a un coût extravagant pour nos collectivités locales, alors qu'on pourrait faire des économies si l'Etat mobilisait les logements vacants », explique Julien Colin. Il évoque plusieurs sites vides, dont un centre de formation de sapeurs-pompiers jamais utilisé, à Vineuil, près de Blois.

« Situations de détresse »

Au rez-de-chaussée du Bellagio, sur de grands panneaux blancs, sont affichés les jours de distribution de linge, les jours d'utilisation de la cuisine, le calendrier du ramadan. Des travailleurs sociaux vont et viennent. Une sage-femme se confie : « Les situations de détresse sont très diverses. J'ai une mère qui n'avait même pas l'AME [Aide médicale d'Etat] quand son enfant a été hospitalisé. Elle a remboursé la facture en se prostituant au sein de sa communauté. »

Deux femmes rejoignent leur étage, les cabas remplis de plats, qu'elles sont allées récupérer aux Restos du Cœur. « On est venu ici pour travailler et offrir un meilleur avenir à nos enfants. Au final, nous voilà bloquées depuis des années. Mais nous mettre dehors sans aucune issue, à quoi ça sert ? », explique l'une d'elles. Une poignée d'hommes patiente sur l'aire de jeux du parc mitoyen. La femme poursuit : « Eux sont des pères, eux aussi n'ont pas de papiers. On les retrouve là ou devant la gare de Blois, car beaucoup travaillent au noir en région parisienne. Par ici, à part porter des cagettes sur le marché de la ZUP pour une vingtaine d'euros, il n'y a pas grand-chose. »

Après six mois de tentative, le collectif Pas d'enfants à la rue du Loir-et-Cher a décroché une audience avec Philippe Guet, président (UDI) du conseil départemental. « Mais que va-t-il se passer », se demande son représentant. « Chaque situation est étudiée au cas par cas. Des référés suspension ont été introduits dont les conclusions sont attendues au cours du mois d'avril. », a assuré vendredi le service de presse de la collectivité locale. Plusieurs hôtels de l'agglomération sont concernés. Certains directeurs sont pressés de désactiver les clés et de mettre les mères dehors. Pour ceux-là, il n'y a que l'argent qui compte. »

LA VIE SDF



Arrêté anti-mendicité: autour de 100 personnes mobilisées à Amiens contre ce texte

Le projet d'arrêté anti-mendicité à Amiens continue de créer des remous. Ce mercredi 4 avril, une centaine de personnes étaient rassemblées devant l'hôtel de ville pour protester contre cette mesure jugée « stigmatisante ».

Courrier picard 3 Avril 2024

La bataille ne fait que commencer pour les associations mobilisées contre l'expérimentation, cet été à Amiens, d'un arrêté anti-mendicité. Ce mercredi soir, 4 avril 2024, une centaine de personnes étaient rassemblées devant l'hôtel de ville pour protester contre cette mesure qu'elles jugent injuste et stigmatisante. Dans le viseur de la ville d'Amiens et des commerçants qui s'en sont plaints : les personnes qui mendient dans la ville de manière agressive et causent des troubles à l'ordre public.

Un argument qui a le don de mettre en colère Ross, un sans domicile fixe reconnaissable par son « bâton de pèlerin » qu'il ne quitte jamais. « Demain, si vous interdisez aux gens de mendier, vous aurez face à vous des personnes encore plus agressives et violentes qui seront obligées de voler des sacs à main ou dans les magasins pour pouvoir manger ! Voilà ce qu'il va se passer ! Derrière les invisibles et les fantômes que nous sommes, il y a des histoires difficiles mais ça, tout le monde s'en fout ! », se désole-t-il, au son des percussions de la « Batucada » venue dire en musique tout le mal qu'elle pense de cet arrêté dont on ne connaît pas encore précisément les contours.

RASSEMBLEMENT CONTRE L'ARRÊTÉ ANTI-MENDICITÉ D'AMIENS MERCREDI 3 AVRIL À 18H PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

En réponse à la déclaration de Mme. Brigitte Fouré, Maire d'Amiens, le 25 mars 2024, concernant un arrêté anti-mendicité dans le centre ville, nous organisons un **rassemblement le mercredi 3 avril 2024 à 18h sur la place de l'Hôtel de Ville.**

Selon la municipalité, cet arrêté répondrait aux demandes des commerçant-e-s et serait motivé par l'agressivité des personnes en difficultés, qui ferait fuir les client-e-s des commerces, ainsi que par l'approche des Jeux Olympiques et la crainte de voir arriver une vague de personnes sans abris en provenance de Paris ou Lille. L'arrêté anti-mendicité serait effectif **de mai à août 2024** avant de faire un bilan quant à sa poursuite ou non.

Nous considérons que cet arrêté ne prend pas en considération **la réalité de la rue** et tend à stigmatiser des personnes déjà en marge de la société. Mme. le Maire se réfère à une petite minorité sans tenir compte de l'impact humain que cet arrêté pourrait avoir. La période estivale est forte en passage, elle permet ainsi aux personnes de la rue d'obtenir une visibilité ainsi que quelques ressources pour survivre. Cette période est propice à des canicules, or, la ville d'Amiens n'ayant **aucun point d'eau gratuit en centre-ville**, les personnes sans domiciles comptent sur la mendicité pour se fournir en eau. Nous avons déjà informé Mme. le Maire à ce sujet mais notre demande étant trop compliquée à mettre en œuvre, **aucun changement n'a vu le jour**. Le centre-ville est également facile d'accès et **proche des différentes structures d'accueils**, les en éloigner ne ferait qu'empirer leur situation.

Nous demandons donc le retrait de cet arrêté. **Des lois existent déjà** pour sanctionner les comportements agressifs sur la voie publique ; **le but de cet arrêté ne serait-il pas plutôt de cacher la misère ?**

Nous souhaitons que ce rassemblement soit **convivial et bienveillant**, il est donc **ouvert à tout le monde** : associations, organismes, citoyens et citoyennes. Des prises de paroles pourront être faites. Pour cela, **merci de nous contacter afin d'organiser au mieux les discours.**

Si vous souhaitez **soutenir notre cause**, vous pouvez apporter **des denrées alimentaires non périssables** qui seront cuisinées ou redistribuées lors de nos maraudes ou à d'autres associations qui en font.

Maraudes Citoyennes Amiénoises
Coordination des intermittent.e.s et précaires - CIP - Picardie Somme

✉ mca.maraudes@gmail.com

Les SDF parisiens envoyés en région accusés de mépriser les SDF locaux

Serge Grouard, le maire d'Orléans, affirme que des centaines de SDF sont arrivées par car dans la ville d'Orléans ces dernières semaines. Cette mesure, destinée à présenter un Paris idyllique pendant les JO était déjà controversée, mais aujourd'hui, ces SDF parisiens sont accusés de se comporter avec mépris pour les SDF provinciaux.

Pour la population SDF orléanaise, cette venue en masse de concurrents parisiens n'avait déjà rien de réjouissant, mais leur comportement hautain a été très mal perçu. « Ils nous regardent avec des grands airs... » lance Stéfan, 51 ans, SDF à Orléans depuis 2017. « Ils se permettent de demander direct un petit billet, et ils font la gueule quand le passant n'a que des petites pièces... Et nous, les SDF du coin, on a l'impression d'être des ringards, tout ça parce qu'on vient d'une petite ville et qu'on porte encore des mitaines. »

Il semblerait en effet que les SDF parisiens, habitués au bruit, au métro, à la circulation plus dense et à une population beaucoup plus importante, voient dans ce déménagement des sortes de « vacances à la campagne » chez leurs cousins d'Orléans. Des cousins qu'on regarde avec tendresse mais dont le mode de vie semble daté. Pour Franck, 36 ans, SDF parisien, et nouveau à Orléans, le choc culturel a été grand : « Ils allument encore des feux de poubelles pour se chauffer les mains, comme dans les films des années 80. Au secours ! ».

Espérons que cette querelle se dissipera, et que les SDF parisiens s'acclimateront à Orléans. Reste aujourd'hui à faire de même avec les fumeurs de crack, les vendeurs à la sauvette, les prostituées, les pickpockets et les employés de La Défense, qui nuisent à l'image de la Ville-Lumière.

QUELLES SONT LES TECHNIQUES DES SQUATTEURS EN FRANCE ?

(2024 - French)



Plein de personnes ont un jour recours au squat : personnes sans-abri ou mal-logées, personnes qui voyagent, militant-es qui contestent le principe de propriété privée, personnes précaires qui ont besoin d'espaces collectifs...

Attention : dans la loi française, « l'entrée et le maintien dans un local à usage d'habitation, commercial, agricole ou professionnel », la « dégradation » et la « violation de domicile » sont des délits pour lesquels on risque une arrestation, une amende voire même la prison. Inciter ou faciliter le squat est aussi un délit, c'est pourquoi ce texte est diffusé uniquement à titre informatif.

Retrouvez cette brochure et d'autres infos sur les squats en ligne :
<https://fr.squat.net/brochures/>

Repérages

En général, plus un bâtiment est inutilisé depuis longtemps, moins il y a de chance pour des squatteurs d'avoir des problèmes en l'occupant. Iels cherchent donc des maisons, immeubles, appartements ou autres locaux, qui ont l'air abandonnés depuis un moment : poussières sur les fenêtres, végétation envahissante, portes et fenêtres condamnées par des plaques en bois ou en métal, boîte aux lettres qui déborde de courrier... Certain-es mettent des bouts de papiers dans l'entrebâillure des différentes portes d'un bâtiment pour s'assurer que personne n'y entre en regardant plus tard si les bouts de papiers ne sont pas tombés.

Les squatteurs utilisent parfois des outils sur internet :

- GoogleMaps en mode StreetView leur permet de voir l'évolution dans le temps, pour savoir depuis quand le bâtiment est abandonné, à quoi il servait avant.
- <https://cadastre.squat.net/> leur permet de connaître le propriétaire, mais seulement pour un bâtiment public ou une entreprise.
- <https://geoportail.gouv.fr/>, le site gouvernemental, sur lequel certain-es se créent un compte avec une fausse identité pour demander qui est le propriétaire d'une parcelle et obtiennent généralement la réponse par mail en quelques jours.

Souvent, avant de s'installer, les squatteurs cherchent un maximum d'informations sur un bâtiment et son propriétaire : sur internet, dans les boîtes aux lettres, sur des affiches sur la façade... Squatter un domicile particulier ou un local en activité est plus risqué : il y a plus de chances que le propriétaire s'en rende compte et qu'il y ait des poursuites judiciaires pour « violation de domicile ». Si un projet de rénovation est prévu bientôt pour le bâtiment, il y a moins de chances pour les occupant-es d'y rester longtemps. Au contraire, squatter un bâtiment public ou abandonné depuis longtemps peut augmenter leurs chances d'y rester un moment.

Installation

Pour entrer, les squatteurs cherchent une ouverture : une porte ou fenêtre ouverte, un endroit facile à escalader... Ils essaient généralement de ne rien casser, ou que ça se voie le moins possible, car si la police voit quelque chose de cassé elle peut les accuser de « dégradations » et les arrêter. S'il n'y a pas de moyen d'entrer sans casse, les squatteurs essaient de casser quelque chose de facile à réparer : par exemple, en arrachant ou perçant une serrure, iels peuvent remettre une autre serrure à la place, qui leur permet en plus d'ouvrir et fermer facilement. Souvent, si iels font du bruit, par exemple en cassant une fenêtre ou une alarme, les squatteurs partent quelques heures au cas où la police arrive.

Parfois, il peut y avoir des alarmes : certaines sont bruyantes, d'autres silencieuses, certaines appellent la sécurité ou la police, d'autres non, certaines sont indiquées à l'entrée ou non... La plupart des alarmes se déclenchent lorsqu'elles détectent un changement de température. Pour éviter de les déclencher, certain-es squatteurs avancent lentement, recroquevillés à 4 pattes et en se couvrant avec un maximum de vêtements ou une couverture de survie.

Lorsqu'ils s'installent, les squatteurs choisissent généralement quelques accès au bâtiment qu'ils veulent utiliser pour leurs entrées et sorties, puis ils barricadent les autres accès pour que la police ou d'autres personnes malveillantes ne puissent pas les utiliser.

Visibilisation ou non

Certain-es choisissent de squatter le plus discrètement possible, en espérant que personne ne les voie. Pour cela, ils cherchent un lieu assez loin des autres habitations, avec peu de vis-à-vis. Ils essaient d'éviter d'être vu-es ou entendu-es par les voisin-es, surtout la nuit où il y a moins de bruits et où les lumières sont plus visibles. Pour ceux qui ont besoin de faire des aller-retours réguliers entre l'intérieur et l'extérieur du squat, ils essaient de trouver un accès discret : des voisin-es qui les verraient rentrer par une fenêtre ou un mur risquent d'appeler la police. D'autres préfèrent squatter en petit groupe et ne rentrer et sortir que la nuit pour limiter les risques d'être vus.

D'autres préfèrent visibiliser leur squat. En essayant de paraître le plus possible comme des habitant-es « normaux » (par exemple, si l'entrée se fait par une porte et que le bâtiment n'est pas trop délabré), certain-es se font passer pour des nouveaux locataires auprès des voisin-es en espérant qu'ils n'appellent pas la police. C'est un coup de bluff qui risque de précipiter l'expulsion, mais qui peut leur permettre de rester longtemps sans avoir à se cacher si ça marche. Parfois, quand les flics viennent, des squatteurs leur font croire qu'ils ont payé pour habiter là, par exemple en leur montrant un faux contrat indiquant la somme payée, la date, l'adresse du lieu et le nom imaginaire du « bailleur » fictif ! Ce n'est pas sûr que ça marche, mais si les flics les croient, les squatteurs peuvent être reconnu-es victimes d'arnaque et la procédure d'expulsion plus longue. Mais cela peut aussi les faire accuser et condamner pour « production et usage de faux document ».

Une autre technique de visibilisation de squat consiste à essayer de prouver que le squat est le domicile principal des squatteurs depuis plusieurs jours, par exemple en affichant sur la porte des photos de leur installation datées, des témoignages de voisin-es qui confirment qu'ils habitent là, des reçus de pizzas livrées à l'adresse du squat au nom (fictif ou réel) des occupant-es, la copie d'un contrat d'électricité...

Défense

En théorie, en France, une procédure d'expulsion est censée passer par le tribunal, ce qui prend en général plusieurs mois, parfois moins, parfois plus. Avant toute audience au tribunal, un-e huissier-e doit constater l'occupation : en lui donnant un ou des noms, même faux, les occupant-es arrivent à être informés-es de la date et du lieu de l'audience. Se rendre à l'audience leur permet d'obtenir des informations sur les possibilités d'une expulsion. Ceux qui craignent que l'huissier passe en leur absence indiquent des noms sur la porte ou sur la boîte aux lettres. Quand iels reçoivent une convocation pour le tribunal, certain-es squatteurs prennent même contact avec un-e avocat-e : il est possible de gagner du temps avec le tribunal, en demandant des reports d'audience et/ou un délai qui peut être accordé aux personnes précaires et sans logement.

Parfois, il y a des tentatives d'expulsion sans attendre l'audience au tribunal. C'est pour ça que des squatteurs se barricadent et refusent systématiquement d'ouvrir aux policiers, huissiers, propriétaires, ouvrier-es, agents de la mairie. En les empêchant d'entrer et en leur donnant le moins d'informations possible, cela complique les tentatives d'expulsions.

En cas d'expulsion, certain-es se réinstallent dans le squat, en espérant que les policiers et propriétaires finiront par abandonner. Mais parfois ces derniers renforcent la sécurité du bâtiment (alarmes, barricades, surveillance...) après une expulsion.

Quelques fois, il arrive que des propriétaires qui découvrent un squat acceptent de laisser un délai aux occupant-es : dans ce cas, certain-es squatteurs exigent la signature d'une convention, pour se protéger si le propriétaire change d'avis par la suite.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Ce texte est très peu détaillé. Pour mieux comprendre le fonctionnement des squats en France, d'autres documents existent sur internet, souvent publiés par les squatteurs elleux-mêmes :

- La brochure « *Le Squat de A à Z* » parle du repérage, de l'ouverture, de comment rouvrir l'eau et l'électricité et des procédures judiciaires (mais elle n'a pas été mise à jour depuis la loi antisquat de 2023).
- <https://loi-kasbarian.squat.net/> publie des actualités concernant la loi antisquat de 2023.
- « *Toutes les portes s'ouvrent* » donne des techniques de serrurerie.
- « *Le piratage de l'élec de A à S* » explique comment voler l'électricité.

Ces documents sont seulement en français, mais il est possible de les traduire en faisant copier-coller sur un traducteur en ligne. Les brochures sont disponibles sur le site <https://infokiosques.net/squat>.



ÉTUDIER



La réalité de la précarité étudiante : un mécanisme de sélection sociale et de flÉxibilisation du travail

par Frustration | 4 Avr 2024 |

Il arrive parfois que subsiste dans un certain imaginaire populaire l'image de "l'étudiant bourgeois". Cet imaginaire ne se fonde pas sur rien : dans les années 1960 (date du début de la massification de l'enseignement supérieur) les étudiantes et étudiants sont majoritairement d'extraction bourgeoise. Encore aujourd'hui on donne beaucoup de visibilité aux grandes écoles où la bourgeoisie est très majoritaire. Toutefois les réalités étudiantes ont fortement changé : de plus en plus de jeunes accèdent aux études supérieures, alors même que l'université répond moins bien aux besoins patronaux. Le résultat est qu'il y a désormais en France des centaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants, issus des classes moyennes et populaires, qui doivent conjuguer pauvreté, travail dans de mauvaises conditions tout en tentant de réussir leurs études, sans savoir quelles seront leurs perspectives à la sortie.

Une enquête du collectif étudiant Le Poing Levé sur la précarité étudiante, réalisée dans toute la France pendant 4 mois, avec un échantillon de plus de 6 000 étudiants, vient jeter, dans son rapport d'une soixantaine de pages, une lumière crue sur cette réalité. On y apprend que 85% des étudiantes et étudiants de cet échantillon vivent dans la pauvreté alors même que plus de la moitié travaillent en plus de leurs études. Ce que l'on y découvre aussi c'est que la précarité étudiante n'est pas vraiment un dysfonctionnement mais bien un mécanisme qui permet de justifier la sélection tout en ayant une main d'œuvre plus flexible et adaptable, qui tire vers le bas les salaires en général. Ce rapport a parfois fait écho à ma propre expérience passée d'étudiant boursier, ayant dû emprunter pour financer la fin de mes études et ayant vécu dans des conditions de logement souvent insalubres (invasions de souris, de cafards, de fourmis...) et nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui s'y reconnaîtront également.

Nous avons également pu échanger avec Erell, étudiante en histoire à l'université de Rennes et membre du collectif, qui a participé à la collecte des données. Elle nous explique la méthode mise en place pour s'assurer de la rigueur de l'enquête : tout d'abord sa répartition nationale, qui couvre

les principales académies françaises sur l'ensemble du territoire afin de prendre en compte les disparités locales. Ensuite les lieux de récolte des données : dans les amphithéâtres, dans les Crous, les cités U... bref dans tous les endroits qui sont fréquentés par les étudiantes et les étudiants. C'est ce qui a permis d'obtenir des échantillons représentatifs. Le collectif s'est enfin assuré d'avoir en plus d'un volet quantitatif (les statistiques) un volet qualitatif : un ensemble de témoignages et de réponses à des questions ouvertes. Il mettra bientôt très prochainement à disposition les données scientifiques brutes.

La pauvreté est massive chez les étudiantes et étudiants

85% des étudiants sont pauvres, c'est-à-dire qu'ils vivent avec moins que le seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian, soit 1158 euros par mois. Le budget des étudiants est deux fois moins inférieur, c'est-à-dire environ 626 euros par mois.

Ce chiffre monte à 718 euros lorsque l'on prend la moyenne des revenus de l'ensemble des étudiantes et étudiants qui ont quitté le foyer familial, mais reste bien en dessous du seuil de pauvreté.

On comprend mieux pourquoi Macron avait fait rire jaune les jeunes quand il avait affirmé savoir ce qu'était "boucler une fin de mois difficile" car il aurait vécu, quand il était "adolescent", avec seulement "1000 euros par mois"...

L'inflation, de 5,2% cette année, a donc eu un impact majeur sur cette population. Les "produits alimentaires ont augmenté de 23,7%, d'après l'Insee", allant jusqu'à "36% pour les pâtes". Un étudiant ne dépensant en moyenne que 165 euros par mois pour se nourrir, 85% d'entre eux ont dû réduire leur consommation. Tout cela alors que les bénéfices des grosses entreprises de l'agro-alimentaires se sont envolés...

Les transports, que nombreux étudiants et étudiantes doivent prendre pour retrouver leurs familles, ont également fortement augmenté. En plus de l'essence, "les billets de train SNCF ont augmenté de 20% en moyenne par rapport à 2015" souligne Le Poing Levé.

Le niveau de pauvreté chez les étudiantes et étudiants est tel qu'il a même fini par percer la carapace des médias mainstreams, où celui-ci s'est matérialisé par les fameuses images de queues devant l'aide alimentaire. Loin d'être marginal, il s'agit d'un vrai phénomène : près de 18% des étudiantes et étudiants y ont déjà eu recours comme le montre le rapport. Errell évoque la situation à la fac de Rennes 2 : "on a plusieurs systèmes de distribution alimentaire qui sont mis en place. Ils sont blindés à chaque fois. Le dernier a distribué 3 tonnes de nourriture mais n'est pas parvenu à donner des colis alimentaires à l'ensemble des étudiants qui faisaient la queue".

Le logement est de plus en plus difficile d'accès

Une des principales difficultés matérielles chez les étudiantes et les étudiants est, comme chez les pauvres en général, l'accès au logement.

Les loyers sont de plus en plus élevés alors même que les demandes des propriétaires sont de plus en plus délirantes : "les propriétaires exigent généralement des revenus qui soient égaux à trois fois

le montant de la location” rappelle, à raison, le rapport, cette exigence s’appliquant ici le plus souvent aux parents des étudiantes et étudiants. Dans la réalité : “le loyer et ses charges représentent en moyenne 72,8% du budget d’un·e étudiant·e.”

Pourtant cette augmentation des loyers n’est pas en lien avec un manque de logements : “Les logements vacants représentent 8,2% du parc immobilier français (plus de 3 millions), un chiffre en constante augmentation depuis 1968.”

Alors on pourrait se dire que cela ne touche que des zones peu denses et urbaines, mais non : “Rien qu’à Paris les logements vacants sont au nombre de 368 924 (Observatoire des Territoires, 2020)”.

Erell insiste sur un des chiffres du rapport : 11% des étudiantes et étudiants ont été ou sont actuellement sans logement, donc..SDF. Étudiante à Rennes, elle-même a été confrontée à ces difficultés : “j’ai déménagé à Rennes en septembre, j’ai trouvé un appartement en décembre (...) c’est tout bonnement impossible si tu ne connais pas quelqu’un qui loue un logement, si tu n’as pas un carnet d’adresses...”. Errell avait déjà vécu à Rennes en 2017 et payait 380 euros par mois pour un 25m². Dans le même quartier aujourd’hui la location d’un 14m² coûte dans les 500 euros par mois. En effet, dans cette ville bretonne, la situation du logement est particulièrement catastrophique : “depuis la crise sanitaire, il y a une tension énorme sur le logement. En septembre 2023 nous faisons partie des principales villes en tension avec Paris et Lyon”. C’est donc dans cette ville qu’à la rentrée des étudiantes et étudiants étaient contraints de dormir en camping.

“j’ai déménagé à Rennes en septembre, j’ai trouvé un appartement en décembre (...) c’est tout bonnement impossible si tu ne connais pas quelqu’un qui loue un logement, si tu n’as pas un carnet d’adresses...”

ERELL, ÉTUDIANTE EN HISTOIRE ET MEMBRE DU POING LEVÉ

Les prix des loyers obligent également les étudiantes et étudiants à chercher à se loger loin de leurs lieux d’études. En région parisienne, par exemple, “plus d’un tiers des étudiant·es (...) font plus d’une heure de trajet rien qu’à l’aller.”

Si avoir un logement est déjà une chance, cela ne nous dit rien du-dit logement qui dans le cas des étudiantes et des étudiants se résume le plus souvent à une chambre exigüe : “20% d’entre elles et eux font état de moisissures dans leur logement tandis que 12,43% des étudiant·es disent devoir faire face à des invasions de nuisibles” (souris, cafards, punaises de lit...). Près de la moitié disent avoir un logement mal isolé : les étudiantes et étudiants ont donc froid en hiver, d’autant plus que près de 70% d’entre elles et eux ont dû réduire leur consommation d’électricité face à l’envolée des prix.

Extrait du rapport du Poing Levé

Mélyssa, habitante dans une résidence étudiante du Crous de Saint-Denis dans le 93, témoigne : “Il y a des souris. Je dois aussi mettre du scotch double en dessous de ma porte pour éviter qu’un maximum de cafards ne rentrent.”

Des impacts extrêmement néfastes sur la santé mentale

Nous le disons maintenant souvent à Frustration : la santé mentale n'est pas qu'une affaire individuelle, personnelle, elle est bien souvent collective, conditionnée aux conditions de travail, aux conditions d'études, à la pauvreté, au sexisme ou au racisme.

Le Poing Levé s'est donc aussi intéressé à la santé mentale des étudiantes et des étudiants. Le constat est sans appel et alarmant : "82% des étudiant·es sondé·es déclarent se sentir anxieux·ses ou angoissé·es".

Ils se mobilisent pour garder leur chambre Crous pendant les JO

Le parisien 14 24

Paris (XVIIIe), mercredi. Bushra, étudiante syrienne de 30 ans, s'inquiète de n'avoir toujours aucune solution de relogement malgré la réquisition de sa chambre pour les JO.

Plus la date fatidique des Jeux olympiques approche, plus les étudiants contraints de céder leur chambre Crous s'inquiètent de n'avoir aucune garantie claire de la part des services publics. Le Crous certifie que tous les jeunes concernés seront relogés en temps et en heure.

« On est dans l'incertitude totale. » Bushra est une étudiante syrienne de 30 ans. Réfugiée politique, elle vit depuis deux ans dans une résidence Crous et doit, comme 1 200 autres étudiants parisiens, rendre les clés de sa chambre d'ici au 30 juin. Cette obligation découle d'une décision du Conseil d'État qui, en décembre dernier, a autorisé le gouvernement à réquisitionner des logements Crous pendant les Jeux olympiques pour y loger des agents publics prioritaires (policiers, pompiers...).

Une opération « inacceptable », selon les étudiants visés qui se mobilisent depuis des mois. Il y a quelques semaines encore, ils écrivaient sur des banderoles brandies le long des façades de leurs résidences : « Non à la réquisition » ou « JO : précaires à la rue ». « Ils servent le business du tourisme avant de remplir leur rôle social », s'indigne un membre du syndicat Solidaires Étudiants.

Dans Paris intra-muros, quatre résidences sont concernées par cette opération, soit 1 200 logements : Francis-de-Croisset (XVIII e), Jourdan (XIV e), Nicole-Reine-Lepaute (XIII e) et enfin Poissonniers (XVIII e). À l'échelle de l'Île-de-France, ce chiffre passe à 3 263 logements réquisitionnés dans 12 résidences.

« Nous ne sommes pas fiers de laisser nos chambres pour l'été, contrairement à ce que M me Oudéa-Castéra (la ministre des Sports) affirme. Nous nous sentons abandonnés, démunis et révoltés. Notre présence dans ces logements n'est pas une chance, c'est un droit », dénonce Florian, membre du collectif Rescrous créé au début du mois de février pour faire front contre cette « injustice ».

Les quelque 300 personnes qui ont rejoint ce groupe s'étonnent du peu d'informations à leur disposition à seulement quelques mois des JO. « On nous fait miroiter qu'on va être relogés dans

Paris, proche de notre résidence actuelle, mais pour le moment on ne sait rien. Si ça se trouve, on va être envoyés à Versailles (Yvelines) », appréhende Florian.

C'est ce manque de garantie claire que Bushra reproche par-dessus tout aux services publics. Tandis qu'elle fait face à un « silence radio » du côté du Crous, elle a reçu de la part de Campus France (agence gouvernementale chargée de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger), dont elle dépend, un mail lui expliquant qu'ils ne l'accompagneraient pas dans sa recherche d'un nouveau toit, alors que son contrat s'étend jusqu'au 31 août.

« Je n'ai pas de famille en France, pas de plan B, et c'est tout simplement impossible de retrouver un appartement pendant les JO. J'ai toujours plus de charge mentale entre cette éviction, les démarches pour mon titre de séjour, l'assurance maladie. C'est presque impossible de se concentrer sur ses examens, angoisse-t-elle. Et encore, moi, j'ai la chance de parler français. » Le Crous, lui, se veut rassurant. « Tous les étudiants qui ont vocation à rester au-delà du 30 juin seront relogés, c'est un engagement que nous tiendrons », commence par assurer Thierry Bégué, directeur général du Crous de Paris.

S'il entend l'inquiétude de ces jeunes et qu'il se dit conscient que les informations communiquées sont encore floues, cela s'explique, selon lui, car le Crous fait du « cas par cas », découvrant l'emplacement des logements vacants de manière progressive et depuis quelques jours seulement. « Actuellement, on en a recensé 150. Dès qu'un logement vacant correspond à une demande, on le bloque. Nous avons déjà prévu un premier transfert de 50 à 80 étudiants le 1^{er} avril », annonce Thierry Bégué.

Une indemnité de compensation de 100 €

« Ce sont des excuses inacceptables, martèle Bushra. Ça fait des années que nous savons que nous accueillons les JO. C'est quelque chose qu'ils auraient pu anticiper bien avant pour qu'on ait le temps de s'organiser. Encore une fois, ce sont les plus précaires qui payent. »

Sur l'accompagnement logistique de ces déménagements, Thierry Bégué certifie que « tout sera fait pour limiter les désagréments ». Des « kits de déménagements » (cartons, scotch etc.) seront fournis, des systèmes de navettes pour des déménagements groupés seront mis en place et du personnel volontaire leur viendra en aide. 100 € seront également distribués comme mesure de compensation. Un bien maigre réconfort au regard des contraintes, considèrent la Rescrous et Solidaires Étudiants.



TRAVAILLER ET RESTER PAUVRE

Ces employés coincés au salaire minimum toute leur carrière

Le monde 24 24

Ce phénomène de stagnation concerne notamment les femmes ainsi que les salariés âgés de plus de 50 ans

En intégrant Phone Régie en 2002 en tant qu'hôtesse d'accueil standardiste en région parisienne, Géraldine, alors âgée de 30 ans, en était persuadée : ce boulot « alimentaire » rémunéré au smic, qui lui permettait d'échapper au chômage, ne serait que « temporaire ». « Mais le temporaire dure depuis vingt-deux ans, et je suis toujours au smic », raconte-t-elle.

Elle a bien été augmentée « une fois » par sa direction « d'une dizaine d'euros en 2010 », se remémore-t-elle, avant d'être rattrapée par le smic, indexé, lui, sur l'inflation. « A quoi ça sert d'aller batailler auprès de la direction pour avoir une augmentation, si c'est pour être de nouveau au smic quelque temps après ? », s'interroge cette mère de deux enfants, âgés de 10 et 18 ans.

Au total ; plus de 3 millions de salariés, soit près d'une personne sur cinq (17,3 %) dans le secteur privé non agricole, sont payés actuellement au salaire minimum (1 398,69 euros net par mois). Un niveau inédit – la proportion était de près de 12 % en 2021 – atteint en raison, notamment, de la flambée des prix et de la politique d'exonération de charges.

Les rémunérations jusqu'à 1,6 fois le smic sont exonérées de cotisations patronales, mais pas au-delà, ce qui n'incite pas les entreprises à revaloriser les fiches de paie. « Augmenter de 100 euros le revenu d'un employé au smic » revient aux entreprises à « déboursier 238 euros de plus », résumait, le 30 janvier, à l'Assemblée nationale, le premier ministre, Gabriel Attal.

« Manque de considération »

Des employés, à l'instar de Géraldine, se retrouvent ainsi cantonnés au salaire minimum tout au long de leur vie professionnelle. Dans une étude rendue publique en 2019 sur les trajectoires salariales de salariés au smic entre 1995 et 2015, la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques estimait que 20 % des salariés rémunérés autour du smic l'étaient depuis au moins deux ans.

Ce « phénomène de stagnation » se « concentre sur une partie des salariés qui restent durablement rémunérés » au smic, notamment les femmes et les travailleurs de plus de 50 ans. Et plus le temps passé au smic s'accroît, plus le risque de ne pas voir sa fiche de paie évoluer augmente.

Derrière cette absence d'évolution salariale, ces travailleurs au smic, qui occupent le plus souvent un emploi pénible (hôtellerie-restauration, grande distribution, logistique...), souffrent également « d'être bloqués à leur poste et de ne plus pouvoir connaître de mobilité ascendante au sein de leur entreprise », relève Lucas Tranchant, maître de conférences en sociologie à l'université Paris-VIII. Et il y a cette réalité moins visible, mais tout aussi lancinante pour ces salariés, du « manque de considération » et de « reconnaissance » qui accentue leur amertume vis-à-vis de leur employeur, les interrogeant sur le sens même de leur travail.

« Le salaire, c'est ce qui donnait une reconnaissance au travail réalisé, notamment dans les emplois pénibles, avance Lucas Tranchant. Mais c'est en train de disparaître avec cette smicardisation des emplois peu qualifiés. » « On est là au cœur des tensions sociales », ajoute le directeur de l'Observatoire des inégalités, Louis Maurin : « S'il n'y a pas de dynamique [salariale ou professionnelle], c'est l'idée que, quelque part, vous ne comptez pas. Il doit y avoir une forme de responsabilité des entreprises sur ce qu'elles font de la vie des gens. »

Alors qu'il commence sa « vingt-cinquième année » au smic depuis la signature de son contrat en 1999 chez le géant du verre en difficulté, Arc International, Christophe, 48 ans, se souvient « en [avoir] fait, des demandes d'augmentation ». A chaque fois, il a obtenu la même réponse : « Ils n'ont pas de budget, pas de place pour que j'évolue... Ils ont toujours une excuse pour ne pas m'augmenter. »

A tel point que cet opérateur en préparation et conditionnement dans l'usine d'Arques (Pas-de-Calais) envisage de quitter la stabilité de son CDI pour devenir coach sportif, avec l'espoir de gagner davantage : « Je peux viser entre 60 et 80 euros de l'heure, alors que je suis autour de 11 euros chez Arc... »

Car avec la poussée inflationniste de ces deux dernières années (plus de 10 % d'inflation cumulée en deux ans, + 20 % pour les produits alimentaires) les fins de mois sont devenues encore plus difficiles pour ces salariés au smic. « Je survis, souffle Christophe. Je ne fais pas mes comptes, quand faut payer, faut payer... »

Afin de ne pas se laisser déborder par cette envolée des prix, Chantal (le prénom a été changé), salariée depuis cinq ans au smic par une association dans le Sud-Est, tient, elle, un décompte scrupuleux de chacune des dépenses de la famille sur un tableur Excel. « On est tout le temps dans la réflexion : est-ce qu'on peut acheter ça, ou pas ? », explique cette employée de 41 ans, mère de deux enfants. Il a aussi fallu apporter quelques changements aux habitudes familiales : la viande rouge se fait plus rare à table, le compte Netflix à 150 euros par an a été supprimé et, pour les vacances, « on essaye aussi de rogner, en allant chez les amis, la famille », explique Chantal.

Opératrice téléphonique au smic chez Concentrix Webhelp depuis dix-huit ans et mère célibataire de deux enfants, Nadège Chainier voit, elle, son salaire être « mangé aux trois quarts » chaque mois par son prêt immobilier de 600 euros, et la consommation d'eau et d'électricité.

Alors, elle a dû faire une croix sur les vacances, ce qui a provoqué l'incompréhension de la plus jeune de ses filles, âgée de 10 ans. « Elle m'a dit qu'elle n'était jamais partie en vacances pendant une semaine comme on a pu le faire pour sa grande sœur. Ça fait de la peine en tant que parent d'entendre son enfant dire qu'il veut partir en vacances. On se dit : "Merde, on a loupé un truc" », raconte la salariée de 48 ans.



Travailleurs (et) pauvres : un choix politique ?

26 3 24 Guillaume Allègre, Économiste au département des études de l'OFCE, Sciences Po

Et si, contrairement à ces dernières années, nous faisons le choix de miser sur le revenu plutôt que sur le travail pour aider à sortir de la pauvreté, esprit qui était celui du RMI ?

« Je ne connais pas plus efficace que le travail pour lutter contre la pauvreté. »

Tel est ce que déclarait Olivier Dussopt, alors ministre du Travail, fin octobre au Télégramme, commentant la loi Plein emploi finalement promulguée le 18 décembre. Le discours politique a ceci de paradoxal qu'il continue de préconiser de lutter contre la pauvreté par le travail tout en déplorant dans le même temps l'existence de travailleurs pauvres.

Être travailleur et pauvre n'est pas une situation paradoxale. D'un point de vue statistique est considéré comme travailleur l'individu qui a travaillé contre rémunération au moins une heure. Est défini comme pauvre, l'individu dans le ménage dont les ressources annuelles sont inférieures à l'équivalent de 13 890 euros annuels pour une personne seule (20 850 euros pour un couple sans enfant), soit 60 % du niveau de vie médian. Il n'y a donc pas de mystère : si vous travaillez, mais peu, alors vous serez travailleur pauvre, à moins que les ressources d'un éventuel conjoint soient suffisantes. Dans un monde où le minimum social est faible et où il existe de la pauvreté et des emplois à temps partiel, il y aura toujours des travailleurs pauvres.

La solution généralement proposée est de verser des compléments de revenus pour travailleurs pauvres ce qui permet de lutter à la fois contre la pauvreté laborieuse et de donner des incitations supplémentaires aux bénéficiaires des revenus d'assistance pour sortir de la « trappe à pauvreté ». En France, la question des incitations à la reprise d'emploi se pose au moins depuis la mise en place du revenu minimum d'insertion (RMI) en 1989 puis son remplacement par le revenu de solidarité active (RSA) en 2009. Selon un certain discours, les allocataires des minima sociaux seraient prisonniers de cette trappe à pauvreté car peu incités à fournir l'effort de trouver un emploi pour un revenu supplémentaire finalement pas si éloigné de ce qu'ils touchent déjà. L'idée du RSA était de continuer à percevoir une partie de son revenu de base en plus de son salaire pour pousser à prendre un travail.

Mais la trappe à pauvreté n'est sans doute pas celle que l'on croit. C'est là un des objets de mon ouvrage récent, Comment verser de l'argent aux pauvres ? Dépasser les dilemmes de la justice sociale, publié aux Presses universitaires de France.

Solutions extrêmes

Commençons par une expérience de pensée. Il y a théoriquement deux manières d'éradiquer la pauvreté laborieuse. La plus simple sur le papier, et la plus coûteuse, serait de garantir à tous un niveau de vie égal au seuil de pauvreté. Cette solution éradique la pauvreté monétaire et donc la pauvreté laborieuse : s'il n'y a pas de pauvres, il n'y a pas de travailleurs pauvres !

Cependant, cela serait désincitatif à la reprise d'emploi.

Une deuxième solution théorique serait que la société n'accepte que des emplois rémunérés au moins à hauteur du smic à temps plein, de refuser que des emplois au smic puissent être proposés à temps partiel et de combiner ceux-ci avec des prestations familiales suffisantes afin de dépasser systématiquement le seuil de pauvreté. Par exemple, avec un smic net mensuel de 1398 euros, il faudrait verser 339 euros mensuels de « prime d'activité » à un individu au smic ayant un conjoint sans revenus, afin que le couple dépasse le seuil de pauvreté. Cette solution n'éradique pas la pauvreté mais au moins les travailleurs ne sont pas pauvres. Si les pauvres ne travaillent pas, il n'y a pas de travailleurs pauvres ! Cependant, interdire le temps partiel au smic réduit les libertés et n'est pas la meilleure solution. Cet exemple montre toutefois qu'il ne faut probablement pas donner un poids à l'objectif de réduction des travailleurs pauvres au-delà de celui donné à l'objectif de

réduction de la pauvreté. L'interdiction du travail précaire réduit la pauvreté laborieuse mais pas la pauvreté : il n'est pas cohérent de refuser cette solution et en même temps de donner un poids propre à l'objectif de réduction de la pauvreté laborieuse.

En appliquant des solutions moins radicales que ces deux extrêmes, la société accepte nécessairement un certain niveau de pauvreté laborieuse. Toutefois, ce qui est vrai pour l'éradiquer est également vrai s'il s'agit de la réduire : par construction moins il y a de pauvres, moins l'intensité de la pauvreté est importante, moins il y a d'emplois à temps partiel subis et moins y aura de travailleurs pauvres.

Poursuivre dans la même voie ?

Depuis sept ans, le chômage a baissé mais pas la pauvreté. Malgré cela, l'exécutif continue de faire de l'emploi et des incitations au travail son principal axe de lutte contre la pauvreté, y compris laborieuse.

Faudrait-il aller plus loin dans cette logique ? Pour montrer que « les incitations à sortir de cette situation de pauvreté laborieuse subie sont faibles », Gilbert Cette, ancien président du Groupe d'experts sur le smic et auteur du livre *Travailleur (mais) pauvre*, prend l'exemple suivant dans un entretien publié dans les Echos :

« Augmenter de 100 euros le revenu disponible net d'un salarié, célibataire et sans enfant, payé au smic entraîne une hausse du coût du travail de 483 euros ».

Ce ratio a l'air excessif, conséquence du fait qu'en augmentant son salaire, un individu aura droit à moins de prestations, ce qu'il faudra compenser par une hausse de salaire plus importante. Le calcul pose néanmoins trois problèmes.

Premièrement, il est réalisé pour un individu au smic à temps plein. Or, une personne seule au smic à temps plein n'est pas pauvre. Le ratio est ici en partie dû au fait que la prime d'activité est maximale au smic à temps plein, une prime que le Groupe d'experts sur le smic a longtemps défendu. Par ailleurs, c'est l'échelle du ménage qui est la plus pertinente en matière de pauvreté : cet individu peut devenir pauvre si son conjoint est inactif ou chômeur non indemnisé.

Deuxièmement, le calcul suppose que les individus prennent en compte de la même façon, pour prendre leurs décisions sur le marché du travail, une baisse des prestations et une hausse des salaires. Cela ne se vérifie pas empiriquement : les individus réagissent davantage à une hausse des salaires.

Troisièmement, le calcul agrège baisse des prestations sociales perçues par le salarié et baisse des allègements de cotisations sociales employeurs au-delà du smic. Ce n'est pas la même chose dans un contexte où travailleurs et employeurs ne peuvent pas se coordonner facilement.

La question mérite par ailleurs d'être posée en regardant les situations réelles dans leur contexte. François-Xavier Devetter et Julie Valentin, respectivement économistes à l'Université de Lille et à l'Université Paris 1, jettent un autre regard sur la pauvreté laborieuse, en partant de la réalité du travail effectué par les travailleurs pauvres et à bas salaires. Ils montrent que les « bas salaires » (agents d'entretien, les aides à domicile, les employés de commerce ou de la restauration) sont victimes de journées de travail fragmentées avec la pénibilité qui leur est liée. C'est là la

conséquence directe de l'externalisation de certaines activités comme l'accueil, la sécurité, la restauration collective :

« Les salaires sont sensiblement plus bas en raison d'un contrôle plus restrictif des temps travaillés, la précarité est plus forte du fait de situations de multi-emploi et de changements d'employeurs fréquents. »

Un autre choix collectif

Le discours sur les incitations a eu pour effet une baisse du niveau relatif du minimum social en direction des actifs, le RSA, par rapport, au minimum vieillesse, à l'allocation adulte handicapée, au smic et aux salaires ? Élargir les écarts de revenus entre les minima sociaux et le salaire minimum accentue certes les incitations mais augmente l'intensité de la pauvreté. Cette stratégie est sans surprise inefficace contre la pauvreté laborieuse : elle augmente la marche entre le minimum social et le seuil de pauvreté.

Dans Comment verser de l'argent aux pauvres ?, je propose d'inverser la logique des vingt dernières années et de revenir à l'esprit du RMI. A l'époque, c'était bien le revenu qui insérait et non l'activité. La trappe à pauvreté était la pauvreté elle-même dans la mesure où elle ne permet pas les investissements nécessaires à l'employabilité : formation, santé, logement, mobilité. Dans une logique libérale très classique, verser de l'argent aux pauvres, c'est d'abord leur permettre de réaliser ces investissements. Notons d'ailleurs que ce sont dans les pays où les minima sociaux sont les plus généreux, que les taux d'emploi des peu qualifiés sont aussi les plus élevés, ce qui suggère a minima que les incitations ne sont pas le problème principal.

Aujourd'hui le RSA net de forfait logement est aujourd'hui égal à 534 euros pour une personne seule, soit 38 % du smic à temps plein (1 398 euros) : l'écart peut être réduit sans crainte de faire disparaître les incitations. Bien sûr, verser un revenu monétaire n'est pas suffisant et la relation entre minima sociaux et taux d'emploi ne doit pas s'interpréter de manière causale. La stratégie efficace pour réduire la pauvreté passe par un haut niveau de service public pour tous : éducation, santé, petite enfance.

Le paradoxe de la redistribution est que les inégalités sont les plus faibles là où l'attention ne se porte pas que sur les pauvres ou les travailleurs pauvres mais sur un service public de qualité pour tous. Ce raisonnement vaut aussi pour l'emploi : la pauvreté laborieuse serait plus faible en visant les 35 heures pour tous, d'une part en favorisant le passage du temps partiel au temps plein, mais d'autre part en arrêtant aussi d'inciter aux heures supplémentaires.

Tout cela suggère premièrement que la lutte contre la pauvreté est d'un certain point de vue « coûteuse » pour les plus aisés. Par construction, à revenu national inchangé, réduire la pauvreté veut dire réduire les revenus des non pauvres. Deuxièmement, lutter contre la pauvreté peut aussi être synonyme de (légères) pertes d'efficacité si les gains d'efficacité atteints actuellement le sont en faisant porter la charge de façon disproportionnée sur les travailleurs précaires. Mais est-ce prendre l'objectif de lutte contre la pauvreté au sérieux de vouloir l'atteindre que si cela ne fait que des gagnants ? Le problème n'est pas que l'on n'a pas encore trouvé la solution technique innovante permettant de réduire la pauvreté laborieuse. Le frein est politique : collectivement, nous préférons ne pas.